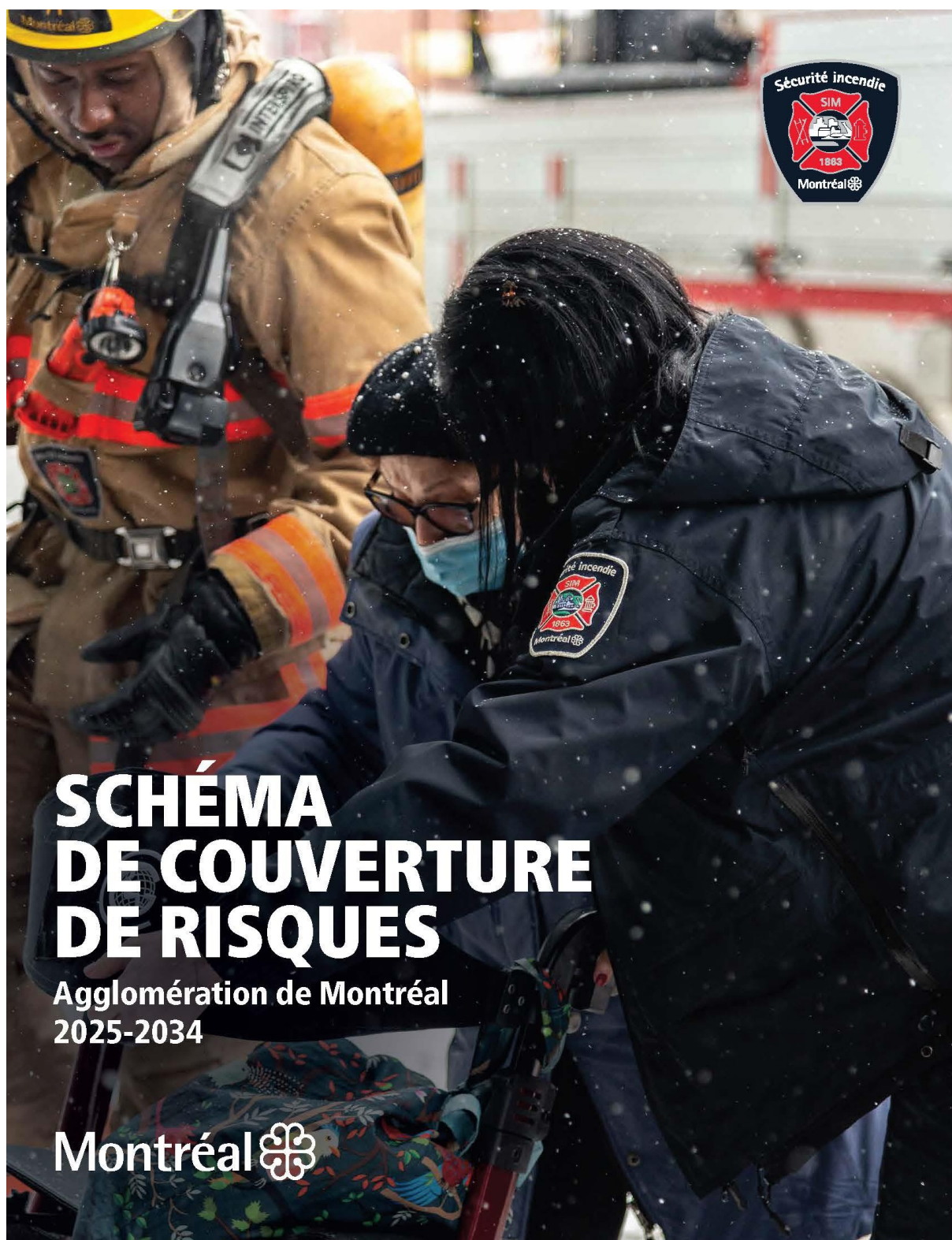




Version préliminaire pour fin de consultation

Crédit photo page couverture : Adèle Pasquin-Frenette

Préparé par
le Service de Sécurité Incendie de Montréal
en collaboration avec
le Service de l'expérience citoyenne et des communications

Coordination

Philippe Gauthier, directeur adjoint par Intérim, Service de Sécurité Incendie de Montréal
Alexandre Mizoguchi, directeur adjoint, Service de Sécurité Incendie de Montréal
Dave Waterhouse, assistant-directeur par Intérim, Service de Sécurité Incendie de Montréal

Gestion de projet

Karine Lecompte, conseillère en analyse et contrôle de gestion, Service de Sécurité Incendie de Montréal
Fabienne Papin, rédactrice à la Division des relations de presse, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Révision

Nadia Morin
Photographie
Adèle Pasquin-Frenette
Jean-François Savaria
Elliot Albert ela911@videotron.ca
Jean Beaudin
Patrick Lacombe
Mathieu Sparks
Les membres du Service de sécurité incendie de Montréal
Getty images
Édition
Richard Liebmann, directeur du service de sécurité incendie et coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal et les membres de la direction

Conception graphique

Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal 36453 (05-22)

Le Service de sécurité incendie de Montréal tient à souligner l'implication de ses équipes, des différents services de la Ville de Montréal et de ses partenaires dans la réalisation de ce projet. Ce soutien a été inestimable tout au long du processus : au nom du SIM, merci !

INTRODUCTION	10
CONTEXTE.....	11
GESTION DES RISQUES	13
MOT DU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	14
MOT DU DIRECTEUR	15
PORTRAIT DU TERRITOIRE	18
La situation géographique.....	18
Le portrait sociodémographique.....	18
Compositions des familles	19
Le revenu	19
Le mode d'occupation	20
L'âge.....	21
L'immigration et la culture	21
La langue.....	21
L'aménagement du territoire.....	22
Particularités de l'aménagement du territoire et du parc de logements.....	22
Infrastructures actuelles de l'agglomération de Montréal.....	24
Le développement de l'agglomération de Montréal et l'amélioration de son aménagement.....	26
Mise en chantier et développement résidentiel	26
Partage, transformation et usage du réseau routier	27
Développement et amélioration du transport en commun	27
Les pôles économiques	27
Le climat	30
Changements climatiques.....	30
La pandémie	31
Le télétravail.....	31

Les enjeux sociétaux	31
LES RISQUES GLOBAUX	34
Les infrastructures	35
Le port Montréal	35
Le métro et REM	35
Aéroport international Montréal-Trudeau	36
Centre-ville : milieu bâti en hauteur et en souterrain	37
Les autres risques urbains	37
Les risques naturels	39
Séismes	39
Inondations	39
Extrêmes météorologiques	40
Les risques technologiques	42
Accident touchant les industries ayant des matières dangereuses en site fixe	42
Accidents de transport de matières dangereuses	43
Transport de matières dangereuses	44
Accident touchant le transport collectif	45
Atteintes à des infrastructures essentielles	46
Les risques biologiques	46
Épidémies et pandémies	46
Les risques sociaux	47
Le rôle du SIM	47
BILAN DES INTERVENTIONS	52
Incendies de bâtiments	53
Niveau de gravité des incendies	54
Usage des bâtiments incendiés	55

Usage de type résidentiel	56
Usage de type industriel et commercial	59
Causes et circonstances d'incendies	61
Mécanisme de protection incendie	64
Occurrence selon l'heure de la journée	68
Les décès	68
Les blessés	72
Urgences médicales préhospitalières	73
Autres interventions sans incendie	74
L'ANALYSE DES RISQUES	80
Classification des risques	80
Historique de la classification des risques	82
OBJECTIF 1 : LA PRÉVENTION	87
L'évaluation et l'analyse des incidents	87
La réglementation municipale en sécurité incendie	88
L'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	91
Le programme d'inspection périodique des risques plus élevés	92
Le programme d'activités de sensibilisation du public	94
L'atteinte de la vision et des objectifs des 5 programmes	95
Le rôle du personnel pompier	95
OBJECTIFS 2 ET 3 : L'INTERVENTION RISQUES FAIBLES ET RISQUES PLUS ÉLEVÉS	98
L'approvisionnement en eau	98
Responsabilité	98
Les réseaux d'aqueduc municipaux (bornes incendie)	100
Les secteurs sans bornes d'incendie	101
Les données sur les bornes d'incendie défectueuses ou non conformes	102

Le soutien sur l’approvisionnement en eau lors d’interventions	102
Les équipements d’intervention	103
Les bâtiments administratifs et casernes	103
L’état des bâtiments.....	104
Les véhicules du service	105
L’état des véhicules	105
Les équipements ou accessoires d’intervention et de protection.....	106
Les systèmes de communication	106
Le Centre de communications du SIM (CCSI)	106
Le système de gestion des interventions (SGI).....	107
Le système de radiocommunication	108
L’infrastructure technologique (TI)	108
Le personnel d’intervention	109
Les ressources humaines	109
La disponibilité du personnel pompier	111
La formation, l’entraînement et la santé et sécurité au travail	114
La formation	114
L’entraînement	115
Santé et sécurité au travail.....	115
L’acheminement des ressources	117
L’intervention pour les risques faibles	117
Force de frappe.....	117
Temps de réponse	117
L’île-Dorval.....	119
L’intervention pour les risques plus élevés.....	119
Particularité du territoire montréalais.....	119

Force de frappe et temps de réponse	119
Les ententes intermunicipales	119
Les plans d'intervention	120
OBJECTIF 4 : LES MESURES D'AUTOPROTECTION.....	124
OBJECTIF 5 : LES AUTRES RISQUES DE SINISTRE	129
Les équipes spécialisées	129
Description des équipes spécialisées	129
Groupe d'intervention en matières dangereuses.....	129
Groupe de sauvetage technique.....	130
Groupe de sauvetage nautique et sur glace	131
Premiers répondants et répondantes	132
La désincarcération	133
Constat sur les interventions spécialisées	134
OBJECTIF 6 : L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE ...	137
OBJECTIF 7 : LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL	140
OBJECTIF 8 : L'ARRIMAGE DES RESSOURCES ET DES ORGANISATIONS VOUÉES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	143
Les interventions policières	143
Les interventions routières	143
Les interventions nautiques.....	143
Les interventions aéroportuaires.....	144
Les interventions dans le métro	145
Partenaires	145
CONCLUSION	148
PLAN DE MISE EN OEUVRE	149
ANNEXES.....	161
Annexe 1	161

Annexe 2	163
Annexe 3	165
Annexe 4	167

Index des figures à venir

Index des tableaux à venir

INTRODUCTION

Au Québec, le contexte dans lequel le Service de sécurité incendie de Montréal évolue est particulier. Au fil des années, les services qu'il rend à la population montréalaise ont beaucoup évolué. Ainsi, le personnel du SIM doit être prêt à intervenir en tout temps en cas d'incendies, mais aussi pour répondre à des appels d'urgences médicales préhospitalières et protéger la population et les personnes en visite en cas de sinistres majeurs. De plus, le nombre, l'intensité et la fréquence des épisodes météorologiques extrêmes dus aux changements climatiques augmentent et entraînent de plus en plus souvent l'activation de plans d'urgence nécessitant la contribution sans cesse grandissante de la part du SIM et notamment son Centre de sécurité civile. Le Service a un rôle primordial à jouer pour prévenir les risques en matière d'incendie, de sécurité civile et urbaine.

Pour que la démarche encadrant la réalisation de ce deuxième schéma de couverture de risques soit pertinente, le SIM doit prendre en compte la totalité de cette réalité.

Les prochains chapitres exposent les risques auxquels l'agglomération de Montréal est confrontée. Il faut en effet connaître les défis à venir si l'on veut être capable de définir l'orientation vers laquelle notre organisation doit évoluer pour être en mesure d'y répondre de façon efficiente. C'est donc avant tout le début d'une profonde réflexion que nous amorçons.

CONTEXTE

La Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4), ci-après LSI, a été adoptée en juin 2000. Celle-ci prévoit notamment l'obligation pour les autorités régionales d'établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, et ce, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique.

Les articles 8 à 31 de la LSI concernent les schémas de couverture de risques. Ils précisent entre autres les éléments à inclure aux schémas (articles 10 et 11) ainsi que le processus applicable à l'élaboration, à l'attestation, à l'adoption et à l'entrée en vigueur des schémas (articles 12 à 26).

La révision périodique des schémas est obligatoire en vertu de l'article 29 de la LSI.

Les articles 28, 30, 30.1 et 31 de la LSI indiquent, quant à eux, les modalités applicables à la modification des schémas.

Le document Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie a été déposé en mai 2001. Dans l'optique de réduire, dans toutes les régions du Québec, les pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie et afin d'accroître l'efficacité des organisations responsables de la sécurité incendie, huit objectifs y sont définis :

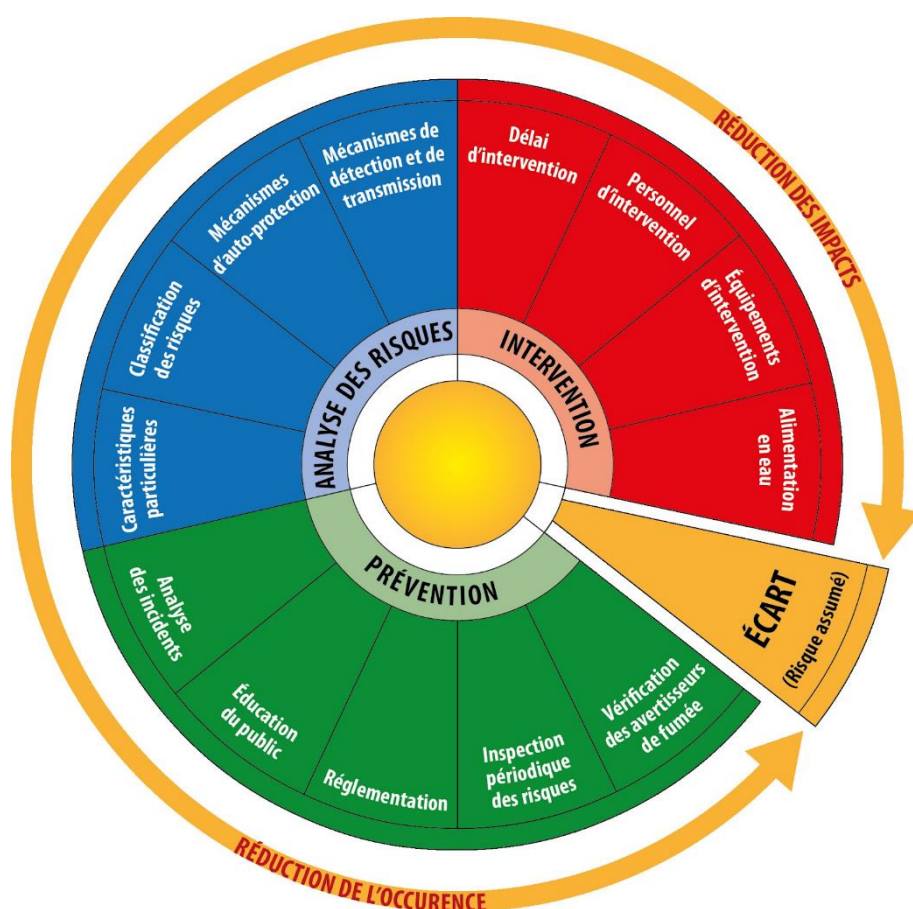
Objectif 1	Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives.
Objectif 2	En tenant compte des ressources existantes à l'échelle régionale, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace.
Objectif 3	En tenant compte des ressources existantes, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des autres catégories de risques, le déploiement d'une force de frappe optimale.
Objectif 4	Compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie par des mesures adaptées d'autoprotection.

Objectif 5	Dans le cas des autres risques de sinistres susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle régionale.
Objectif 6	Maximiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité incendie.
Objectif 7	Privilégier le recours au palier supramunicipal des municipalités régionales de comté (MRC) pour l'organisation ou la gestion de certaines fonctions reliées à la sécurité incendie.
Objectif 8	Planifier la sécurité incendie dans le souci d'en arrimer les ressources et les organisations avec les autres structures vouées à la sécurité du public, que ce soit en matière de sécurité civile, d'organisation des secours, de services préhospitaliers d'urgence ou de services policiers.

GESTION DES RISQUES

L'exercice demandé aux autorités municipales consiste en une analyse des risques présents sur le territoire. Il s'agit de prévoir des mesures de prévention pour réduire les probabilités qu'un incendie ne survienne (réduction de l'occurrence) et de planifier les modalités d'interventions propres à limiter les effets néfastes en cas d'incendie (réduction des impacts). Ces trois dimensions : l'analyse des risques, la prévention et l'intervention forment donc la charpente sur laquelle prennent appui les différents éléments de la gestion des risques. Elles sont complémentaires et interdépendantes dans la mesure où les actions d'une seule des trois dimensions ne suffiraient pas à réduire l'occurrence et les impacts des incendies. La gestion des risques repose donc sur les effets combinés de ces éléments. (voir figure 1)

Figure 1 : Modèle de gestion des risques d'incendie¹



¹ Le Modèle de gestion des risques provenant des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie a été modifié pour inclure le programme de vérification des avertisseurs de fumée

MOT DU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les membres du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) travaillent sans relâche à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens de l'agglomération de Montréal.

Au fil du temps, l'offre de services du SIM s'est élargie et englobe maintenant la couverture de risques autres que ceux de la sécurité incendie, notamment en matière de sécurité civile.

Nous nous réjouissons de voir que la nouvelle vision en prévention du SIM met de l'avant l'importance d'une gestion de risques globale et prend en compte tous les risques de sécurité publique, qu'ils soient naturels, biologiques, technologiques ou dus aux êtres humains.

Les changements climatiques sont notamment des enjeux auxquels l'agglomération de Montréal doit répondre. Le schéma de couverture de risques prend en compte cette réalité.

Le SIM travaille aussi avec ses partenaires à proposer des réponses novatrices à des enjeux de société, comme le vieillissement de notre population ou l'augmentation du soutien à domicile, des problèmes de santé mentale, de toxicomanie et de l'itinérance.

En voulant développer une plus grande proximité avec les citoyens et les citoyennes de l'agglomération de Montréal et augmenter leur résilience en matière de sécurité publique, le SIM démontre son leadership en prévention.

Je veux remercier tout le personnel du SIM aux opérations, au centre de sécurité civile, à la prévention et dans les bureaux. Le travail que vous faites est primordial pour assurer la sécurité de la population de l'agglomération de Montréal.

Avec ce nouveau schéma de couverture de risques, c'est tout un exercice d'adaptation qui s'amorce et j'ai bien conscience des efforts qu'il va requérir pour son déploiement. Merci de votre engagement dans ce processus.

Alain Vaillancourt

Responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville de Montréal

MOT DU DIRECTEUR

Chers citoyens et citoyennes de Montréal,

À titre de Service de sécurité incendie, notre mission est de vous protéger ainsi que vos biens, en cas d'incendie, mais aussi en matière de sécurité urbaine et civile.

Afin de vous assurer un niveau de protection optimale et conformément à la Loi sur la sécurité incendie et aux orientations du ministère de la Sécurité publique, nous avons donc procédé à une analyse des risques globaux.

Je suis particulièrement fier du résultat et je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Grâce à cette analyse et au plan de mise en œuvre qui en découle, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dispose d'un outil efficient pour assurer la sécurité urbaine et civile dans l'agglomération de Montréal.

Avec ce schéma, nous nous donnons les moyens d'optimiser notre offre de service et de créer un environnement sécuritaire pour vous comme pour tous les membres du SIM.

Dans les prochaines années, nous continuerons d'assurer une couverture optimale du territoire. Nous voulons aussi consolider nos capacités en prévention et en gestion globale des risques. Cette nouvelle vision va nous permettre de nous rapprocher de vous et de mettre en place une véritable culture de sécurité citoyenne en prévention.

Enfin, le schéma va nous permettre de continuer à contribuer à faire de Montréal le moteur économique du Québec, notamment par la préservation d'emplois et la sauvegarde du bâti de la métropole.

Merci!

Richard Liebmann Directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal

Portrait du territoire

2025-2034

La situation géographique

Le portrait sociodémographique

L'aménagement du territoire

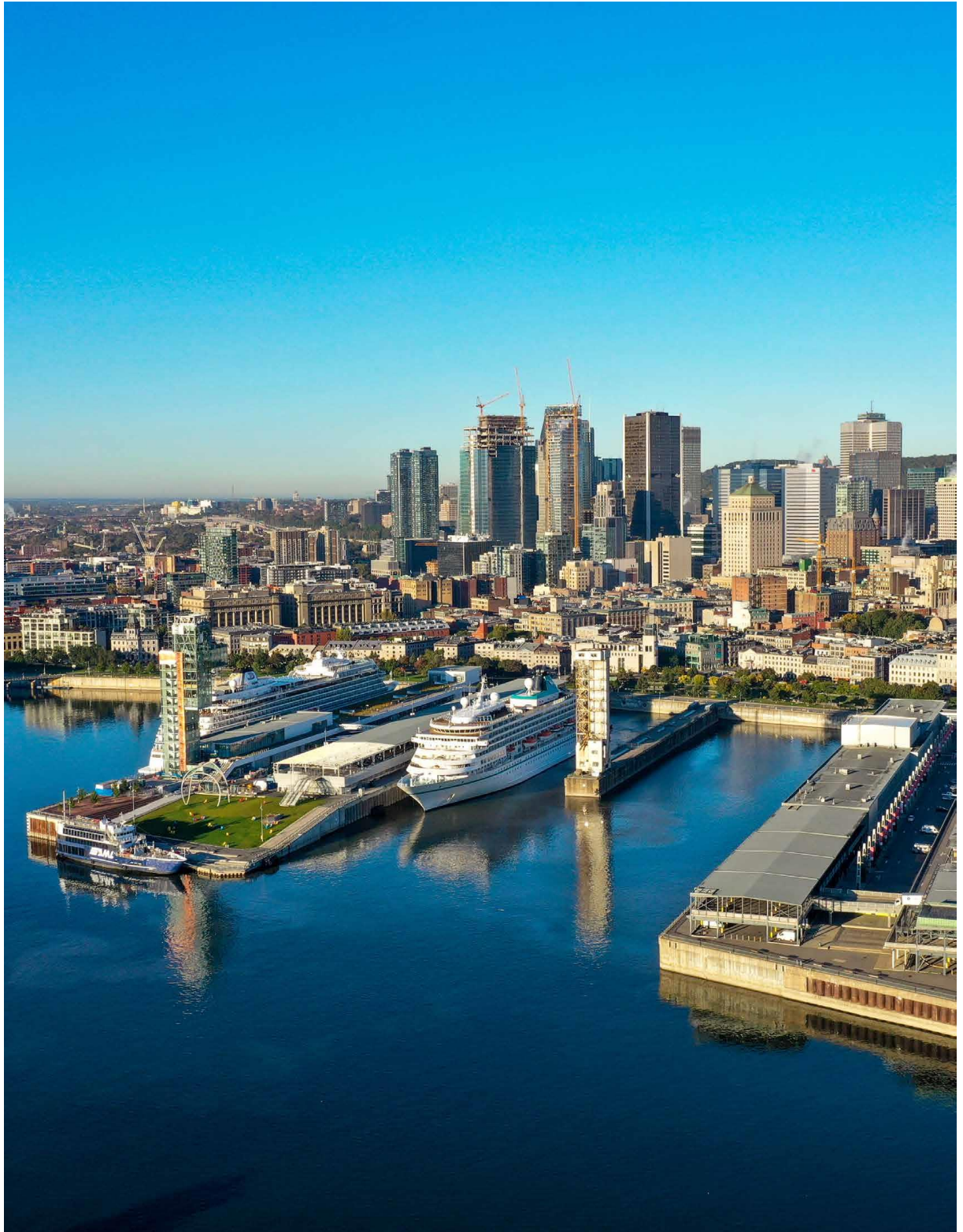
Le développement
de l'agglomération de Montréal
et l'amélioration de
son aménagement

Les pôles économiques

Le climat

Le télétravail

Les enjeux sociétaux



PORTRAIT DU TERRITOIRE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) protège la population depuis 1863 en matière d'incendie. L'évolution de l'agglomération et de la société l'a amené à diversifier son offre de service. Outre l'incendie et les interventions d'urgence nécessitant les équipes spécialisées, son champ de responsabilité couvre l'urgence médicale et la sécurité civile.

L'agglomération de Montréal est susceptible de faire face à différents risques naturels, technologiques, biologiques et anthropiques. Le SIM doit donc mettre en place de nouveaux moyens pour affronter la globalité des risques en matière de sécurité publique. Le Service doit ainsi constamment s'adapter et favoriser un développement organisationnel continu afin de répondre aux besoins de la population de l'agglomération et de celles et ceux qui visitent la région.

Pour faire face aux défis à venir, l'agglomération montréalaise doit impérativement accroître la résilience de ses citoyennes et de ses citoyens, ce qui implique le développement de moyens concrets en matière de sécurité incendie et civile. Les prochains chapitres démontreront les risques grandissants en matière de situation sociodémographique, d'aménagement du territoire et de changements climatiques ainsi que la nécessité de se donner les moyens de réagir à ces risques efficacement.

La situation géographique

L'agglomération de Montréal, c'est tout d'abord une île, qui s'étale sur plus de 500 km². Cette particularité vient avec des risques spécifiques, tels des barrages électriques, des rapides, des hauts fonds ou des plaines inondables.

C'est aussi une montagne, le mont Royal, qui s'élève à plus de 230 mètres, avec des dénivelés, des falaises et des parois abruptes et dangereuses. Enfin, c'est des champs, des lacs, des cours d'eau, des marais et des boisés, comportant, eux aussi, des enjeux de sécurité distinctifs.

Les équipes du SIM rencontrent donc quotidiennement une grande variété de risques liés aux particularités et aux défis que présente ce territoire.

Pour prévenir ces risques, quels qu'ils soient, et pour se préparer à intervenir de façon efficace, le SIM doit s'assurer de maintenir et de développer son expertise, ses ressources matérielles, immobilières et technologiques ainsi que le savoir-être de ses équipes.

Le portrait sociodémographique

Selon l'Institut de la statistique du Québec, l'agglomération de Montréal a une population de 2 043 670 personnes en 2021, ce qui en fait la deuxième région métropolitaine du Canada la plus peuplée. La population de l'agglomération a connu une hausse de 13 % depuis la publication du dernier schéma de couverture de risques. Les projections indiquent qu'elle augmentera encore de 7 % au cours des 10 prochaines années.

La densité de son territoire est très variée, passant d'espaces verts et de secteurs agricoles à des quartiers de plus de 13 000 habitants au kilomètre carré. Selon les prévisions, sa densité globale est appelée à augmenter. En effet, les besoins démographiques et sociaux, la transition écologique et l'acceptabilité sociale entraîneront une densification des quartiers. Le développement urbain actuel

favorise également l'implantation de projets immobiliers durables en périphérie des stations actuelles et projetées du réseau de transport collectif. La densification de la population et l'exploitation du territoire apporteront de nouveaux enjeux de sécurité publique.

Des analyses de risque ont permis d'établir une corrélation entre certaines caractéristiques sociodémographiques et le nombre d'interventions liées à des incendies de bâtiment. A priori, il semble y avoir une relation entre la composition des familles, le revenu, le mode d'occupation et la fréquence de ce type d'interventions. Pour pouvoir continuer de placer l'humain au centre de sa mission et de ses préoccupations, le SIM doit tenir compte de la diversité et de la vulnérabilité de sa clientèle dans son analyse du risque. Un défi de taille en matière de déploiement des ressources s'il veut continuer d'assurer une couverture optimale du territoire.

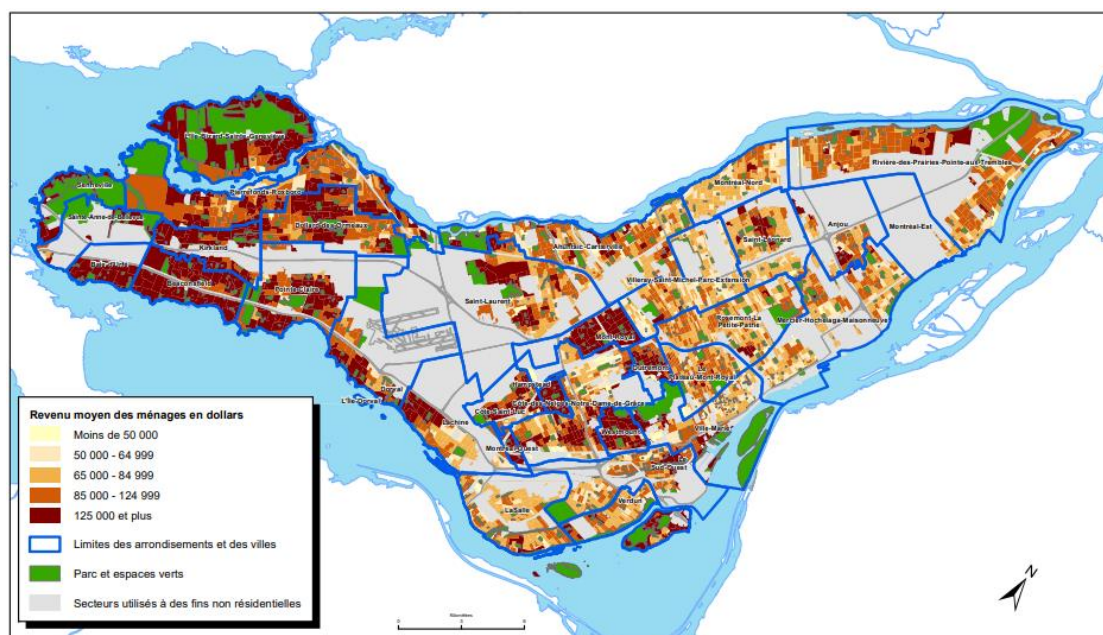
Compositions des familles

En 2021, l'agglomération de Montréal était composée de 495 450 familles, dont 20 % de familles monoparentales. Depuis 10 ans, on note une forte concentration de ces familles, dans les secteurs où l'on observe près de 50 % des incendies de bâtiment. Le SIM considère comme essentiel de revoir son offre de service en matière de prévention.

Le revenu

Il existe une relation entre le revenu des ménages et la fréquence des incendies de bâtiment. De 2011 à 2020, la majorité de ces derniers ont eu lieu dans le centre et l'est de l'île. C'est également dans ces zones que l'on retrouve le plus de ménages à faible revenu.

Figure 2 : Revenu moyen des ménages



Source : Statistique Canada, recensement 2021.

Il est possible d'établir un lien avec la fréquence du faible revenu. En effet, c'est dans l'arrondissement de Ville-Marie que l'on trouve la plus grande fréquence de ménages qui sont sous le seuil du faible revenu, soit 23,4 %, et c'est notamment dans cet arrondissement que le Service a enregistré le plus d'interventions liées à des incendies de bâtiment de 2016 à 2020. En comparaison, la ville de Beaconsfield affiche, quant à elle, la plus basse fréquence de ménages sous le seuil du faible revenu, soit 4,1 %, et c'est l'un des secteurs où il y a eu le moins d'interventions (0,4 %).

Le mode d'occupation

Il semble y avoir une corrélation entre le mode d'occupation et le nombre d'incendies de bâtiment. Dans les 10 dernières années, à 80 %, les secteurs affichant les plus fortes proportions de locataires sont ceux où l'on recense le plus d'incendies de bâtiment. Des données qui préoccupent le SIM.

Certaines caractéristiques sociodémographiques vont aussi avoir une incidence sur la façon d'assurer le service à la population. C'est notamment le cas de l'âge, de l'immigration et de la langue.

L'âge

La majorité de la population de l'agglomération montréalaise a entre 15 et 64 ans. Par contre, à l'instar de ce qui se passe dans le reste du Québec, la population montréalaise vieillit graduellement. D'ici 2036, on prévoit que 1 personne sur 5 résidant à Montréal sera âgée de 65 ans ou plus.

Le contexte de la population vieillissante constitue un défi pour la sécurité incendie, puisque les personnes de 65 ans et plus sont surreprésentées dans les décès par incendie. Selon les données recensées en 2021, elles représentent seulement 17,2 % de la population, mais 54 % des décès de 2016 à 2020.

L'augmentation anticipée de cette population vulnérable constitue donc un risque appelé à augmenter avec le temps et le SIM devra adapter son offre de service en matière de prévention et d'intervention afin de s'y préparer.

L'immigration et la culture

Selon le profil sociodémographique du recensement de 2021, une personne sur trois à Montréal est originaire d'un autre pays que le Canada, soit 652 725 personnes. De plus, on estime que, de 2016 à 2031, « l'immigration internationale continue d'être le principal moteur de la croissance démographique (+446 300 personnes) suivi de l'accroissement naturel (+132 300)². » Ce contexte a une influence directe sur le Service puisque la perception de la sécurité incendie varie énormément selon les origines des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants.

Il faut donc procéder régulièrement à des modifications du programme de sensibilisation au public pour rejoindre les différentes communautés. L'augmentation des populations immigrantes demande par ailleurs un renforcement des compétences en matière de savoir-être et de savoir-faire du personnel du SIM.

La langue

Près de 46 000 personnes sur le territoire sont allophones, ce qui peut complexifier les échanges lors des activités de prévention, des interventions et des communications avec le Centre de communications en sécurité incendie (CCSI). Cela peut aussi affecter le temps de réponse.

Pour plus de détails sur la population par arrondissements et villes liées, vous pouvez consulter en annexe le tableau 1 : Population totale, densité et détails sur l'âge.

² Communauté métropolitaine de Montréal, *Perspective Grand Montréal*, n° 29, novembre 2015.

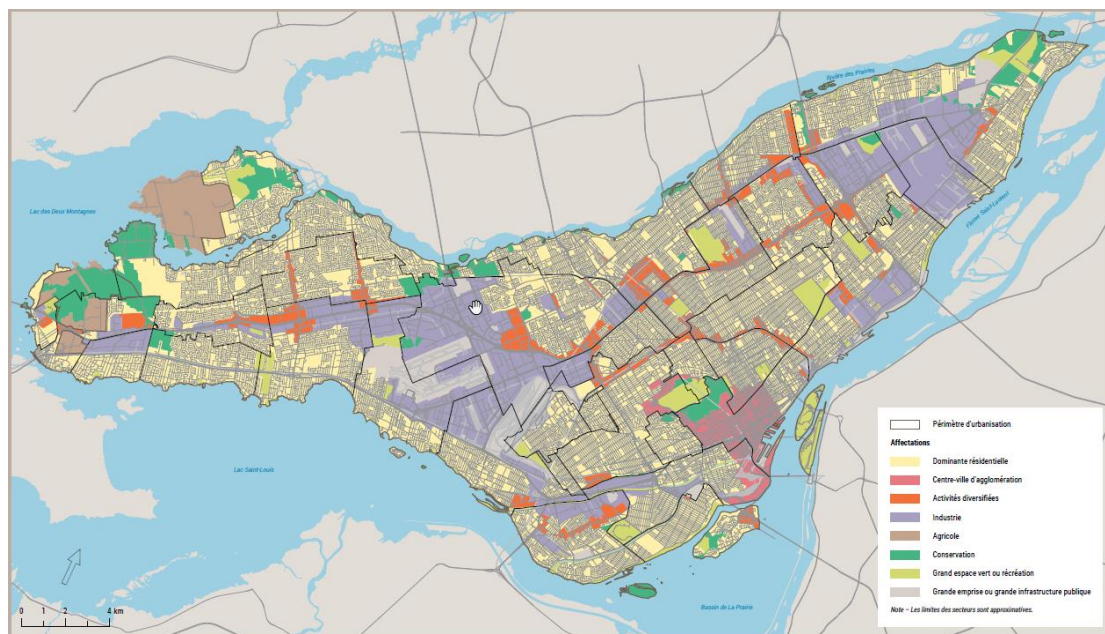
L'aménagement du territoire

Particularités de l'aménagement du territoire et du parc de logements

Selon le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de 2015³, le territoire montréalais est urbanisé à 90 %. Les terrains vacants prêts à recevoir des projets de construction représentent moins de 2 % de la superficie et ceux en transformation ou prêts à être transformés représentent 4 %. Ces deux derniers sont essentiellement des secteurs désaffectés qui vont être réutilisés à des fins d'activités économiques ou résidentielles.

Les grandes affectations du territoire sont présentées sur la carte ci-dessous. La diversité des usages que l'on trouve sur le territoire entraîne différents niveaux de risques que le SIM doit prendre en considération pour évaluer ses besoins et établir les moyens nécessaires pour la prévention et l'intervention.

Figure 3 : Grandes affectations du territoire



Source : Ville de Montréal, Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, janvier 2015, p. 102.

Le territoire est caractérisé par une grande variété de bâtiments. On y trouve notamment des bâtiments de grande hauteur (BGH) pouvant s'élever jusqu'à 205 mètres, des industries lourdes, une panoplie d'établissements institutionnels et des bâtiments agricoles.

³ https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vdm_schema_d_amenagement_et_de_developpement_de_lagglomeration.pdf

La vaste majorité du territoire, soit 81 %, est occupée par des plex ou des immeubles à logements et environ 19 % par des maisons individuelles. Les logements dans les immeubles de moins de 5 étages dominent (53,5 %), alors que ceux établis dans des immeubles de 5 étages et plus occupent 14,5 % du territoire. Le tableau 2 présente les types de constructions résidentielles présents dans l'agglomération.

Tableau 2 : Logements privés occupés selon le type de construction résidentielle

	Nombre de logements	%
Logements privés occupés selon le type de construction résidentielle	910 360	100 %
Maison individuelle non attenante	100 620	11,1 %
Maison jumelée	32 525	3,6 %
Maison en rangée	34 075	3,7 %
Appartement ou plain-pied dans un duplex	110 345	12,1 %
Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	479 885	52,7 %
Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus	148 935	16,4 %
Autre maison individuelle attenante	3 450	0,4 %
Logement mobile	430	0,0 %

Source : Statistique Canada, recensement 2021.

Depuis la publication du dernier schéma, le nombre de logements a augmenté d'environ 13 % dans l'agglomération de Montréal, passant de 805 830 (2001) à 910 360 (2021). Même si la majorité des logements se trouvent dans des immeubles de 5 étages et moins, ils ont diminué de 5,7 %, alors que le nombre de logements dans des immeubles de 5 étages et plus a augmenté de 44,2 %, passant de 103 285 à 148 935 appartements. Cette transformation amène des défis supplémentaires en matière de couverture du territoire.

Les locataires occupent 60 % des logements, tandis que les propriétaires en occupent 40 %, ce qui représente un enjeu à considérer dans la planification de la prévention.

Le patrimoine bâti de l'agglomération de Montréal est l'un des plus anciens du continent nord-américain. Certains bâtiments patrimoniaux ont été construits il y a plus de 150 ans. Les bâtiments construits en 1960 ou avant augmentent le risque d'incendie et de propagation. Afin de mieux protéger ces bâtiments, le Service de la prévention continue d'optimiser son programme d'inspection des risques plus élevés.

Le tableau 3 présente la répartition des bâtiments selon la période de construction.

Tableau 3 : Répartition des bâtiments selon la période de construction

Période de construction	N ^{bre}	%
1960 ou avant	325 005	35,7 %
1961 à 1980	282 605	31,0 %
1981 à 1990	101 180	11,1 %
1991 à 2000	63 765	7,0 %
2001 à 2005	32 020	3,5 %
2006 à 2010	32 870	3,6 %
2011 à 2015	35 315	3,9 %
2016 à 2021	37 590	4,1 %
Total	910 360	100,0 %

Source : Statistique Canada, recensement 2021.

Il faut également tenir compte de l'inflammabilité des matériaux maintenant utilisés qui amènent leur lot de défis en termes de combat incendie. Outre le fait de continuer à faire appliquer la réglementation avec rigueur, le SIM a donc dû adapter ses méthodes d'intervention et compte poursuivre ses campagnes de sensibilisation à ce sujet.

Infrastructures actuelles de l'agglomération de Montréal

Indispensables à son développement économique et social, les infrastructures de Montréal sont dignes des plus grandes métropoles nord-américaines. L'agglomération abrite notamment le port de Montréal, qui traite chaque année plus de 40 millions de tonnes de marchandises, l'aéroport international Montréal-Trudeau, par lequel transitent annuellement environ 17 millions de passagers, ainsi que des réseaux ferroviaires et autoroutiers, qui donnent accès à toute l'Amérique du Nord. À ce portrait s'ajoutent le réseau d'autobus de la STM, qui couvre 500 km², et le métro de Montréal, qui s'étend sur 71 km et qui dessert 68 stations réparties sur quatre lignes.

Ces infrastructures, cruciales pour l'économie de Montréal et le quotidien de la population, constituent pour le SIM des enjeux importants et spécifiques de sécurité.

Les risques liés à la sécurité incendie et à la sécurité civile sont nombreux : déraillement de train, fuite de produits toxiques, déversement de substance dangereuse, incendie, explosion, etc. Il est d'ailleurs important de spécifier que ces infrastructures sont greffées au tissu urbain et que tout accident majeur peut avoir un impact sur la population environnante.

D'autres infrastructures soulèvent des enjeux que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. C'est le cas pour le réseau souterrain de Montréal, appelé RESO, reconnu comme l'un des plus grands réseaux piétonniers souterrains au monde, avec près de 32 kilomètres de tunnels et plus de 180 millions d'utilisateurs annuellement.

Figure 4 : Description du RESO

31,5 km de corridors, de places intérieures et de tunnels
10 stations de métro
2 gares ferroviaires
2 gares régionales d'autobus
63 complexes à bureaux
4 immeubles à logements
9 grands hôtels
4 265 chambres d'hôtel
3 centres de conférence et halls d'exposition
1 615 logements
293 restaurants
1 550 établissements de commerce ou de services
19 salles de cinéma
10 salles de théâtre, concerts et spectacles (22 052 places)
1 musée
2 universités
1 collège
31 stationnements
14 500 espaces de stationnement
178 points d'entrée sur rue
500 000 personnes y circulant tous les jours

Source : Ville de Montréal, Montréal en statistiques / Observatoire de la ville intérieure.

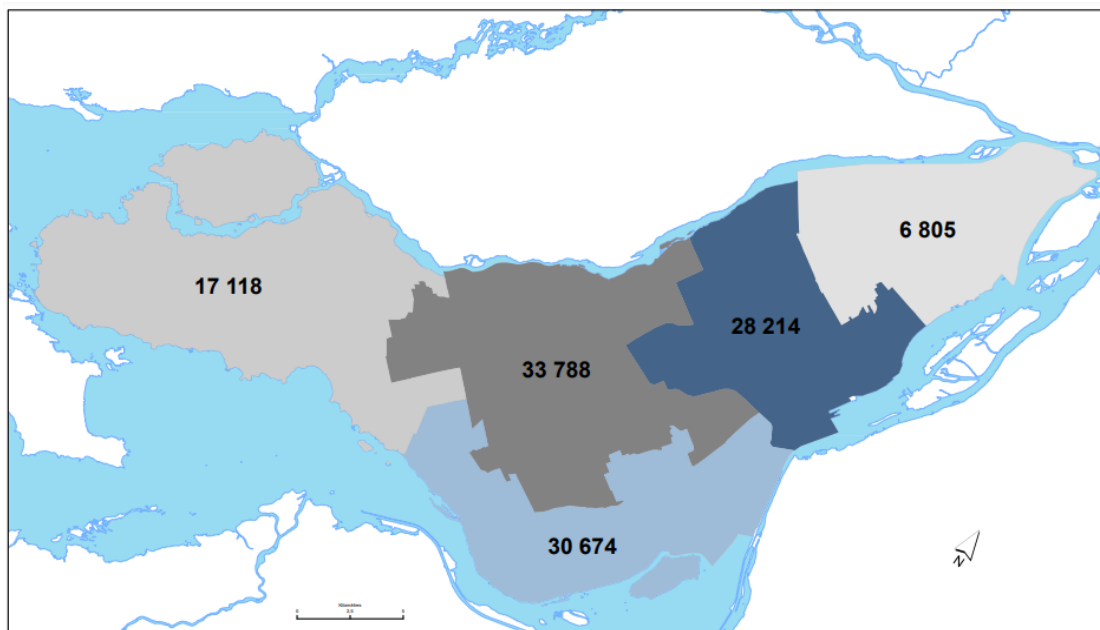
L'attrait immense que représente ce réseau souterrain, que ce soit pour les touristes ou pour les gens qui travaillent au centre-ville ou qui veulent se protéger des intempéries, pose un défi de taille en matière de protection incendie. Il faut aussi compter que les installations appartiennent à des propriétaires différents et qu'elles se trouvent, pour la plupart, sous des bâtiments de grande hauteur.

Le développement de l'agglomération de Montréal et l'amélioration de son aménagement

Mise en chantier et développement résidentiel

Le secteur de la construction résidentielle est constamment en développement sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Selon les données disponibles, en 2020, l'île de Montréal comptait 10 454 mises en chantier résidentielles⁴. L'arrondissement de Ville-Marie est le secteur où l'on construit le plus et cette tendance se maintiendra pour les cinq prochaines années. C'est aussi dans cet arrondissement que le Service a enregistré le plus d'incendies au cours des cinq dernières années. Considérant la croissance résidentielle prévue dans ce secteur, le SIM devra maintenir ses efforts afin de continuer à y fournir un service de qualité.

Figure 5 : Projection du nombre de logements à construire dans les 10 prochaines années



Dans une perspective de développement durable, la Ville de Montréal prévoit continuer à miser sur la densification de certains secteurs, ce qui risque d'amener de nouveaux points de congestion et d'entraîner une augmentation du temps de déplacement des véhicules durant les heures de pointe. Le SIM poursuivra son étroite collaboration avec les arrondissements et les villes liées afin d'assurer le volet sécurité dans les projets de développements.

⁴ Informations provenant du Service du développement économique de la Ville de Montréal

Partage, transformation et usage du réseau routier

Le cadre urbain de l'agglomération montréalaise privilégie dorénavant un aménagement inclusif favorisant le partage du réseau routier entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Cette orientation amène plusieurs travaux de réhabilitation et de reconfiguration du réseau routier. Le SIM est présent dans les différents comités consultatifs et décisionnels afin de s'assurer que les véhicules d'urgence peuvent continuer de circuler librement sur tout le territoire.

Par ailleurs, comme le réseau est vieillissant, l'agglomération de Montréal et d'autres organisations, telles que le ministère des Transports du Québec (MTQ), Énergir ou la Commission des services électriques de Montréal, doivent effectuer des travaux ou remettre certaines infrastructures à niveau (conduites d'eau, ponts, rues, etc.). Ces travaux causent des entraves qui peuvent affecter grandement le temps de réponse du service. Le SIM devra donc continuer de mettre en place des mesures afin de maintenir sa performance et d'assurer sa mission.

Il faut également noter que certains événements, comme les festivals et les fêtes de quartier, compliquent les déplacements des véhicules d'intervention.

Développement et amélioration du transport en commun

Dans les 10 prochaines années, l'agglomération de Montréal a plusieurs projets de développement en matière de transport en commun. Voici les deux plus importants :

- Métro de Montréal : 6 km et cinq stations seront ajoutés sur la ligne bleue.
- REM de l'Ouest : 49 km et 19 stations, incluant deux tunnels, se trouveront sur le territoire couvert par le SIM. Trois de ces stations seront connectées au métro de Montréal.

Ces nouvelles infrastructures exposent plusieurs milliers de citoyennes et de citoyens à des risques : incendie, déraillement, panne survenant sur un tronçon souterrain ou aérien, ouverture de portes, évacuation, électrisation, électrocution, incident sur les voies, etc.

Il est important de préciser que les interventions dans le REM risquent d'être complexes notamment à cause des tunnels, de la hauteur des infrastructures et de la présence d'électricité.

Afin d'intervenir efficacement sur ces infrastructures, le SIM a mis en place une pratique d'amélioration continue qui favorise l'efficacité des interventions et l'ajustement de ses formations selon les besoins. Il est important de mentionner que cette préparation se fait en collaboration avec les parties prenantes concernées.

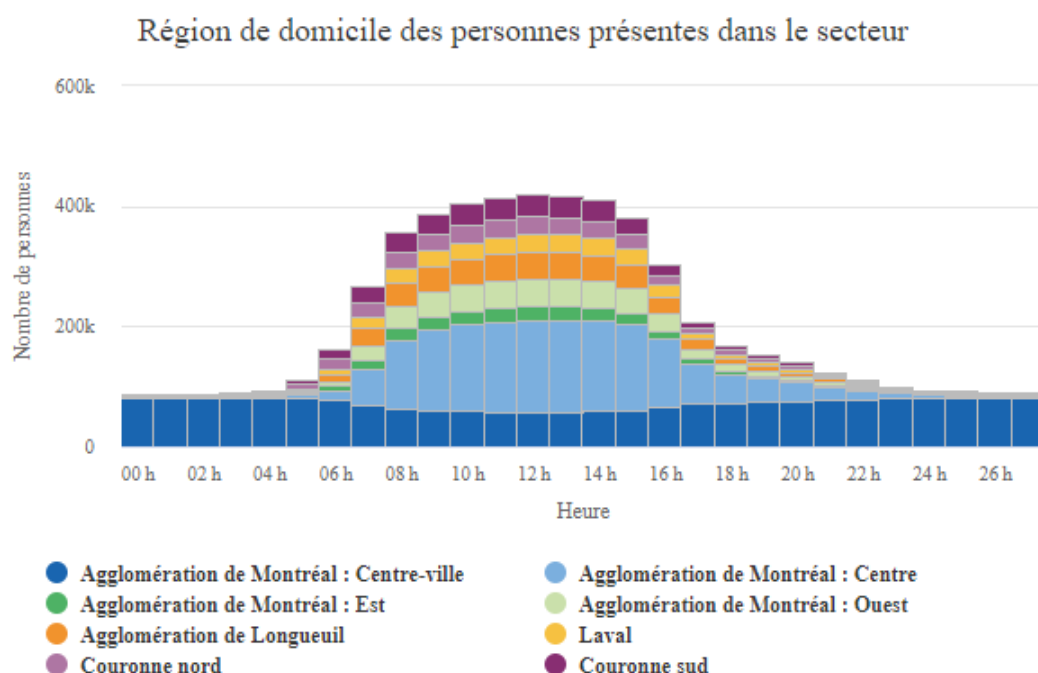
Les pôles économiques

Selon le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, près des deux tiers des emplois de la région métropolitaine sont situés sur le territoire de l'agglomération. La métropole bénéficie d'une économie forte et variée qui s'appuie notamment sur le secteur manufacturier et les entreprises de services. Il est à noter que 64 % des emplois sont concentrés autour de trois grands pôles économiques : celui du centre, celui de l'Ouest et celui de l'Est. Ces secteurs ont tous leurs particularités et présentent des enjeux multiples pour le SIM.

Le **pôle du centre**, qui couvre tout le centre-ville, est reconnu comme étant un haut lieu de finance, d'affaires, de savoir, d'innovation et de culture. L'écosystème commercial y est aussi très développé. Ce secteur constitue le pôle économique le plus important de la région métropolitaine. Selon l'enquête menée en 2018 par l'Autorité régionale de transport métropolitain, les jours ouvrables, en journée, le centre-ville peut compter jusqu'à 419 100 personnes, alors que 360 800 non-résidents y convergent essentiellement pour travailler ou étudier.

À cet afflux de population quotidien viennent s'ajouter les particularités du réseau souterrain et un nombre impressionnant de bâtiments de grande hauteur. Des caractéristiques qui ont pour conséquence d'augmenter le risque, la complexité et le temps de réponse en cas d'intervention d'urgence.

Figure 6 : Nombre de personnes présentes dans le centre-ville à différentes heures de la journée



Source : <https://resultatsod.artm.quebec/>

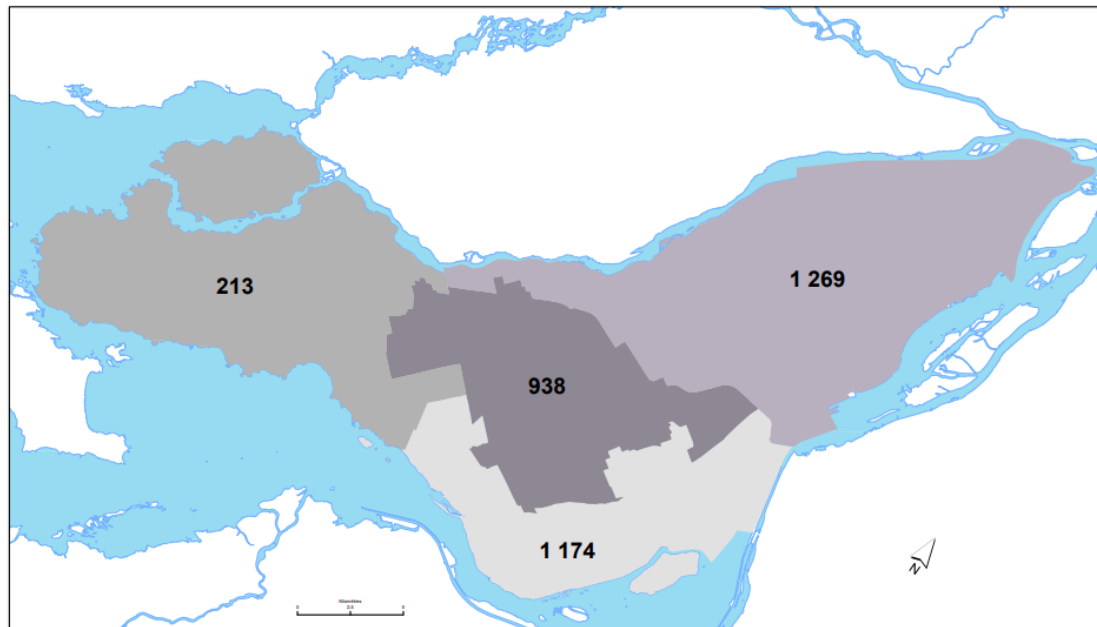
Le **pôle de l'Ouest**, deuxième pour ce qui est de l'emploi, couvre un vaste territoire le long de l'autoroute 40 Ouest, à la jonction des autoroutes 15 et 13 et aux abords d'un tronçon de l'autoroute 20 Ouest. On y retrouve notamment le Technoparc, un secteur consacré aux sciences de la vie, à la pharmaceutique, aux technologies, aux technologies de l'information et des communications et à l'aéronautique.

Le **pôle de l'Est**, situé à la jonction des autoroutes 40 et 25, abrite, d'une part, des industries pétrochimiques et des raffineries et, d'autre part, le port de Montréal, où transitent annuellement des millions de tonnes de matières dangereuses. Fait important, dans les 10 dernières années, la quantité de marchandises a augmenté de 65,5 %. Ce sont donc 10 millions de tonnes de marchandises supplémentaires qui sont passées par les installations portuaires montréalaises.

Les risques industriels, présents dans l'ensemble du territoire montréalais, sont davantage concentrés dans les pôles de l'Ouest et de l'Est. La manipulation et la production de matières dangereuses peuvent générer des explosions, des incendies et même le relâchement d'un nuage toxique en cas d'accident majeur.

Le nombre de locaux commerciaux vacants est aussi à prendre en compte dans un souci de gestion globale du risque. D'ailleurs, un comité consultatif a été mis en place afin d'établir les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires en ce qui concerne les interventions dans les bâtiments vacants ou dangereux.

Figure 7 : Nombre de locaux commerciaux vacants en 2021



Source : Enquête terrain menée par le Service du développement économique de la Ville de Montréal.

Le climat

Montréal connaît une fluctuation importante de température dans une année. Les quatre saisons influencent le mode de vie de la population et ses comportements, par exemple en ce qui concerne le chauffage des domiciles.

Changements climatiques

Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « les changements climatiques récents sont généralisés, rapides et s'intensifient.⁵ » La population risque de faire face à des phénomènes climatiques extrêmes, tels des vagues de chaleur, de fortes précipitations et des sécheresses, de plus en plus sévères et fréquentes. Les changements climatiques ont un impact sur le nombre d'incendies et les interventions en matière de sécurité civile. L'ensemble de la population est vulnérable aux aléas climatiques, mais les personnes de plus de 65 ans, les personnes vivant seules et les personnes financièrement défavorisées le sont davantage. Le SIM devra plus que jamais poursuivre ses diverses campagnes de sensibilisation et adapter son message afin de favoriser la résilience de la population et de son personnel.

⁵ <https://www.carbone4.com/rapport-giec-points-cles>

Les phénomènes climatiques extrêmes actuels et à venir ont également un impact direct sur les ressources du SIM qui sont mobilisées en cas d'événements mineurs, localisés dans quelques arrondissements et d'événements majeurs affectant l'ensemble du territoire. Le Centre de sécurité civile joue un rôle prédominant lors de sinistres majeurs. Il s'assure que l'agglomération de Montréal soit en mesure de faire face à ce type d'événements et fournit un support stratégique dans la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

La pandémie

Les études révèlent que, jusqu'à maintenant, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités sociales « entre autres en touchant de façon plus marquée les emplois les moins bien rémunérés et les secteurs géographiques moins bien outillés pour faire face à ce genre de crise.⁶ » Dans cette optique, le SIM devra poursuivre ses efforts pour mettre en place des stratégies destinées à rejoindre les personnes les plus vulnérables.

Une enquête menée en 2021 par le Centre d'expertise et de référence en santé publique a démontré une hausse de la consommation d'alcool, de tabac et de drogue durant la pandémie. Il est important de mentionner que, depuis huit ans, les articles de fumeur et les objets à flamme nue représentent la deuxième source de chaleur qui cause le plus d'incendies de bâtiment dans l'agglomération. Le nombre d'interventions liées au cannabis a augmenté significativement, passant de 13 en 2019 à 83 en 2020. Par conséquent, le SIM devra continuer de mener des activités de sensibilisation à ce sujet.

Le télétravail

La pandémie a accéléré la généralisation du télétravail et les études rapportent qu'il devrait persister dans la région métropolitaine, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le risque d'incendie. Les analyses menées par le Service ont en effet permis d'établir un lien entre l'augmentation du nombre d'incendies causés par un équipement de cuisine et le fait que la majorité de la population était confinée à la maison. Dans les 20 dernières années, c'est en 2020 que le SIM a enregistré le plus d'incendies causés par un équipement de cuisine.

Les enjeux sociétaux

Le vieillissement de la population ainsi que l'augmentation des services de soutien à domicile, des problèmes de santé mentale et de l'itinérance auront également des conséquences sur la protection du territoire et sur le fonctionnement du service.

En 2036, on prévoit qu'environ 442 000 personnes seront âgées de 65 ans et plus, dont 20 % seront âgées de 85 ans et plus. On peut donc s'attendre à une hausse des services de soutien à domicile. Selon les données provenant des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), à ce jour, plus de 52 000 personnes bénéficieraient déjà de soutien à domicile. Or, cette clientèle plus vulnérable constitue un enjeu pour le Service, car elle est plus difficile à recenser et à rejoindre lors d'activités de sensibilisation. De plus, la présence de personnes présentant des problèmes cognitifs et/ou de mobilité peut complexifier les interventions. Le SIM devra ajuster son offre de service en

⁶ Comité d'experts économiques sur la relance de Montréal dans le cadre de la COVID-19, *Du confinement à la relance : pour une métropole résiliente*, mai 2020.

matière d'intervention et certains programmes de prévention seront adaptés afin de prendre en compte cette réalité.

Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale sur le territoire. Par contre, il est documenté que la pandémie de COVID-19 a causé une hausse des problèmes de santé mentale⁷.

On remarque aussi une augmentation de l'itinérance sur le territoire. Le dénombrement effectué en 2018 recense quelque 3 150 itinérants par nuit sur le territoire (1 500 en institution, 900 en refuge et 750 dormant dans la rue) ; une augmentation de 12 % par rapport à 2015. Or, le nombre de personnes en situation d'itinérance aurait augmenté significativement en 2020 en raison de la pandémie : seulement dans les refuges, on en comptait déjà 1 500 par nuit en 2020 et en 2021. Selon les études, on évalue qu'entre 50 % et 75 % des itinérants seraient atteints de maladies mentales et de dépendances. On peut donc s'attendre à une hausse du nombre d'interventions de premiers répondants en raison de l'augmentation de l'itinérance. Les intervenants du SIM risquent d'être de plus en plus appelés à agir auprès d'une clientèle vulnérable souffrant de détresse psychologique. Conscient de cette situation et de son impact sur la santé psychologique du personnel, le Service a mis en place divers moyens dont

la création d'un code radio spécifique pour les situations risquant de provoquer des blessures de stress opérationnels chez le personnel pompier. Le service poursuivra également l'adaptation de la formation offerte au personnel pompier afin de mieux répondre à ce type de clientèle et de renforcer les actions qui favorisent la santé psychologique de son personnel.

De toute évidence, l'environnement sociodémographique dans lequel notre métropole évolue, les particularités liées à l'aménagement de son territoire et les différents changements à venir créent un contexte particulier en matière de sécurité publique. Le SIM devra donc adopter des stratégies innovantes pour tenir compte de tous les risques s'il veut continuer à offrir un service de haute qualité aux citoyennes et aux citoyens de l'agglomération et à celles et ceux qui visitent le territoire.

⁷ Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies, *Les répercussions de la COVID-19 sur la santé mentale et la toxicomanie*, février 2021.

Les risques
globaux

2025-2034

Les infrastructures

Les autres risques urbains

Le rôle du SIM



LES RISQUES GLOBAUX

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire. Pour ce faire, il se prépare à répondre en tout temps à tous les types d'urgence.

Dans une perspective de gestion globale du risque, il nous paraît essentiel de présenter l'ensemble des risques pouvant survenir sur le territoire puisque ces événements sollicitent les ressources du SIM. Ces risques ont trait aux infrastructures, aux phénomènes naturels, aux accidents technologiques, aux menaces biologiques et aux événements sociaux. En cas d'urgence, le SIM doit avoir les moyens d'intervenir efficacement et rapidement avec les ressources nécessaires.

Les infrastructures

Dans l'agglomération, certaines infrastructures sont particulières et soulèvent des défis en matière de sécurité publique.

Le port Montréal

Le port de Montréal, dirigé par l'Administration portuaire de Montréal (APM), est le deuxième port en importance au Canada pour le transport maritime. Il est l'une des principales portes d'entrée de l'est de l'Amérique du Nord pour les matières conteneurisées. Le transbordement des matières dangereuses, la manutention de vrac solides et liquides, de céréales et de produits pétroliers créent des risques particuliers pour le SIM.

Or, depuis 10 ans, 10 millions de tonnes supplémentaires de marchandises ont transité par les installations portuaires montréalaises. En conséquence, la quantité de matières dangereuses a aussi augmenté significativement tout comme les risques d'incendie, d'explosion, de déversement et de sinistres majeurs.

L'industrie des croisières est un autre élément à prendre en considération. Le nombre d'escales est passé de 21 en 2009 à 76 en 2019. Un nouveau quai exclusif aux croisières a d'ailleurs été construit et est maintenant opérationnel.

Malgré une augmentation des activités dans le port, on rapporte très peu d'incidents dans les 10 dernières années. Le port n'en représente pas moins un risque majeur d'incendie ou d'accident dont il faut prendre la mesure. Afin d'être prêt à y intervenir, il est important de maintenir et former les ressources nécessaires.

Le port de Montréal est responsable de la prévention des incendies sur son territoire ainsi que de l'intervention lors d'un incendie sur un navire. Le SIM est responsable des incendies dans les installations portuaires et peut être appelé en soutien lors d'un incendie sur un navire. Notons que toutes les marchandises chargées ou déchargées doivent passer par des secteurs sous la responsabilité du SIM, que ce soit par camions, trains ou pipelines.

Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, la barge permettant de mener les véhicules du SIM sur les lieux d'un incendie dans le port a été retirée en 2015. En remplacement, une entente de service a été signée entre le port de Montréal et le Groupe Océan, qui possède des remorqueurs capables de diriger l'eau sur un navire en feu ou un incendie à proximité du fleuve.

Le métro et REM

Le prolongement de la ligne bleue et la mise en service du Réseau express métropolitain (REM) vont augmenter le nombre de passagers dans les transports en commun, ce qui va influencer sur le nombre d'incidents. Il est important de spécifier que ces infrastructures présentent des défis en matière

d'accessibilité, d'évacuation, de combat incendie et pour le métro de gestion des fumées dans les tunnels et les stations.

Les interventions dans le métro demandent par ailleurs un bon arrimage entre la Société de transport de Montréal (STM) et le SIM. L'implication et le soutien de la STM sont en effet essentiels au bon déroulement d'une intervention dans le métro. Il est important de souligner que l'ensemble du personnel pompier est formé pour intervenir en cas d'incendie et d'urgence dans le métro.

Ces infrastructures comportent aussi des risques concernant la sécurité civile.

Aéroport international Montréal-Trudeau

Administré par Aéroports de Montréal, Montréal-Trudeau est un aéroport d'envergure internationale. Il génère un trafic aérien au-dessus des zones habitées de la métropole. Depuis la publication du dernier schéma de couverture de risques, le nombre de passagers y a augmenté de 86 % et le nombre de vols, de 15 %. Le risque d'incidents liés à la circulation aérienne est d'autant plus important.

L'aérogare et les installations aéroportuaires représentent un vaste territoire et des installations complexes. De plus, il existe des mesures de sécurité spécifiques et un accès contrôlé aux différentes jetées (internationale, domestique et États-Unis) ce qui peut affecter le temps de réponse.

Aéroports de Montréal a son propre service d'incendie, le Service d'incendie d'Aéroports de Montréal (SIADM), doté des capacités spécialisées nécessaires pour les incidents touchant des aéronefs. Le SIADM a un programme de prévention qui vise à anticiper les risques d'incendie ou de déversements de polluants. Le SIM assure la protection incendie des bâtiments de l'aéroport et intervient en soutien au SIADM pour les incidents d'aéronefs.

Centre-ville : milieu bâti en hauteur et en souterrain

On trouve 864⁸ bâtiments de grande hauteur (BGH) sur le territoire, dont plus de 170 construits depuis 2009. La grande majorité des BGH est située dans l'arrondissement de Ville-Marie et, depuis quelques années, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces bâtiments posent des défis particuliers, notamment en ce qui concerne les délais d'intervention, en raison du transport vertical, de la complexité des opérations et du nombre d'occupants. Leur taille a aussi une incidence sur les radiocommunications, ce qui est un enjeu en matière de santé et de sécurité.

Les BGH demandent par ailleurs une adaptation des méthodes traditionnelles de combat d'incendie, de coordination, de communications, de sauvetage, d'évacuation et de gestion des intervenants d'urgence.

Rappelons que de nombreux BGH du centre-ville sont érigés au-dessus du réseau piétonnier souterrain et raccordés à ce dernier. Or, le RESO a ses propres enjeux de réponse incendie. Le SIM doit donc composer avec deux milieux bâtis présentant chacun des caractéristiques hors de l'ordinaire. La diversité des responsables de la sécurité des bâtiments avec qui le SIM doit s'arrimer augmente aussi la complexité des interventions.

En outre, il est important de mentionner que le réseau souterrain se complexifie en permanence, notamment avec l'ajout de nouveaux bâtiments et de nouvelles connexions. À cet enchevêtrement de structures en profondeur et en hauteur, il faut bien sûr ajouter le nombre impressionnant de personnes qui convergent vers le centre-ville les jours ouvrables.

Depuis la publication du dernier schéma de couverture de risques, on remarque une transformation du patrimoine bâti et une évolution de son usage. De nombreux bâtiments de trois à quatre étages deviennent des tours de grande hauteur à vocation mixte ou hybride. Cela amène une augmentation de la population résidentielle dans ce secteur, mais aussi des enjeux spécifiques au niveau de l'intervention. Puisque la couverture du territoire est optimale, et considérant que ces bâtiments requièrent des méthodes d'intervention adaptées, le SIM travaillera davantage sur le développement et le maintien des compétences du personnel pompier.

Les autres risques urbains

D'autres types de risques urbains exigent l'intervention du SIM. Dans les cas de sinistres majeurs mobilisant l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM), le directeur du SIM est le coordonnateur de la sécurité civile. Le SIM est alors responsable de la mission de sauvegarde des vies et de la protection des biens dans le cadre du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal. Le Centre de sécurité civile, une direction du SIM, veille à l'état de préparation et assure la coordination des missions dans les services centraux, les arrondissements et les villes liées en vue d'accroître la résilience de l'agglomération de Montréal face aux sinistres majeurs et d'assurer la continuité des services à la population.

⁸ Donnée provenant de : <https://skyscraperpage.com/>.

Il est important de noter que l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal a mis en place plusieurs plans d'interventions particuliers qui peuvent, lorsqu'ils sont mis en application, solliciter grandement les ressources du SIM.

Tableau 4 : Les différents types de risques urbains

Risques naturels	Risques technologiques	Risques biologiques	Risques sociaux
Séisme Glissement de terrain Érosion Inondation Extrêmes météorologiques : • tempête hivernale (neige et verglas) • chaleurs extrêmes • froid intense • orage violent (tornade, pluie, grêle, vent) • sécheresse	Accident touchant les industries ayant des matières dangereuses en site fixe Accident de transport de matières dangereuses : • aérien • ferroviaire • maritime • routier Accident de transport collectif : • aérien • ferroviaire • maritime • routier Accident aux infrastructures essentielles Effondrement ou affaissement de structure, de bâtiment ou de terrain Pollution aérienne extrême (smog)	Pandémie Épidémie Acte de terrorisme	Émeute Manifestation Attentat

Source : Centre de sécurité civile de Montréal.

Les risques naturels

Voici un bref portrait des risques naturels présents sur le territoire.

Séismes

La région de Montréal est la deuxième en importance pour le risque sismique au Québec. Le territoire a un potentiel de mouvement du sol susceptible de causer des dommages importants aux bâtiments et aux infrastructures. Les zones les plus à risque sont :

- La pointe est de l'île de Montréal et l'est de la Rive-Sud;
- le territoire de Montréal-Est;
- le centre-ville;
- l'aéroport;
- le secteur sud-ouest de l'île, jusqu'à Lasalle;
- plusieurs zones situées à l'ouest du territoire.

L'agglomération est considérée comme une « vieille ville » en raison de l'âge de ses bâtiments. Selon les normes sismiques, la détérioration d'une partie du patrimoine bâti et le fait qu'il ne fasse pas l'objet d'une réhabilitation augmentent le risque de dommages matériels et humains importants. Les séismes peuvent aussi causer des dommages aux routes, aux ponts, aux viaducs, aux tunnels et aux autres infrastructures essentielles, tels que les systèmes de télécommunications, les réseaux de distribution d'électricité et d'eau ainsi que les gazoducs.

Inondations

Chaque année, une combinaison de facteurs météorologiques et hydrologiques entraîne des crues hivernales et printanières d'ampleur variable. Quand plusieurs conditions sont réunies, une crue exceptionnelle et des inondations peuvent se produire. Plusieurs secteurs de l'île, notamment ceux situés en bordure du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Prairies, sont susceptibles de subir des inondations printanières d'importance variable. Pour plus d'informations sur les zones inondables, vous trouverez une carte à l'adresse suivante :

<https://sigma.cmm.qc.ca/application/run/448/embedded>.

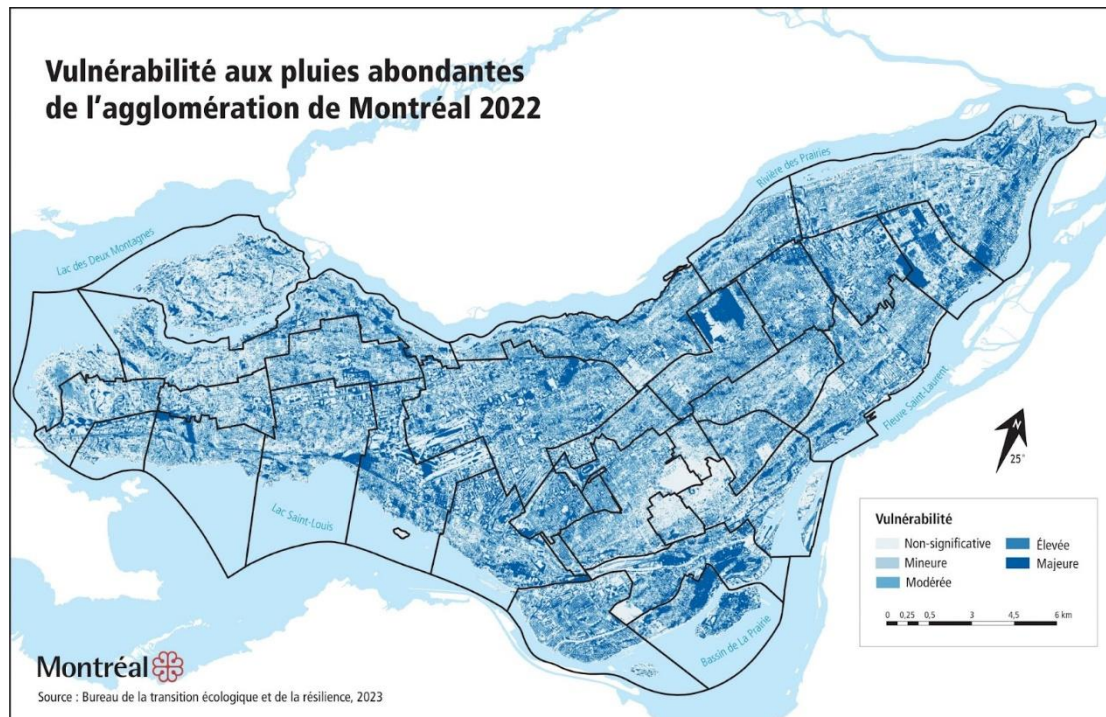
Selon les projections climatiques d'Ouranos⁹, on prévoit une augmentation significative de la fréquence et de l'intensité des épisodes de pluie abondante pour le sud du Québec. Ces phénomènes peuvent causer des inondations, des refoulements d'égout et des dommages notamment aux bâtiments, au réseau routier et aux structures connexes, ainsi qu'aux réseaux d'électricité, de communication et de commodités souterraines. Des tunnels et des viaducs peuvent également être submergés, ce qui, en plus d'occasionner des problèmes de circulation, peut mettre en danger la vie des gens qui restent pris à l'intérieur de leur véhicule. Ces situations augmentent ainsi considérablement le temps de réponse de tous les services d'urgence

Il est important de spécifier qu'une grande partie du territoire présente une vulnérabilité mineure ou modérée au risque de pluies abondantes. Les secteurs les plus vulnérables se trouvent au centre de

⁹ Organisme à but non lucratif qui développe des projets collaboratifs autour d'un réseau de 450 chercheurs, experts, praticiens et décideurs issus de différentes disciplines et organisations.

l'île, soit les quartiers plus anciens comptant une grande densité d'habitants, de bâtiments et de routes. Certaines zones présentent une vulnérabilité élevée parce qu'elles peuvent recevoir une accumulation d'eau de ruissellement, en raison, entre autres, du taux de minéralisation, des infrastructures et de la présence de populations sensibles.

Figure 8 : Vulnérabilité aux pluies abondantes dans l'agglomération de Montréal



Source : Ville de Montréal, Bureau de la transition écologique et de la résilience, 2023.

Extrêmes météorologiques

Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les événements climatiques extrêmes sont de plus en plus nombreux et vont continuer à s'intensifier. Les conséquences de chaque phénomène sont nombreuses :

Tempête hivernale

- Isolement de la population;
- Chute d'arbres;
- Panne d'électricité;
- Perturbation du réseau routier.

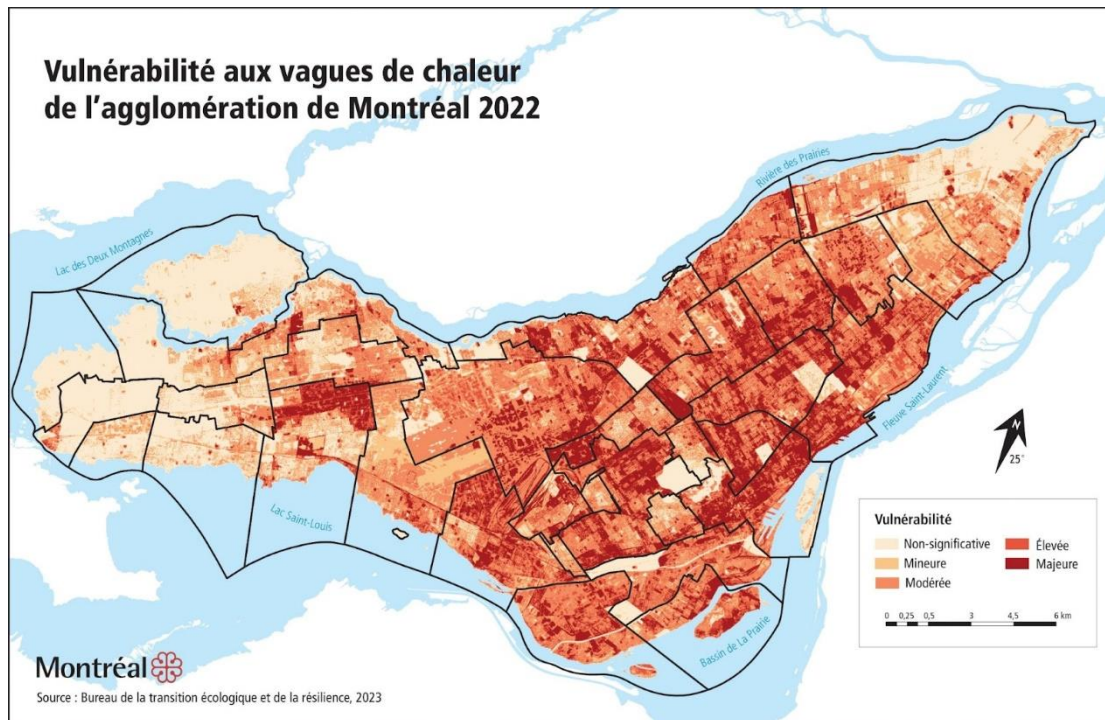
La perturbation du réseau routier peut affecter les déplacements et le temps de réponse du SIM et des autres services d'urgence (Service de police de la Ville de Montréal et Urgences-santé).

Chaleurs accablantes et extrêmes :

- Répercussions sur la santé de la population et des travailleurs;
- Baisse du niveau des eaux pouvant affecter la production et la qualité de l'eau;

- Arrivée soudaine d'orages violents.

Figure 9 : Vulnérabilité aux vagues de chaleur dans l'agglomération de Montréal



Source : Ville de Montréal, Bureau de la transition écologique et de la résilience, 2023.

Toujours selon Ouranos, le sud du Québec devra composer avec l'augmentation importante de la durée des vagues de chaleur ainsi que de la fréquence des nuits chaudes, laissant entrevoir des épisodes de chaleur accablante plus longs et plus intenses au cours des décennies à venir.

Plusieurs caractéristiques urbaines entrent en ligne de compte dans la formation d'îlots de chaleur. Les secteurs industriels, commerciaux ou très peuplés sont les zones les plus à risque. En plus d'être construites avec des matériaux qui absorbent le rayonnement du soleil, les habitations des secteurs densément peuplés augmentent les surfaces imperméables, ce qui limite les espaces végétalisés. Les secteurs de l'ouest de l'île et certaines zones de l'est de l'île sont moins touchés par ce phénomène puisque leur densité est moins élevée et que le type d'habitation le plus courant y est la maison unifamiliale avec cour.

La majorité de l'agglomération de Montréal présente une vulnérabilité, non significative, mineure ou modérée aux vagues de chaleur. Certains secteurs ont cependant une vulnérabilité modérée ou élevée, attribuable à la sensibilité sociale présente dans ces secteurs. Les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Montréal-Nord ont des populations particulièrement sensibles : personnes matériellement défavorisées, personnes vivant seules, personnes âgées et personnes ne parlant ni le français ni l'anglais.¹⁰

Orage violent :

¹⁰ Ville de Montréal, *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, Les constats*, édition 2017, p. 81.

- Inondation et ruissellement abondant;
- Refoulement d'égout;
- Dommages aux bâtiments;
- Chute d'arbres;
- Perturbation du réseau routier et pertes de lien routier,
- Panne d'électricité;
- Isolement de la population.

Sécheresse :

- Baisse du niveau des eaux avec difficulté de production de l'eau;
- Perturbation de l'agriculture.

Froid intense :

- Répercussions sur la santé de la population, des travailleuses et des travailleurs;
- Danger accru d'incendie causé par une augmentation de la demande en énergie;
- Bris de canalisation provoquant une fuite d'eau majeure.

Rappelons que ces situations génèrent un flot d'appels très important au SIM en plus des appels courants, d'où la nécessité pour le Service de développer les compétences techniques et humaines pour y répondre.

Les risques technologiques

La population de l'agglomération de Montréal sera de plus en plus confrontée à des risques technologiques, notamment à cause :

- de la densification urbaine prévue;
- de la transformation de secteurs industriels en secteurs résidentiels;
- du développement urbain aux abords de corridors de transports ferroviaire, maritime et routier.

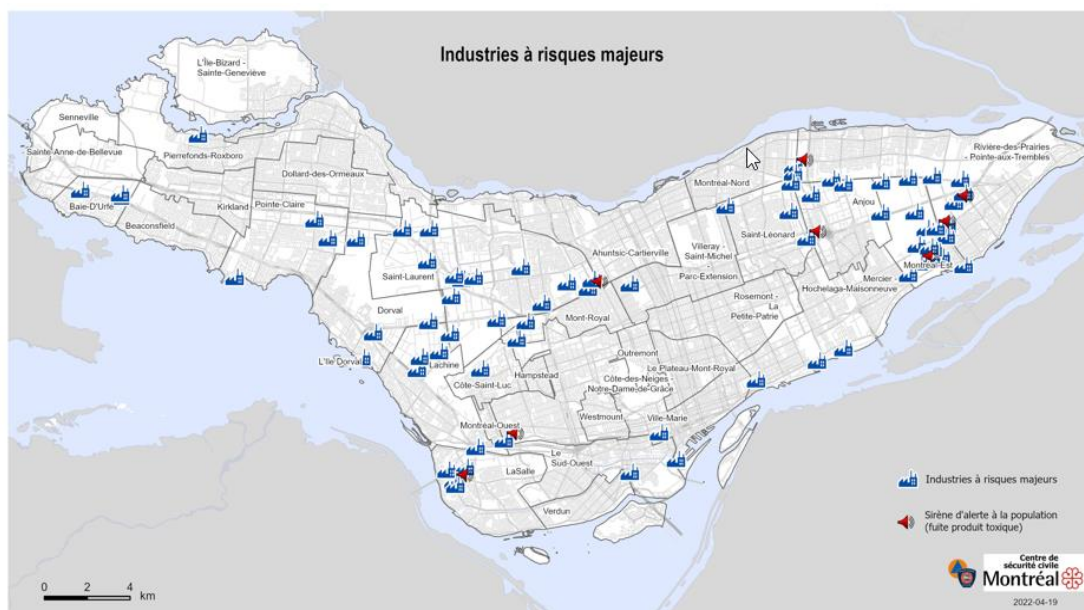
Dans le cas où un tel événement surviendrait, il risquerait de toucher un plus grand nombre de personnes.

Accident touchant les industries ayant des matières dangereuses en site fixe

Plusieurs installations et entreprises qui fabriquent, utilisent ou entreposent des matières dangereuses, se trouvent sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Nous avons un portrait complet des industries assujetties au règlement sur les urgences environnementales (RUE) et un portrait partiel des autres industries à risques majeurs. Pour bonifier ce dernier afin de s'assurer de la diminution du risque à la source, des démarches concertées entre la sécurité civile, Environnement Canada, les comités mixtes municipalités-industries et les industries sont en cours.

Il est important de spécifier que lorsque des risques ne sont pas identifiés cela peut engendrer des délais additionnels en cas d'intervention. Le SIM continuera ses démarches afin de compléter le portrait des industries à risques majeurs.

Figure 10 : Industries à risques majeurs



Source : Centre de sécurité civile de Montréal.

Malgré tous les efforts et les mesures déployés par les établissements industriels et les autorités locales en matière de prévention, le risque d'accident industriel majeur demeure présent. Advenant un tel accident, la santé et la sécurité de la population avoisinante ainsi que les infrastructures et l'environnement pourraient être touchés.

Accidents de transport de matières dangereuses

L'agglomération de Montréal constitue une plaque tournante du transport nord-américain de marchandises, y compris de matières dangereuses. Ses activités économiques reposent en bonne partie sur ses grandes infrastructures terminales (port de Montréal, terminaux ferroviaires, aéroport Montréal-Trudeau, multitudes de centres de tri et d'aiguillage) ainsi que sur ses réseaux routier et ferroviaire d'importance.

Les infrastructures terminales comprennent notamment :

- le port de Montréal, qui s'étend de Cité-du-Havre jusqu'à Montréal-Est;
- les terminaux ferroviaires, qui assurent le triage des convois de même que les échanges rail-route;
- l'aéroport Montréal-Trudeau, qui constitue le point nodal du fret aérien (dont la chaîne de transport comprend le camion et l'avion);
- une multitude de centres de tri et d'aiguillage de la marchandise.

Transport de matières dangereuses

Quoique présent sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal, le transport routier de matières dangereuses, en transit ou pour la distribution locale, se concentre sur certains axes. Les déplacements par camion se font principalement sur les autoroutes 13, 15, 20, 25, et 40. Plusieurs artères montréalaises sont également fortement sollicitées par le transport de matières dangereuses. La rue Notre-Dame, dans l'est du territoire, s'avère dans ce domaine la plus utilisée, en raison, notamment, de sa proximité avec le port de Montréal.

Le territoire compte par ailleurs 883 kilomètres de voies ferrées, qui sillonnent l'île dans tous les sens et alimentent les infrastructures terminales, dont le port de Montréal et plusieurs sites industriels majeurs, notamment dans le secteur de l'industrie pétrochimique lourde de Montréal-Est.

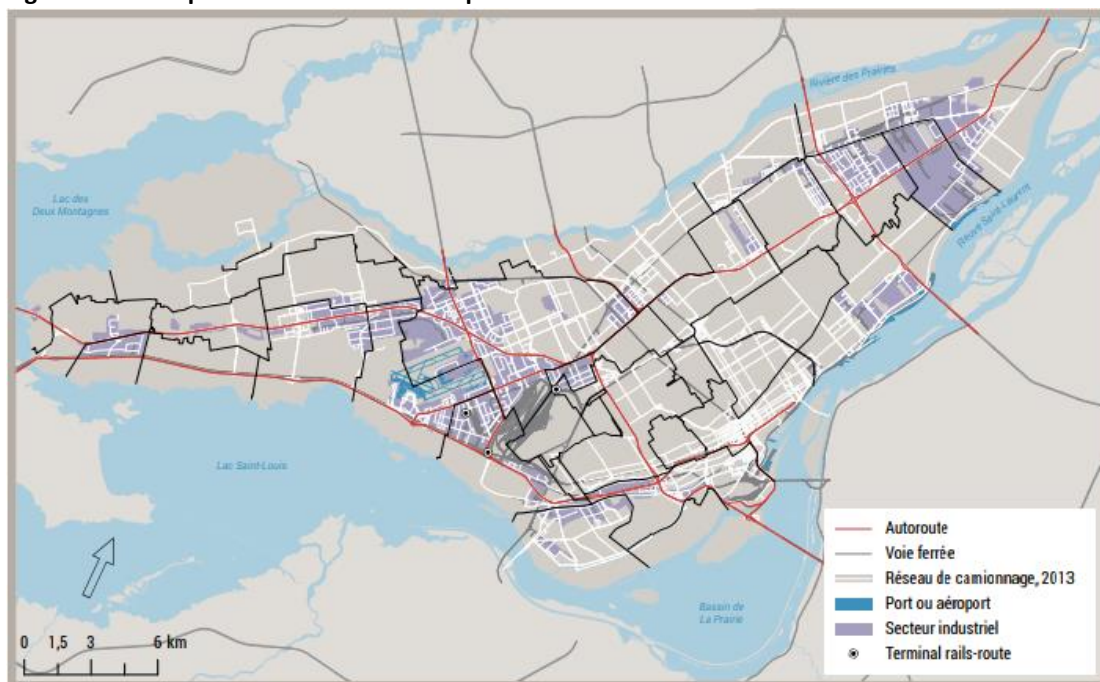
Quant au transport maritime, le port de Montréal est le principal point de transbordement des marchandises vers le transport ferroviaire et par camion.

Greffées à des secteurs à forte densité démographique, les différentes voies de circulation augmentent la vulnérabilité du territoire et de certains sites sensibles. Elles traversent en effet des milieux de vie avec des écoles, des garderies, des hôpitaux, des centres de communications d'urgence, des casernes de pompiers, des centres de détention, des postes de police de quartier, des sites de production d'énergie, l'aéroport. Le tissu urbain serré complique également les interventions advenant un accident avec des matières dangereuses.

Il est important de souligner qu'en raison du développement économique de la métropole, le transport de marchandises par voie aérienne, routière, ferroviaire et maritime devrait augmenter au cours des prochaines années. Cette expansion entraînerait nécessairement des risques pour la population et l'environnement puisque cela impliquerait également l'accroissement de la quantité de produits dangereux transportés.

Plusieurs exemples dans le monde démontrent qu'un accident avec des matières dangereuses peut mettre en péril la santé et la sécurité de la population, affecter l'environnement et toucher significativement les infrastructures.

Figure 11 : Transport à vocation économique



Accident touchant le transport collectif

Les déplacements collectifs de personnes sont nombreux dans l'agglomération de Montréal. Afin de saisir l'ampleur des risques reliés au transport collectif et des diverses conséquences qui en découlent, voici le portrait des différents réseaux actuels et à venir pour l'ensemble du transport collectif.

Réseau actuel

- Métro;
- Réseau d'autobus de la Société de transport de Montréal;
- Trains de Via Rail;
- Trains de banlieue d'Exo;
- Service de minibus urbains et de taxis collectifs;
- Transport scolaire;
- Service de transport adapté;
- Navettes fluviales de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Ajouts à venir au réseau

- Métro léger du Réseau express métropolitain (REM)
- Service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX

Fait important, les trains de banlieue d'Exo et les trains de VIA Rail empruntent les voies du CN et du CP et circulent donc sur des voies où se transportent des matières dangereuses.

Au réseau de transport en commun, il faut ajouter les déplacements collectifs de personnes dans des bateaux de croisière et des avions.

Le risque d'accident majeur de transport comprenant un nombre important de personnes est donc présent sur le territoire de l'agglomération, même si on peut le considérer comme faible étant donné la rareté de ce type d'événement à ce jour.

Il reste que le SIM peut être amené à intervenir sur plusieurs plans pour un écrasement d'avion, un déraillement de train de passagers, une collision de trains de métro, un carambolage majeur avec autobus ou encore le naufrage d'un bateau de croisière à destination du Vieux-Port de Montréal.

Atteintes à des infrastructures essentielles

Qu'ils soient engendrés par des causes naturelles, technologiques, biologiques ou sociales, les risques liés aux infrastructures essentielles du territoire de l'agglomération sont nombreux et de nature diverse. En voici une liste non exhaustive :

- Panne d'électricité majeure;
- Défaillance majeure du système d'approvisionnement en eau potable, ou contamination de l'eau potable;
- Pénurie d'approvisionnement en carburant et en combustible;
- Défaillance de systèmes informatiques ou de communications;
- Carences majeures dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
- Problème d'importation de denrées alimentaires abordables;
- Dysfonctionnements de réseaux de transport;
- Attaque terroriste concernant les infrastructures.

Plusieurs de ces risques peuvent avoir un impact direct sur les opérations et les interventions du Service, notamment ceux qui concernent l'approvisionnement en eau et en carburant et le fonctionnement des systèmes informatiques et de communications.

Les risques biologiques

Épidémies et pandémies

Les risques biologiques se caractérisent par l'augmentation, la persistance et la propagation inhabituelle d'une maladie ou de son agent pathogène, causant une épidémie ou une pandémie.

La pandémie de COVID-19 en est un bon exemple. Selon un rapport du groupe d'expert de l'ONU sur la biodiversité (IPBES), « sans des stratégies de prévention, les pandémies vont émerger plus souvent, se répandre plus rapidement, tuer plus de gens et avoir des impacts dévastateurs sans précédent sur l'économie mondiale.¹¹ »

¹¹ Radio-Canada, « Vers des pandémies plus fréquentes et plus meurtrières », Info, 29 octobre 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1745345/pandemies-frequence-onu>

Dans les années à venir, les équipes du SIM risquent d'être sollicitées pour d'autres pandémies que celle de la COVID-19, ce qui affectera la couverture de territoire du SIM.

Les risques sociaux

Les risques sociaux, englobent entre autres, les émeutes, le sabotage, les attentats, les actes de terrorisme, le pillage, les tueries massives et la guerre. Même si l'agglomération de Montréal a la réputation d'être relativement paisible, elle n'est pas à l'abri d'un événement de ce type. De plus, sa vulnérabilité est augmentée par l'existence d'autres risques, comme ceux énumérés plus haut dans ce chapitre. Les actes criminels d'ampleur ont par ailleurs le potentiel de dégénérer en désastres ou en crises majeures qui dépassent la seule intervention policière. Difficiles à prévoir, difficiles à prévenir, ces risques exigent néanmoins une préparation pour faire face à l'inattendu et à l'inédit.

Le rôle du SIM

On le voit, les risques présents dans l'agglomération de Montréal sont nombreux et variés. Ils sont également voués à s'intensifier, en raison du développement urbain et économique de la métropole et des changements climatiques.

La mission du SIM est de sauvegarder des vies, de protéger les biens et de préserver l'environnement. Pour la mener à bien, l'intervention du Service est de plus en plus sollicitée.

Son personnel mandaté aux opérations agit à titre d'intervenant sur le terrain et son personnel de prévention accompagne les unités d'affaires de l'agglomération dans l'identification et l'analyse des risques, la communication citoyenne et les phases de rétablissement à la suite d'un événement.

Voici des exemples du rôle du SIM, en prévention et en intervention, dans diverses situations.

Situations	Rôle du personnel pompier et de prévention
Séisme	• Recherche et sauvetage de personnes • Sécurisation des sites
Glissement de terrain et érosion	• Recherche et sauvetage de personnes • Surveillance et sécurisation des lieux • Évacuation des personnes en danger
Inondation	• Analyse de vulnérabilité • Visites de sensibilisation dans les secteurs touchés • Présence dans les zones à risques • Soutien aux travaux publics dans la mise en place et l'inspection des dispositifs de rétention d'eau et de matériel de pompage d'eau • Intervention lors de bris de digues temporaires • Opérations de recherche, de sauvetage et d'assistance à la population touchée

Situations	Rôle du personnel pompier et de prévention
Extrême météorologique - chaleurs extrêmes - tempêtes hivernales (neige et verglas) - froid intense - orages violents (tornade, pluie, grêle, vent) - sécheresse	Orage violent - Sauvetage des personnes en danger imminent - Aide aux citoyens et citoyennes en détresse - Évaluation des risques et isolation des dangers - Dégagement de débris - Évacuation de l'eau et aide à la population pour le pompage de l'eau des sous-sols - Protection des biens Chaleurs extrêmes - Préparation et mise en place de visites préventives en porte-à-porte - Aide aux citoyens et citoyennes touchés Tempête hivernale - Coordination des opérations de recherche et de sauvetage - Déblaiement des voies de circulation pour les appels d'urgence et des voies d'accès aux casernes - Localisation des bornes-fontaines ensevelies et inaccessibles et transmission de l'information à la direction des travaux publics de l'agglomération
Accidents impliquant des matières dangereuses en site fixe	Menace CBRN (chimique, biologique, radiologique ou nucléaire) - Coordination des intervenants et intervenantes présents sur le site - Évaluation de la présence et de la concentration de substance contaminante à l'aide d'appareils de détection - Participation à l'élaboration des stratégies d'intervention avec le Comité aviseur antiterrorisme de Montréal (CAAM) et les différents partenaires (santé publique, environnement, etc.) - Décontamination des intervenants et intervenantes et de la population - Établissement des périmètres d'intervention (zones chaude, tiède et froide) - Soutien aux services de santé lors d'un accident biotechnologique
Attentat	- Soutien aux techniciens et techniciennes du SPVM lors de l'approche d'un colis CBRN - Élaboration des stratégies d'intervention en participant aux discussions du CAAM. (Comité aviseur antiterroriste de Montréal)
Accidents de transport impliquant des matières dangereuses	- Coordination des intervenants et intervenantes présents sur le site - Élaboration des stratégies d'intervention pour contrer la fuite et limiter les répercussions sur la population, l'environnement et les biens
Accidents impliquant le transport collectif	- Recherche et sauvetage, désincarcération et premiers soins - Coordination des intervenants et intervenantes présents sur le site - Évacuation

Situations	Rôle du personnel pompier et de prévention
Pandémie	• Sensibilisation de la population (voyageurs et voyageuses dans les aéroports, personnes en situation d'itinérance, etc.) • Inspection des sites d'hébergement et des infrastructures temporaires

L'agglomération de Montréal n'est pas à l'abri d'une catastrophe. C'est pourquoi tout le personnel du SIM, tant à la sécurité civile qu'aux opérations et à la prévention, doit travailler de concert en adoptant une approche préventive afin de développer la résilience des citoyens et citoyennes face à ce genre de risques.

Bilan des interventions

2025-2034

Incendies de bâtiments

Urgences médicales
préhospitalières

Autres interventions
sans incendie



BILAN DES INTERVENTIONS

De 2013 à 2020, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a effectué, en moyenne, 122 766 interventions par an. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, le rôle du SIM va bien au-delà de la sécurité incendie. Les équipes du SIM procèdent à différents types d'interventions que ce soit, par exemple, pour éteindre un incendie, sauver la vie d'une personne en détresse, aider quelqu'un pris dans un ascenseur ou vérifier une alarme incendie.

Tableau 5 : Interventions du SIM, de 2013 à 2020

Intervention	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
Incendies de bâtiments	1 272	1 283	1 177	1 178	1 171	1 172	1 207	1 385	9 845	1.0 %
Autres incendies ¹	3 375	2 968	3 184	3 316	2 660	2 950	2 730	3 030	24 213	2.5 %
Sans incendie	20 771	19 475	19 397	19 099	19 914	21 505	22 342	19 766	162 269	16,5 %
Alarmes-incendie et autres alarmes	13 715	13 016	13 007	13 268	13 743	14 909	14 960	13 065	109 683	11.2 %
Urgences médicales préhospitalières	76 434	80 829	81 143	85 347	84 867	78 505	75 403	45 840	608 368	61.9 %
Fausse alertes, annulations, fusionnés ² et autres	7 675	8 579	9 142	9 332	9 318	8 860	9 160	5 683	67 749	6.9 %
Total des interventions	123 242	126 150	127 050	131 540	131 673	127 901	125 802	88 769	982 127	100.0 %

Source : SIM, Sous-système des données opérationnelles (SSDO), de 2013 à 2020.

1-Cette catégorie comprend tous les incendies autres que les incendies de bâtiments.

2-Appels logés pour une même adresse.

Notons que l'augmentation du nombre d'incendies de bâtiment en 2020 est probablement associée à la présence accrue d'occupantes et d'occupants dans les logements pendant la pandémie de COVID-19. En revanche, le nombre d'interventions de pompiers et pompières premiers répondants a chuté en 2020. Les affectations sur ce type d'interventions étant limitée pour éviter les contacts entre le personnel et les personnes atteintes de la COVID-19.

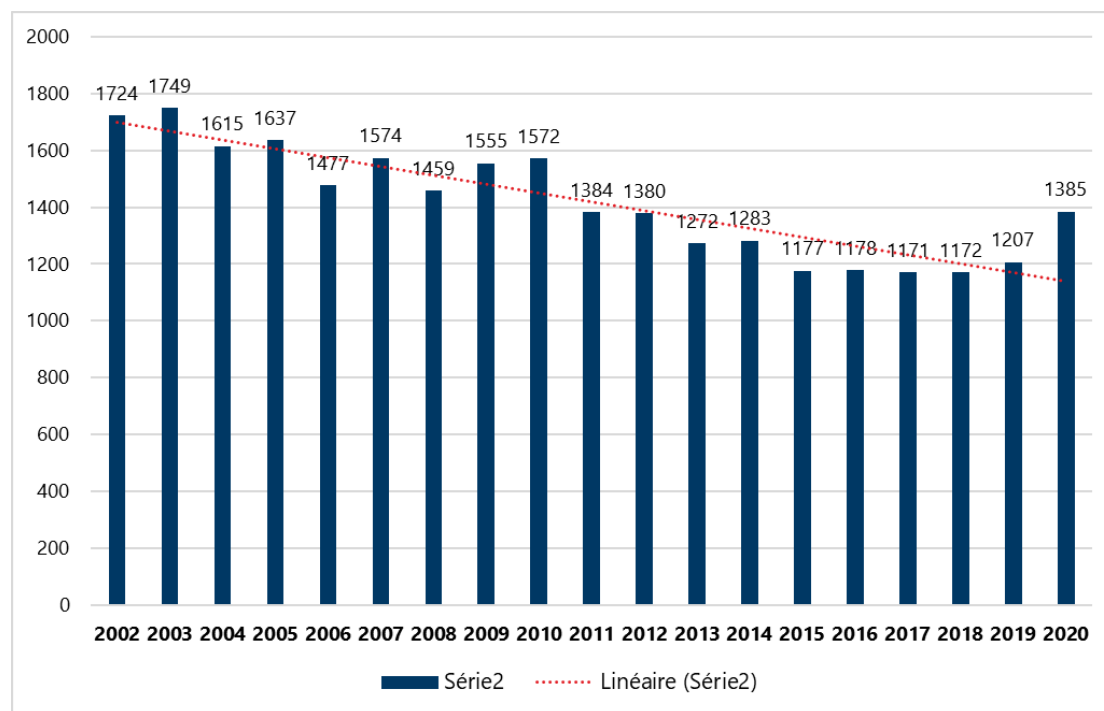
Incendies de bâtiments

Selon la *Loi sur la sécurité incendie*, les autorités régionales, en conformité avec les orientations ministérielles, doivent « établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre.¹² » Pour ce faire, le SIM doit préalablement faire l'analyse des incendies survenus sur son territoire.

Dans le cadre de notre analyse, nous avons utilisé les données provenant des rapports d'intervention (SSDO), du tableau de bord (Qlik Sense), du Service de l'évaluation foncière et du Répertoire informatisé des rues et des emplacements (RIRE). Grâce à cet exercice, le conseil d'agglomération de Montréal sera, si nécessaire, d'adopter, de modifier ou de bonifier la réglementation en vigueur afin de limiter les pertes humaines et matérielles. De plus, cette analyse permettra au SIM non seulement de cibler, mais aussi de prioriser les activités en prévention.

Depuis la publication du dernier schéma, on enregistre une baisse des interventions pour des incendies de bâtiment. Le Service est passé d'une moyenne de 1640 interventions par année de 2002 à 2006 à une moyenne de 1 223 pour les cinq dernières années, ce qui représente une diminution de 25 %. Il est à noter que le nombre d'incendies de bâtiments a été plus important en 2020. Cette augmentation est probablement associée à la présence accrue d'occupants dans leur logement pendant la pandémie de COVID-19.

Figure 12 : Nombre d'interventions pour des incendies de bâtiments de 2002 à 2020



Source : SSDO, de 2013 à 2020.

¹² <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/S-3.4/>

Niveau de gravité des incendies

Les incendies sont répertoriés au SIM par niveau d'alerte en fonction de leur gravité. Le niveau le plus bas est l'incendie mineur (10-22F) et le niveau le plus haut, l'incendie de cinquième alarme (10-15) qui nécessite l'engagement d'au moins 125 pompiers et pompières.

Tableau 6 : Nombre d'interventions pour des incendies de bâtiment, par niveau d'alerte

Niveau d'alerte	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
10-22F	935	944	860	861	843	845	919	1 067	7 274	73.9 %
Première alarme (10-07)	270	273	247	238	275	260	225	246	2 034	20.7 %
Deuxième alarme (10-12)	37	29	34	34	32	46	39	45	259	2.6 %
Troisième alarme (10-13)	17	12	20	17	7	6	12	11	85	0.9 %
Quatrième alarme (10-14)	8	13	8	11	5	7	5	11	60	0.6 %
Cinquième alarme (10-15)	1	9	4	15	7	7	5	4	51	0.5 %
BAT-EX	4	3	4	2	2	1	2	1	15	0.2 %
Total	1 272	1 283	1 177	1 178	1 171	1 172	1 207	1 385	9 845	100.0 %

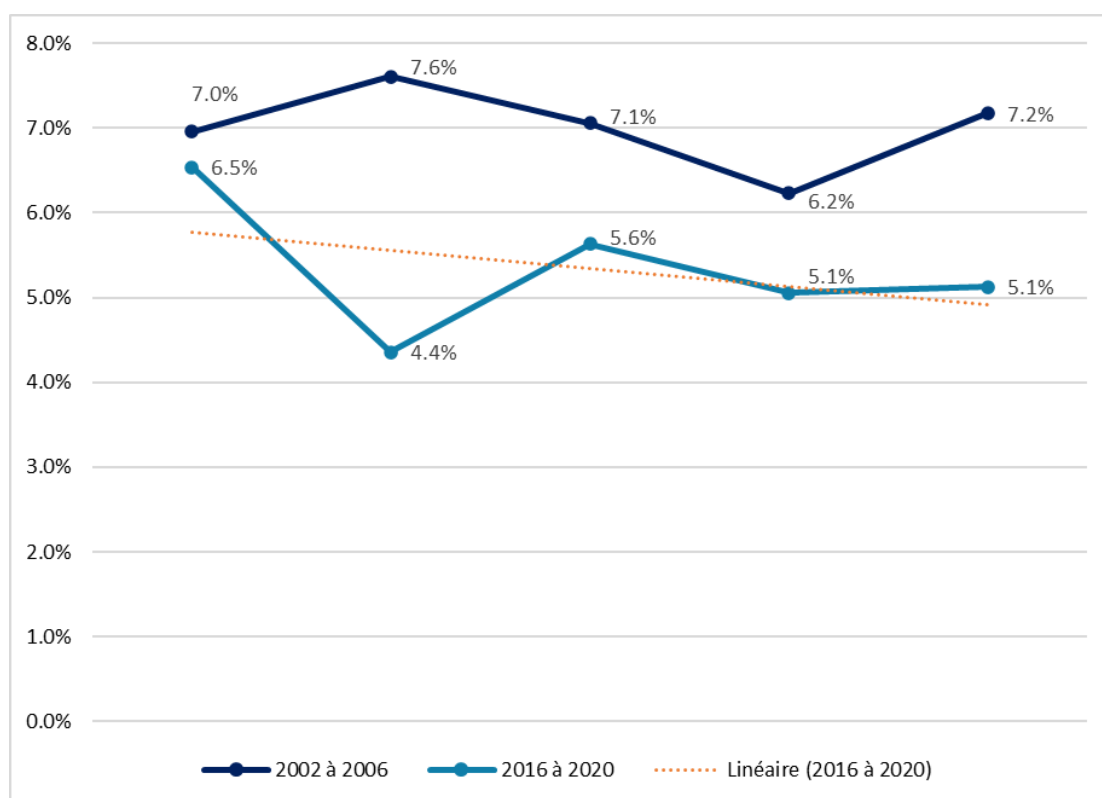
Source : SSDO, de 2013 à 2020.

Légende : 10-07

Incendie de bâtiment; 10-12 Incendie, 2^e alerte; 10-13 Incendie, 3^e alerte; 10-14 Incendie, 4^e alerte; 10-15 Incendie, 5^e alerte; 10-22F Incendie mineur facile à circonscrire avec la première équipe sans avoir recours aux autres unités-répondant à l'appel; BAT-EX Explosion

Comme c'était le cas dans le précédent schéma, la majorité des incendies de bâtiment sont mineurs et représentent 73,9 % de la totalité des incendies de bâtiment. On note en revanche une amélioration de l'efficacité des interventions. En effet, grâce aux activités de recherche et développement, le SIM a pu mettre en place de nouvelles méthodes d'intervention qui ont notamment permis une réduction du nombre d'incendies de deuxième alerte et plus. En comparant la proportion d'incendies qui ont mené à une deuxième alerte ou plus de 2016 à 2020 par rapport à la période précédente, on constate en effet une diminution.

Figure 13 : Proportion d'incendies de deuxième alerte et plus



Source : SSDO, de 2013 à 2020.

Usage des bâtiments incendiés

Pour être en mesure d'assurer une bonne planification de la prévention, il est essentiel de tracer le portrait des incendies de bâtiment par type d'usage.

Tableau 7 : Usage des bâtiments incendie

Usage	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
Établissements de réunions (A)	29	37	31	25	19	22	35	36	234	2.4 %
Établissements de soins ou de détention (B)	12	15	10	12	12	10	10	14	95	1.0 %
Habitations (C)	958	937	888	914	936	918	917	1 086	7 554	76.7 %
Établissements d'affaires (D)	45	27	31	39	26	30	37	35	270	2.7 %
Établissements commerciaux (E)	98	95	71	78	69	77	85	78	651	6.6 %

Établissements industriels (F)	100	96	107	80	74	75	86	89	707	7.2 %
Indéterminé (X)	30	76	39	30	35	40	37	47	334	3.4 %
Total	1 272	1 283	1 177	1 178	1 171	1 172	1 207	1 385	9 845	100.0 %

Source : SSDO, de 2013 à 2020.

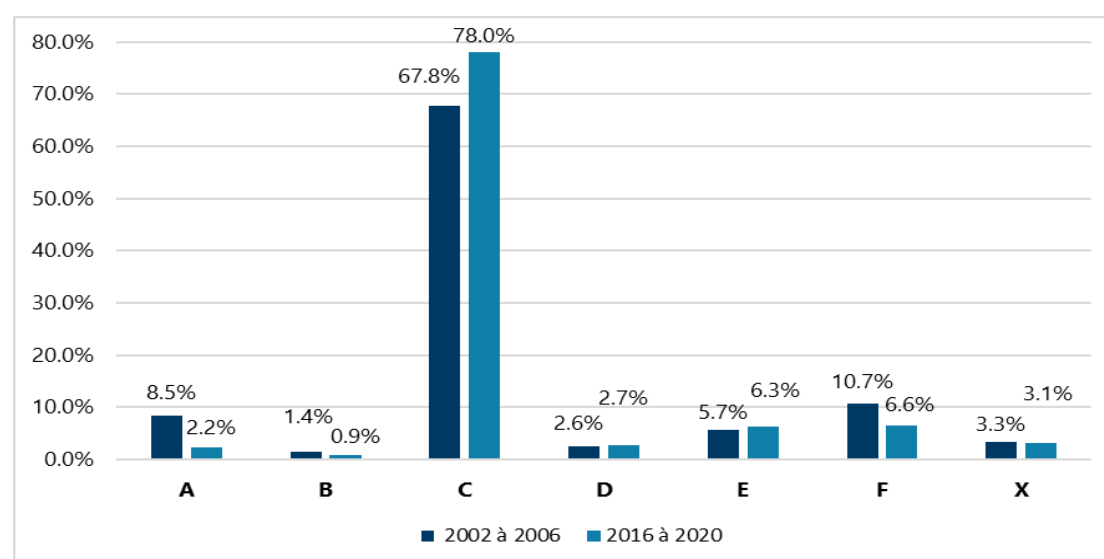
Note : Les informations pour l'usage des bâtiments sont issues du *Code national du bâtiment* (CNB) et les informations sur les catégories d'immeubles proviennent de l'évaluation foncière et du RIRE.

En comparant les données de 2002 à 2006 avec celles de 2016 à 2020, on constate des variations dans le pourcentage d'interventions en fonction de l'usage des bâtiments.

Voici les points importants à retenir :

- Malgré une diminution moyenne des incendies de bâtiment de 25 %, la proportion des événements qui se sont produits dans le secteur de l'habitation a augmenté.
- Le pourcentage des incendies qui se sont déroulés dans les établissements industriels et les établissements de réunion a diminué.
- La proportion d'incendies dans les bâtiments des autres usages est restée relativement stable.

Figure 14 : Variation du pourcentage d'interventions selon l'usage



Source : SSDO, de 2013 à 2020.

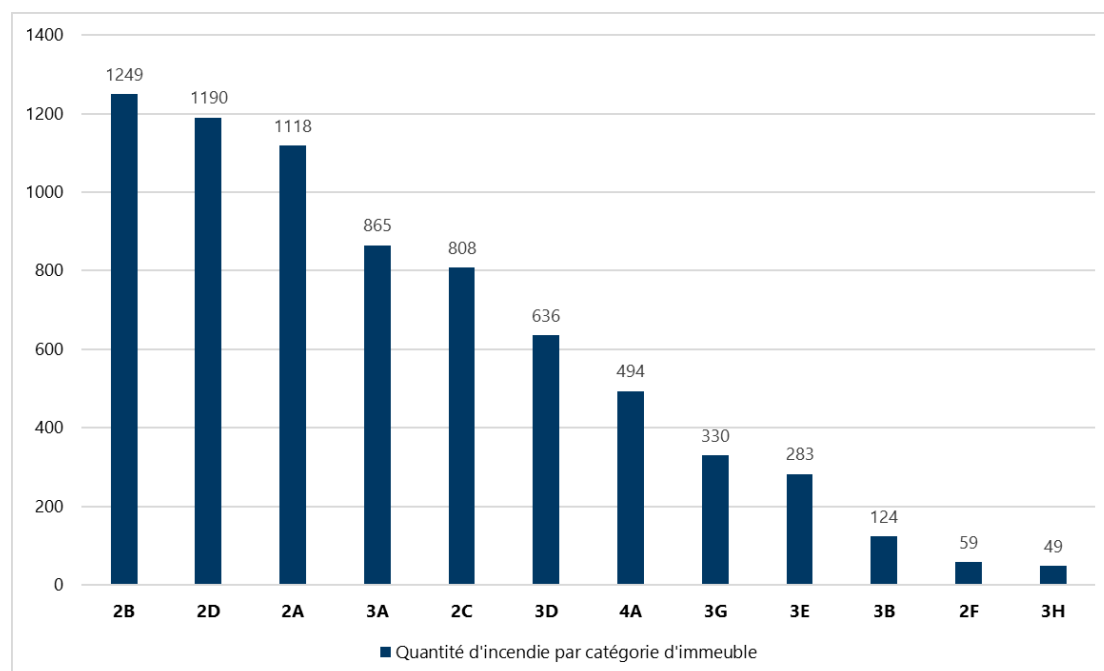
Usage de type résidentiel

En raison de l'augmentation de la proportion d'incendies dans le secteur de l'habitation, le SIM a effectué une analyse des catégories d'immeubles touchées par ce type de sinistre entre 2013 et 2020. Cette démarche permettra d'assurer une gestion efficiente du Service.

L'analyse a fait ressortir les constats suivants :

1. 42 % des incendies ont eu lieu dans des maisons unifamiliales, des duplex et des triplex et 16 % dans des multiplex de 4 à 11 logements. Comme ces types d'immeubles représentent 89 % du patrimoine bâti, il apparaît normal qu'ils soient majoritairement touchés.
2. 20 % des incendies ont eu lieu dans des multiplex de 12 logements et plus, de 3 étages et moins, avec ou sans commerce et dans les immeubles semi-commerciaux de maximum 11 logements. Il est important de souligner que ce type de bâtiments représentent environ 4 % du patrimoine bâti.
3. Les multiplex de 12 logements et plus, de 4 étages et plus, avec ou sans commerce, représentent 12 % des incendies et pour moins de 1 % du patrimoine bâti.
4. Les OMH, SHQ, COOP, SHDM et les résidences pour personnes âgées constituent une part infime des immeubles (0.3 %) dans l'ensemble du patrimoine bâti, mais comptent pour environ 5 % des incendies de bâtiments.

Figure 15 : Nombre d'incendies selon la catégorie d'immeubles



Source : SSDO, de 2013 à 2020 (données du Service de l'évaluation foncière et du Répertoire informatisé des rues et des emplacements (RIRE)).

Note : Les informations pour l'usage des bâtiments sont issues du *Code national du bâtiment* (CNB) et les informations sur les catégories d'immeubles proviennent de l'évaluation foncière et du RIRE.

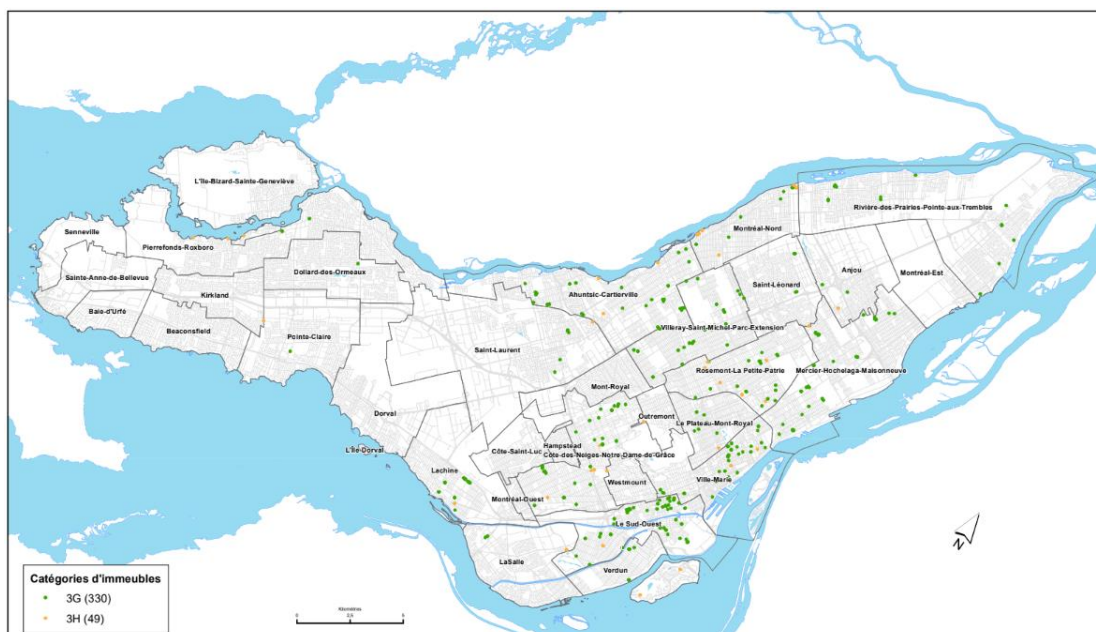
Tableau 8 : Catégories d'immeubles

Catégories d'immeubles	Description
2A	Maison unifamiliale
2B	Duplex, 2 logements, hors sol
2C	Triplex, hors sol
2D	Multiplex, de 4 à 11 logements, hors sol
2F	Maison de chambre ou de tourisme
3A	Multiplex, 12 logements et plus, moins de 3 étages, sans commerce
3B	Multiplex, 12 logements et plus, moins de 3 étages, avec commerce
3D	Multiplex, 12 logements et plus, 4 étages et plus, sans commerce
3E	Multiplex, 12 logements et plus, 4 étages et plus, avec commerce
3G	OMH, SHQ, COOP, SHDM
3H	Résidences pour personnes âgées
4A	Immeuble semi-commercial maximum de 11 logements

Source : Service de l'évaluation foncière.

La figure 16 montre les incendies survenus dans des bâtiments hébergeant des personnes qui peuvent potentiellement être vulnérables et qui peuvent présenter des difficultés d'évacuation en cas d'incendie.

Figure 16 : Incendies dans des immeubles de catégorie 3G et 3H



Fait important : 82 % des incendies de bâtiments du secteur de l'habitation se sont déclenchés dans des bâtiments combustibles¹³ contre 13 % dans des bâtiments incombustibles¹⁴.

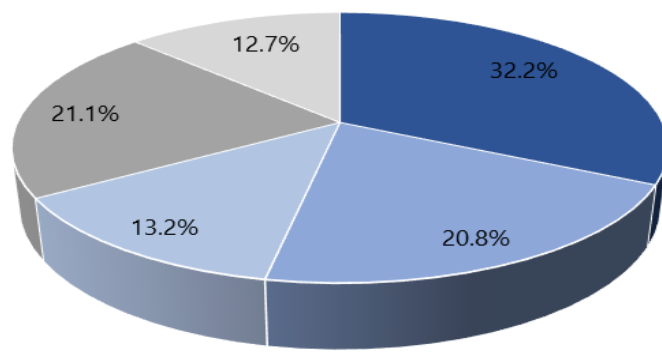
Usage de type industriel et commercial

Les figures 17 et 18 indiquent la répartition des incendies dans les établissements industriels et commerciaux.

Figure 17 : Incendies dans des établissements industriels

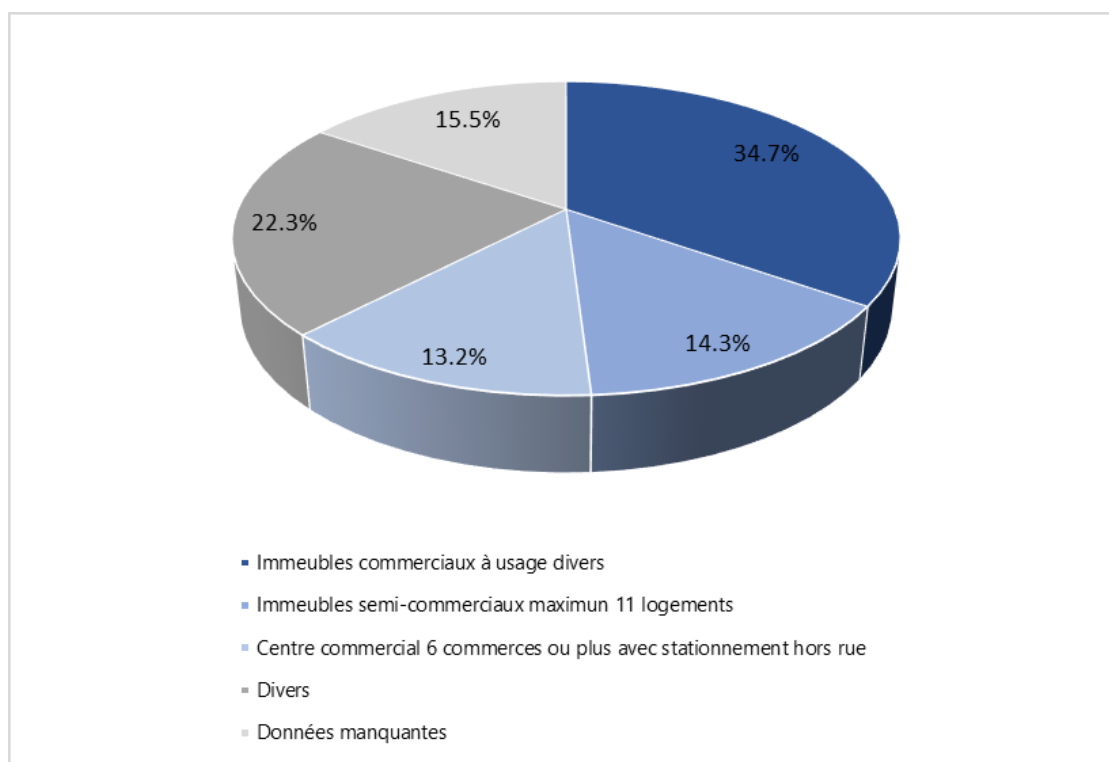
¹³ Selon le CNB, « combustible » désigne un matériau qui ne satisfait pas au critère d'acceptation de la norme CAN/ULC-S114, « Test de détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction ».

¹⁴ Selon le CNB, « incombustible » désigne un matériau qui satisfait au critère d'acceptation de la norme CAN/ULC-S114, « Test de détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction ».



- Entrepôts et stations de transport de marchandise
- Manufacture légère
- Usines
- Divers
- Données manquantes

Figure 18 : Incendies dans des établissements commerciaux



Source : SSDO, de 2013 à 2020

Causes et circonstances d'incendies

Pour cibler de façon plus précise les problématiques inhérentes à son territoire et adapter ou bonifier ses programmes de prévention, le SIM doit déterminer le point d'origine et les causes probables de tout incendie de bâtiment. Les incendies peuvent être de cause accidentelle, volontaire ou naturelle. Dans certains cas, il est impossible de déterminer la cause d'un incendie.

Tableau 9 : Cause des incendies de bâtiment

Causes des incendies	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
Accidentelle	981	948	900	940	913	943	919	1 074	7 618	77,4 %
Indéterminé	158	203	134	105	108	115	119	163	1 105	11,2 %
Volontaire	102	103	119	100	110	84	129	111	858	8,7 %
Naturelle	31	29	24	33	40	30	40	37	264	2,7 %

Total	1 272	1 283	1 177	1 178	1 171	1 172	1 207	1 385	9 845	100.0 %
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------

Source : SSDO, de 2013 à 2020.

Les interventions liées à des incendies de cause accidentelle continuent de prédominer. Même si, dans l'ensemble le nombre d'incendies de bâtiment a tendance à diminuer, la proportion d'incendies de bâtiment accidentels a, quant à elle, augmenté d'environ 8 % depuis la publication du dernier schéma. On constate également que le nombre d'incendies de cause volontaire a chuté drastiquement de 1 390 de 2002 à 2006 à 534 de 2016 à 2020, ce qui représente une diminution de 61,5 %. En ce qui concerne les incendies de cause naturelle, le portrait est sensiblement resté le même.

Dans les prochains paragraphes, nous nous pencherons plus en profondeur sur les incendies de cause accidentelle. Ce type d'incendie est le plus souvent déclenché par une source de chaleur générée par de l'équipement de cuisine ou un article de fumeur.

Tableau 10 : Sources de chaleur

Sources de chaleur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
Appareil de chauffage	63	45	41	44	47	55	52	49	396	5.2 %
Appareil et équipement	123	122	113	114	110	108	125	120	935	12.3 %
Article de fumeur et objet à flamme nue	198	215	218	266	216	229	214	287	1 843	24.2 %
Divers	67	59	70	47	63	47	79	89	521	6.8 %
Équipement de cuisine	397	363	341	363	363	367	348	414	2 956	38.8 %
Équipement de distribution d'électricité	132	136	108	102	110	132	97	108	925	12.1 %
Véhicule	1	8	9	4	4	5	4	7	42	0.6 %
Total	981	948	900	940	913	943	919	1 074	7 618	100.0 %

Source : SSDO, de 2013 à 2020.

Selon nos constats, l'équipement de cuisine ainsi que les articles de fumeurs et les objets à flamme nue demeurent les sources de chaleur qui causent le plus d'incendies dans l'agglomération. Viennent ensuite les appareils et l'équipement de distribution d'électricité. Nous avons donc étudié ces différentes causes.

Voici quelques points saillants de notre analyse :

1. Environ 44 % des incendies de bâtiments causés par l'utilisation d'équipement de cuisine, les articles de fumeur et les objets à flamme nue ou par l'utilisation d'appareil ou d'équipement de distribution d'électricité se sont limités à la pièce d'origine.
2. Dans 29 % des cas, les incendies causés par l'utilisation d'équipement de distribution d'électricité ont affecté l'ensemble du bâtiment.

3. Dans environ 80 % des cas, l'erreur humaine ou la mauvaise utilisation d'équipement sont les causes des incendies reliés à de l'équipement de cuisine et à des articles de fumeur et des objets à flamme nue.
4. Dans 70 % des cas, les incendies causés par un appareil ou de l'équipement ou par de l'équipement de distribution d'électricité sont provoqués par une défaillance de l'appareil ou de son système d'alimentation.
5. Fait important, 60 % des incendies causés par des articles de fumeur et des objets à flamme nue se produisent à l'intérieur. Dans 20 % des cas, le lieu d'origine est un lieu de repos.

Voici les éléments importants qui ressortent de l'analyse des causes et circonstances d'incendies.

Les éléments suivants nous permettent de mieux cibler les actions et activités de sensibilisation auprès du public.

- **Équipement de cuisine**

Environ 90 % des incendies reliés à de l'équipement de cuisine sont causés par l'utilisation d'une cuisinière. Plus de 20 % de ces incendies se produisent dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

- **Articles de fumeur et objets à flamme nue**

Dans cette catégorie, les articles de fumeur représentent 74 % des incendies et prédominent. La moitié des incendies causés par des articles de fumeurs sont concentrés dans les cinq arrondissements suivants : Plateau–Mont-Royal, Ville-Marie, Rosemont–La Petite-Patrie, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

- **Appareils et équipement**

Dans cette catégorie, les éléments suivants sont prépondérants :

- divers appareils et équipements (40 %);
- sècheuses (21 %);
- lampes incandescentes, ampoules et fanaux (12 %).

Malheureusement, la variété des données associées à la première catégorie ne nous permet pas de poser un diagnostic précis. Le quart des incendies associés à la deuxième et à la troisième catégorie se sont produits dans les secteurs suivants : Ville-Marie, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Le Plateau–Mont-Royal.

- **Équipement de distribution d'électricité**

Ce sont les câbles et les fils électriques permanents (40 %) ainsi que les panneaux électriques (16 %) qui ressortent davantage dans cette catégorie. Le quart de ces incendies se sont produits dans les arrondissements suivants: Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ville-Marie et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

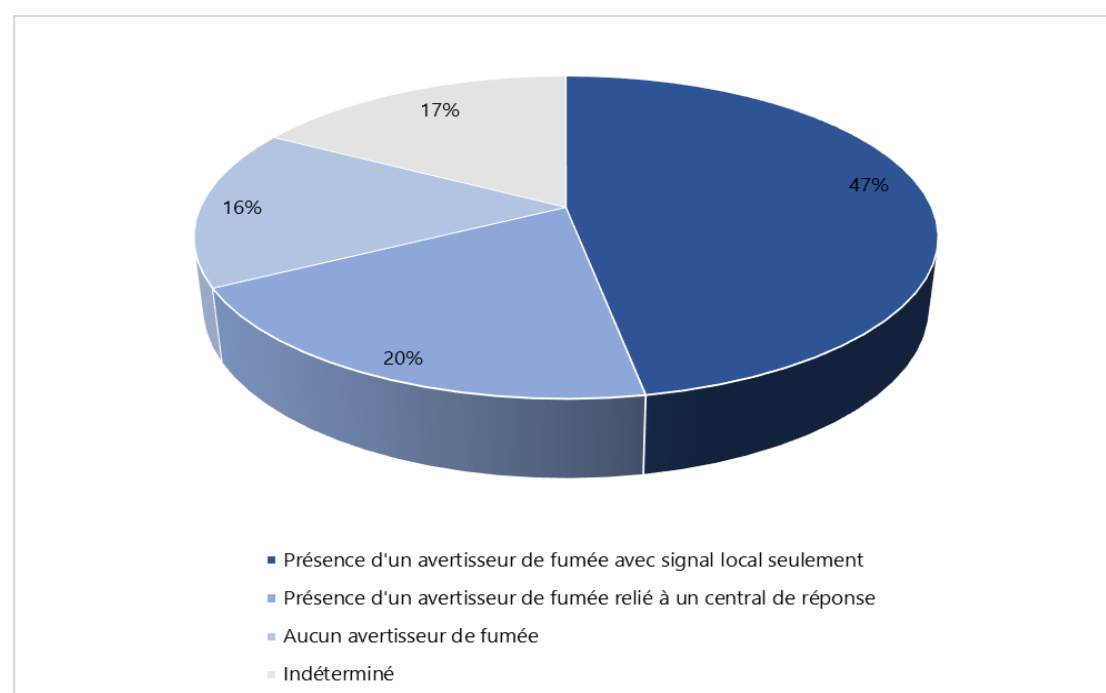
Depuis quelques années, nous voyons apparaître une nouvelle cause d'incendie liée aux batteries lithium-ion. Déjà de 2018 à 2020, celles-ci ont été à l'origine de 17 incendies. De plus, l'électrification

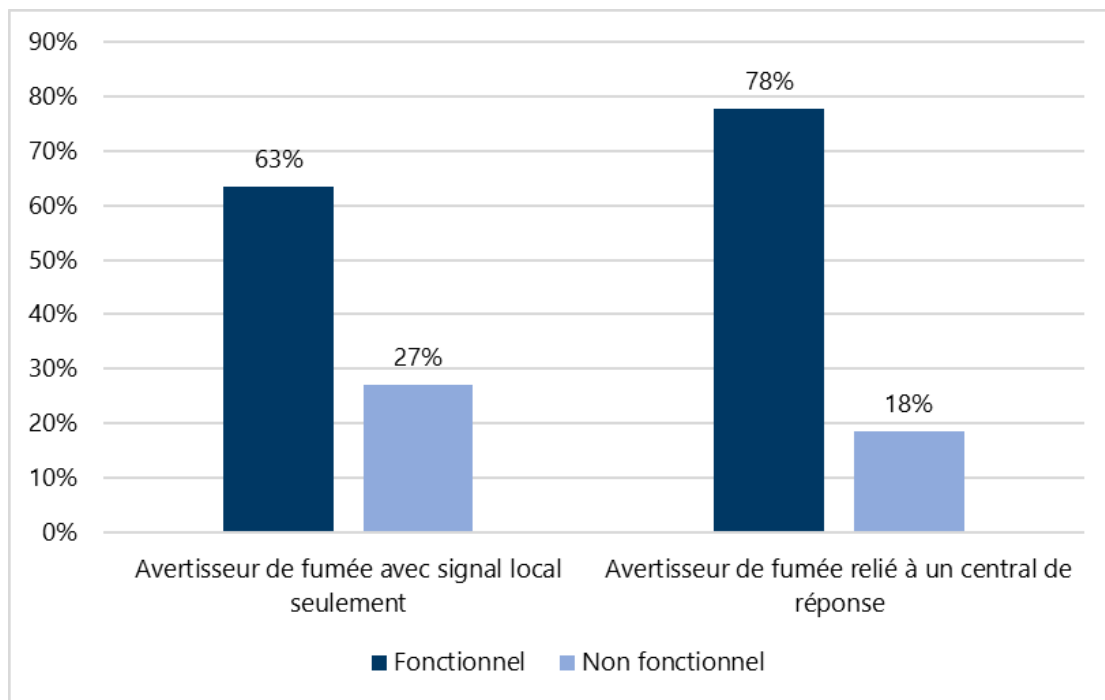
des transports, une tendance grandissante, accentuera les risques d'incendie associés au stockage d'énergie comme les batteries lithium-ion. Un incendie causé par une pile au lithium-ion se développe très rapidement et il est très difficile de contrôler sa combustion. Afin de diminuer ce risque d'incendie, le SIM compte adapter ses diverses campagnes de sensibilisation à ce sujet, évaluer et adapter au besoin la réglementation et ajuster ses méthodes d'intervention.

Mécanisme de protection incendie

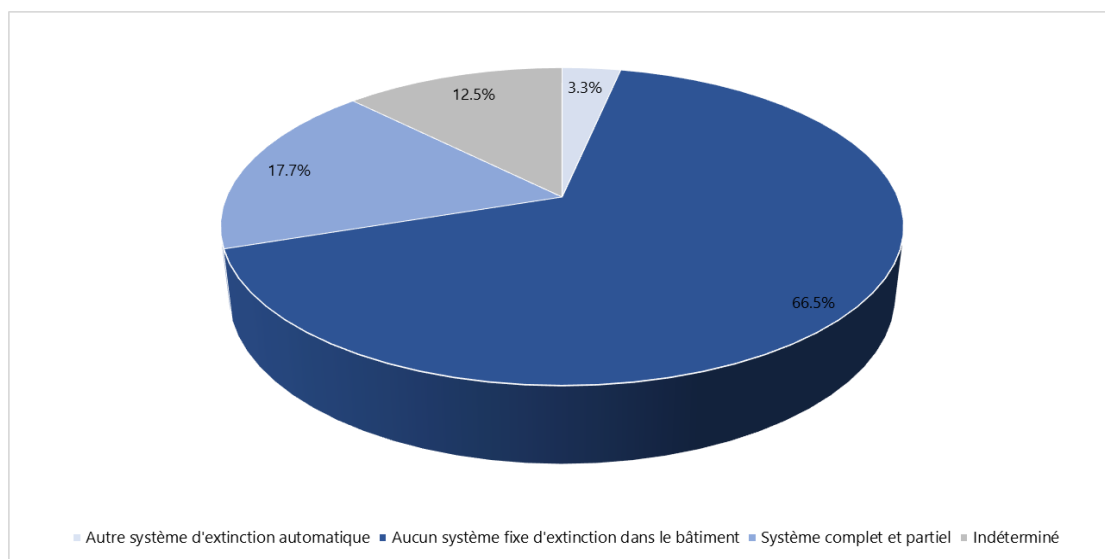
Afin d'orienter les efforts de la prévention en matière d'autoprotection, il nous paraît primordial de déterminer si, lors des incendies de bâtiment il y avait présence ou non d'un avertisseur de fumée ou d'un système d'extinction et si ces appareils étaient fonctionnels. Les figures 19 à 22 illustrent les données recueillies.

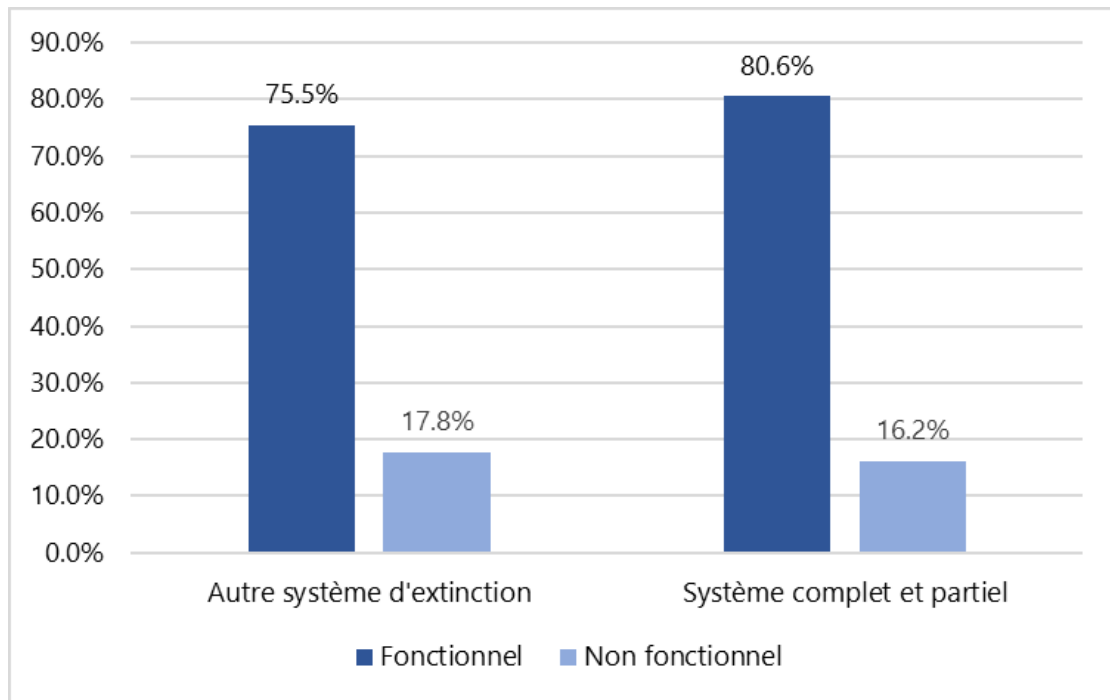
Figures 19 et 20 : Présence et état de fonctionnement des avertisseurs de fumée





Figures 21 et 22 : Présence et état de fonctionnement des systèmes d'extinction





Dans 60 % des interventions rapportées dans les multiplex de 12 logements et plus, le bâtiment ne disposait pas d'un système d'extinction fixe.

Les figures 23 et 24 présentent l'ensemble des incendies de bâtiment de 2013 à 2020 dans les arrondissements et les villes liées de l'agglomération. Malgré la diminution moyenne de 25 % des incendies de bâtiment, le portrait est sensiblement le même que dans le précédent schéma. Cela signifie que ce sont pratiquement les mêmes 10 secteurs qui sont le plus touchés par les incendies de bâtiment.

Figure 23 : Nombre d'incendies de bâtiment par arrondissement et ville liée, de 2013 à 2020

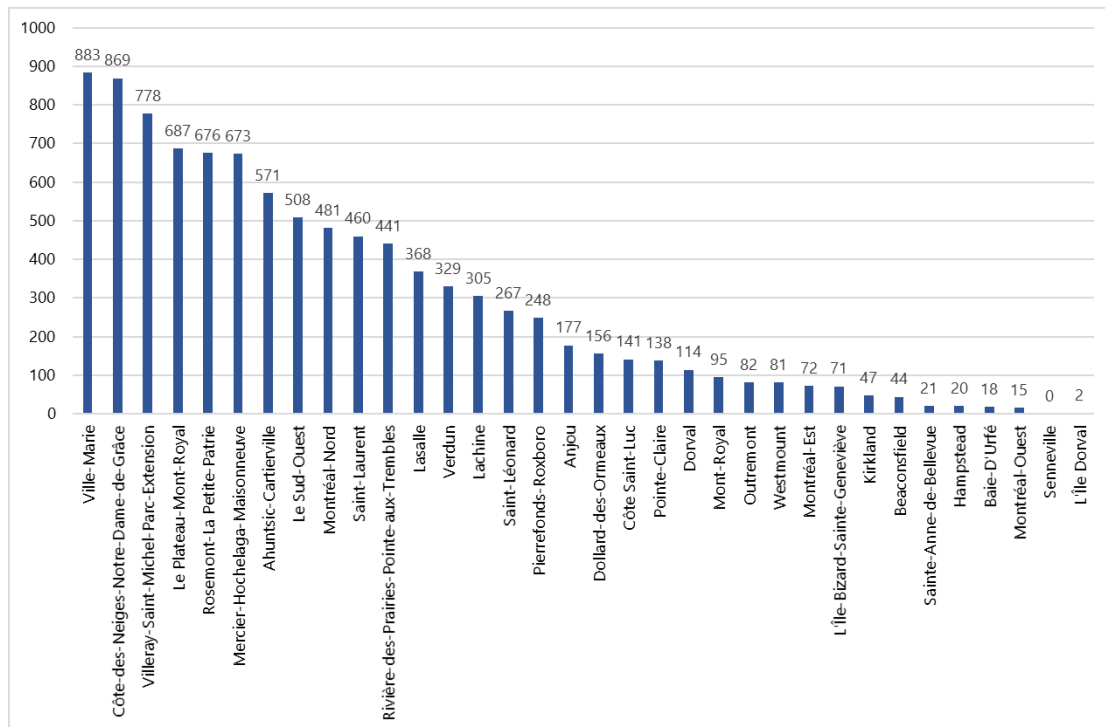
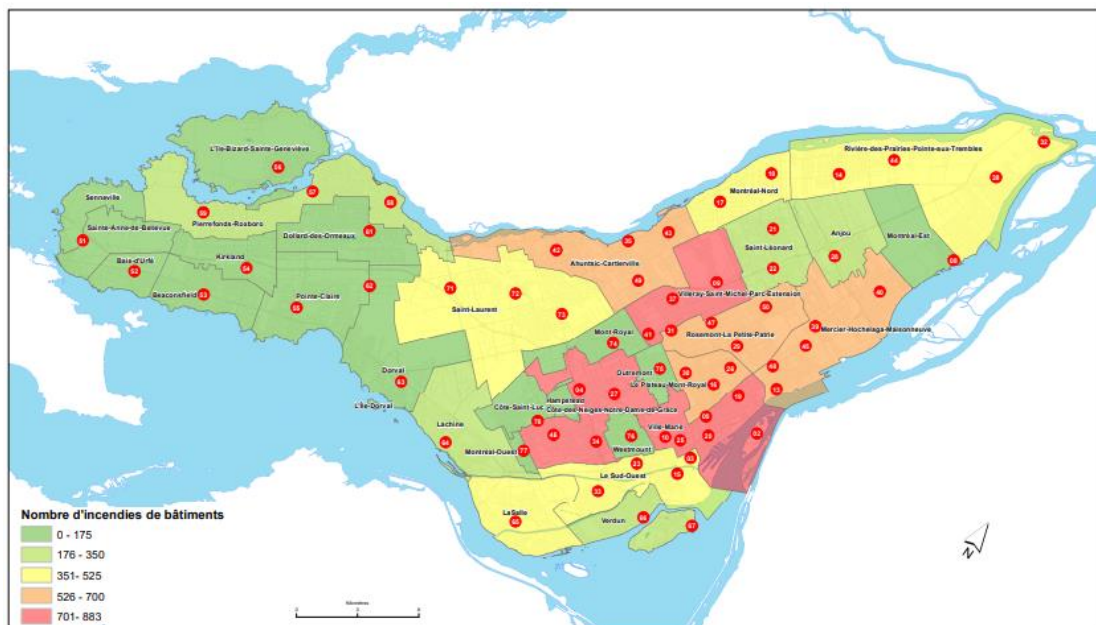


Figure 24 : Répartition des incendies de bâtiment sur le territoire selon leur nombre, de 2013 à 2020



Source : SSDO, de 2013 à 2020.

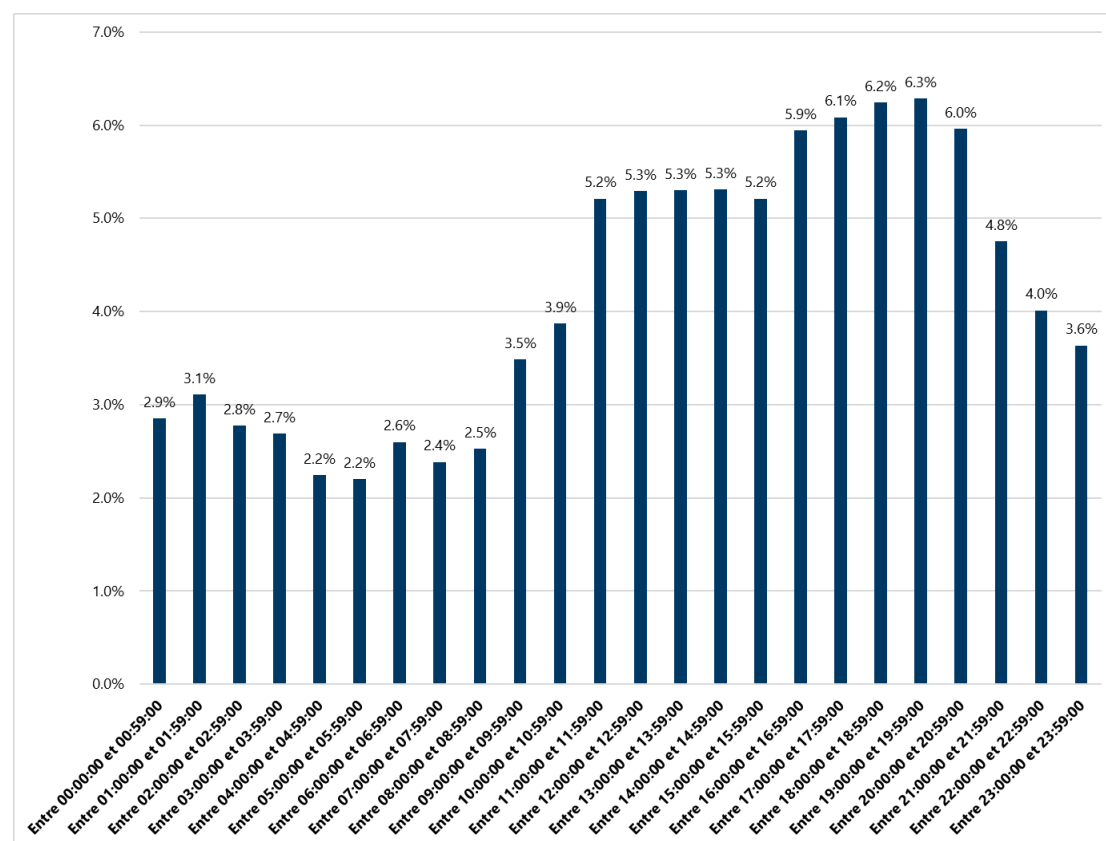
Fait important, les incendies de bâtiments sont toujours concentrés dans le centre et l'est du territoire.

Pour plus de détails sur le nombre d'incendies par arrondissement et ville liée, consultez le tableau 11 : Nombre d'incendies de bâtiment par arrondissement et ville liée à l'annexe 2.

Occurrence selon l'heure de la journée

Le SIM enregistre le plus d'incendies de bâtiments entre 11 h et 21 h; la période la plus critique se trouvant entre 16 h et 21 h, ce qui est comparable aux données de l'ensemble du Québec.

Figure 25 : Moments de la journée où se produisent les incendies de bâtiments



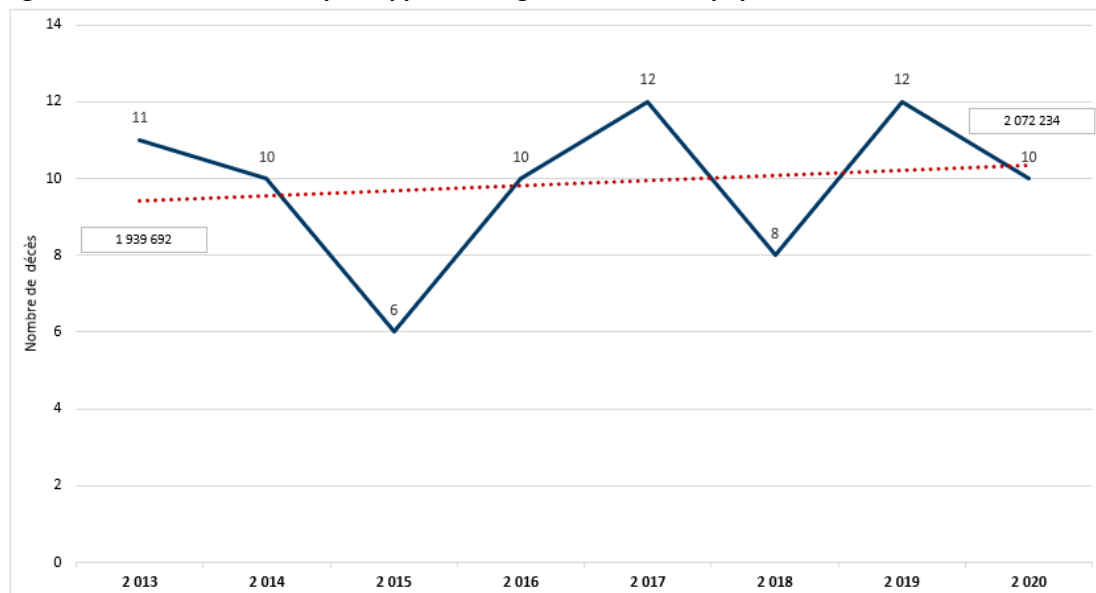
Source : SSDO, de 2013 à 2020.

Les décès

Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2020, 79 personnes¹⁵ ont perdu la vie lors d'un incendie de bâtiment. La figure 26 démontre que le nombre de décès est relativement stable par rapport à l'augmentation de la population.

¹⁵ Les suicides et les homicides ont été retirés

Figure 26 : Nombre de décès par rapport à l'augmentation de la population.



Source : Recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) et Institut de la Statistique du Québec.

Légende : La ligne pointillée rouge représente l'augmentation de la population et la ligne bleue représente le nombre de décès par année.

Malgré les nombreux efforts de prévention, on rapporte encore beaucoup trop de décès reliés aux incendies de bâtiment. Il est à noter que dans 22 % des interventions où il y a eu un décès, aucun avertisseur de fumée n'était installé sur les lieux et que dans 19 % de cas la présence d'un avertisseur de fumée n'a pas pu être déterminée. Lorsqu'un avertisseur de fumée était présent, il n'était pas fonctionnel dans 19 % des cas. Parmi les décès, 50 % concernaient des personnes de 65 ans et plus. Le tableau 12 présente le nombre de décès dans des incendies de bâtiment par arrondissement et ville liée.

Tableau 12 : Nombre de décès, par arrondissement et ville liée

Arrondissements et villes liées	Total
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	8
Lachine	7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	6
Le Plateau-Mont-Royal	6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5
Montréal-Nord	5
Ville-Marie	5

Lasalle	4
Rosemont–La Petite-Patrie	4
Dollard-Des Ormeaux	3
Le Sud-Ouest	3
Ahuntsic-Cartierville	1
Pierrefonds-Roxboro	2
Saint-Laurent	3
Beaconsfield	1
Côte Saint-Luc	1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1
Mont-Royal	1
Outremont	1
Pointe-Claire	1
Verdun	1
Westmount	1
Total	79

Source : Recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI).

La majorité des décès, soit 87,3 %, ont eu lieu dans des immeubles résidentiels, tandis que 7,6 % se sont produits dans les immeubles commerciaux non résidentiels ou principalement non résidentiels. Les tableaux 13 et 14 présentent le pourcentage de décès par catégorie d'immeubles.

Tableau 13 : Proportion des décès dans les immeubles principalement résidentiels

Immeubles principalement résidentiels	%
Multiplex de 12 logements et plus avec ou sans commerce (3A, 3B, 3D, 3E)	20,3 %
Maison unifamiliale (2A)	16,5 %
Multiplex 4 à 11 logements (2D)	16,5 %
Triplex (2C)	12,7 %
Duplex (2B)	10,1 %
OMH, SHQ, COOP, SHDM (3G)	5,1 %
Ensemble immobilier (3F)	3,8 %
Résidence pour personnes âgées (3H)	2,5 %

Source : SIM, 2021.

Tableau 14 : Proportion des décès dans les immeubles commerciaux non résidentiels ou principalement non résidentiels

Immeubles commerciaux non résidentiels ou principalement non résidentiels	%
Entrepôt ou station de transport de marchandises (4C)	2,5 %
Immeuble semi-commercial de 11 logements maximum (4A)	1,3 %
Immeuble commercial à usages divers (4B)	1,3 %
Garage public, de stationnement, de réparation ou d'entretien automobile (4F)	1,3 %
Lofts (4J)	1,3 %

Source :

SIM,

2021.

Note : 5 % des données sont manquantes.

Les blessés

Les incendies de bâtiment font aussi des blessés chaque année. Selon les données enregistrées, il y aurait eu au moins 211 blessés dont 169 civils et 42 membres du personnel pompier. Dans 53 % des cas, les personnes blessées parmi la population étaient âgées de 21 à 64 ans.

Les pertes matérielles

Le tableau 15 indique à combien s'élèvent les pertes matérielles causées par un incendie selon l'usage des bâtiments. Entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2020, l'agglomération a essuyé des pertes équivalant à 494 795 461 \$, majoritairement dans le secteur de l'habitation, mais également dans les secteurs industriel et commercial. Le portrait est sensiblement le même que celui du précédent schéma.

Tableau 15 : Pertes matérielles en dollars, selon l'usage des bâtiments

Usage des bâtiments incendiés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
A	1 868 930	153 360	1 101 161	273 558	388 960	1 516 700	1 121 602	16 657 490	23 081 761	4,7 %
B	51 000	66 000	10 100	988 600	33 900	155 830	129 000	62 101	14 965 31	0,3 %
C	40 365 475	44 055 562	34 133 226	43 385 251	37 729 954	42 033 739	38 670 749	58 237 820	338 611 776	68,4 %
D	2 559 000	1 154 824	1 670 220	2 928 501	746 521	4 261 651	7 802 900	370 751	21 494 368	4,3 %
E	4 741 900	4 035 171	3 897 224	6 961 300	5 185 192	3 641 501	3 408 286	3 903 625	35 774 199	7,2 %
F	3 278 051	8 655 971	20 072 900	3 270 102	15 436 610	4 789 114	6 038 822	6 721 530	68 263 100	13,8 %
X-Indé-terminé	72 750	94 500	245 651	2 619 250	317 600	2 035 175	434 300	254 500	6 073 726	1,2 %
Total	52 937 106	58 215 388	61 130 482	60 426 562	59 838 737	58 433 710	57 605 659	86 207 817	494 795 461	100,0 %

Source : SSDO, de 2013 à 2020.

Note : Ces données proviennent d'une estimation effectuée par les officiers du SIM. Nous devons considérer une certaine marge d'erreur à la hausse. Légende : A Établissements de réunions, B Établissements de soins ou de détention, C Habitations, D Établissements d'affaires, E Établissements commerciaux, F Établissements industriels

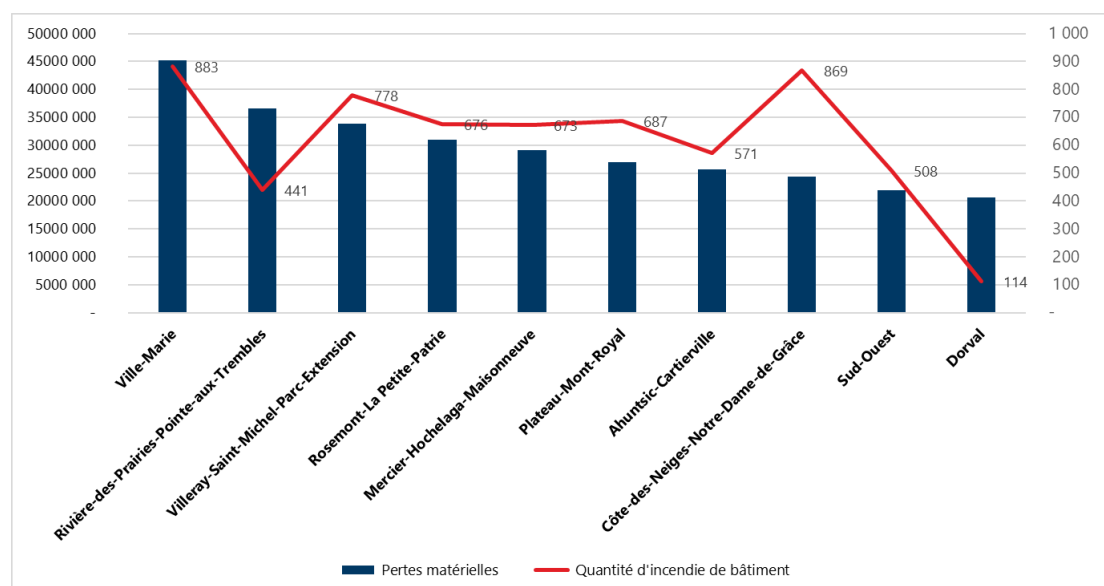
Il est à noter que 70 % des pertes matérielles dans le secteur de l'habitation surviennent dans les catégories d'immeubles suivantes.

- multiplex de 12 logements et plus (20 %);
- maison unifamiliale (18,2 %);
- multiplex de 4 à 11 logements (16,3 %);
- duplex (15,8 %).

Afin d'orienter et de cibler les actions en prévention, il sera important de déterminer, pour ces catégories d'immeubles, les secteurs névralgiques en matière de pertes matérielles.

De plus, en observant le tableau 15, on remarque que la catégorie des établissements industriels (F) a subi des pertes significatives en 2015 et 2017. En analysant l'année 2015, on constate que trois bâtiments représentent à eux seuls 80 % de ces pertes : un immeuble commercial à usages divers, une manufacture légère et un entrepôt et station de transport de marchandises. Le même exercice effectué pour 2017 montre que quatre bâtiments constituent 80 % des pertes, soit des entrepôts et des stations de transport de marchandises ainsi qu'une manufacture légère.

Figure 27 : Pertes matérielles en dollars, par arrondissement et ville liée



Source : SSDO, de 2013 à 2020.

On constate par ailleurs que 10 secteurs représentent 60 % des pertes matérielles cumulées par arrondissement et ville liée de 2013 à 2020. Pour plus d'information sur les pertes matérielles par arrondissement et ville liée, consultez-le tableau 16 : Pertes matérielles par arrondissement et ville liée à l'annexe 3.

Urgences médicales préhospitalières

Depuis 2009, les premiers répondants et répondantes du SIM sont présents dans toutes les casernes de l'agglomération de Montréal. Leur travail est complémentaire à celui des techniciens et techniciennes ambulanciers paramédicaux d'Urgences-santé. Les premiers répondants et répondantes apportent les premiers secours médicaux; ils interviennent essentiellement lorsque la vie d'une personne est menacée. Ces interventions comptent pour 61,9 % des interventions du SIM, et leur durée moyenne est de 15 minutes.

Le tableau 17 fait état du taux de survie des victimes d'un arrêt cardio-respiratoire (ACR) dans des situations où les premiers répondants et répondantes sont intervenus avec un défibrillateur externe automatisé (DEA), ce qui démontre l'importance de ce service auprès de la population montréalaise.

Tableau 17 : Taux de survie des victimes d'un arrêt cardiorespiratoire

Année	Taux de survie des victimes d'ACR sur lesquelles un premier répondant du SIM a utilisé un DEA
2015	38,5 %
2016	43,4 %
2017 ¹⁶	36,3 %
2018	33,7 %
2019	31,6 %
2020	34,5 %
2021 ¹⁷	43,8 %

Source : Urgences-santé

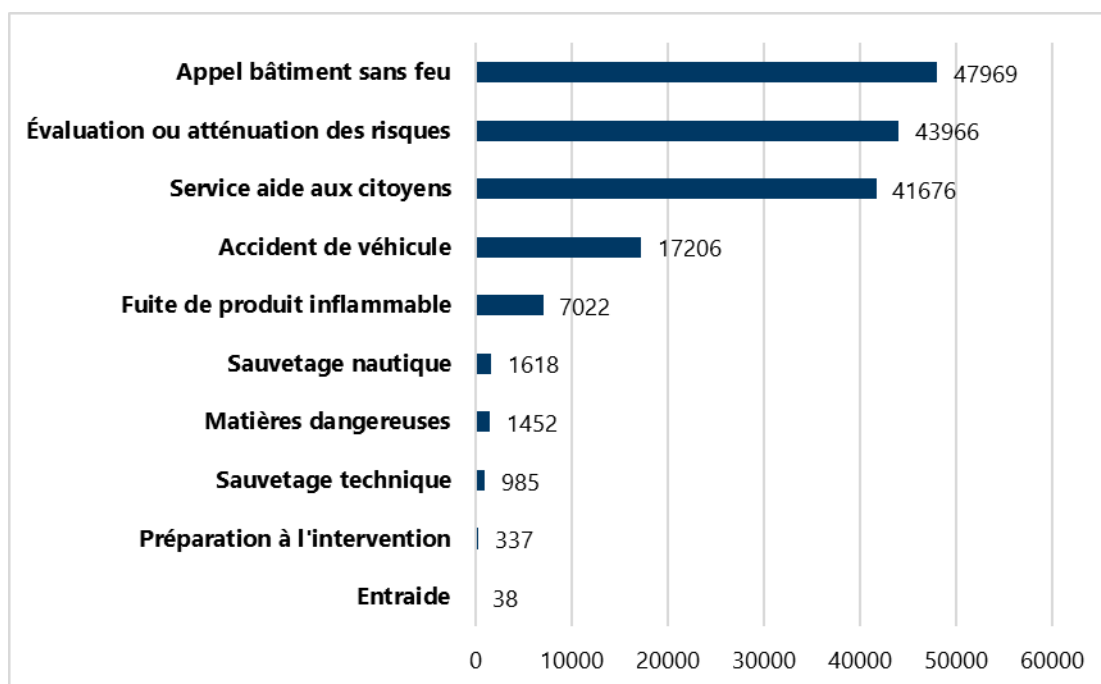
Autres interventions sans incendie

Outre les incendies de bâtiments, le SIM porte secours à la population dans diverses situations comme l'indique la figure 28.

¹⁶ Pour 2017, le calcul du taux de survie ne tient pas compte des suivis auprès des centres hospitaliers.

¹⁷ Pour 2021, il n'y a aucune donnée disponible pour les interventions avec un ACR à compter du 13 septembre.

Figure 28 : Nombre d'interventions autres qu'un incendie, cumulé de 2013 à 2020 pour chaque catégorie



Source : SSDO, de 2013 à 2020.

Étant donné la prédominance des trois premières catégories, il convient d'en tracer un bref portrait.

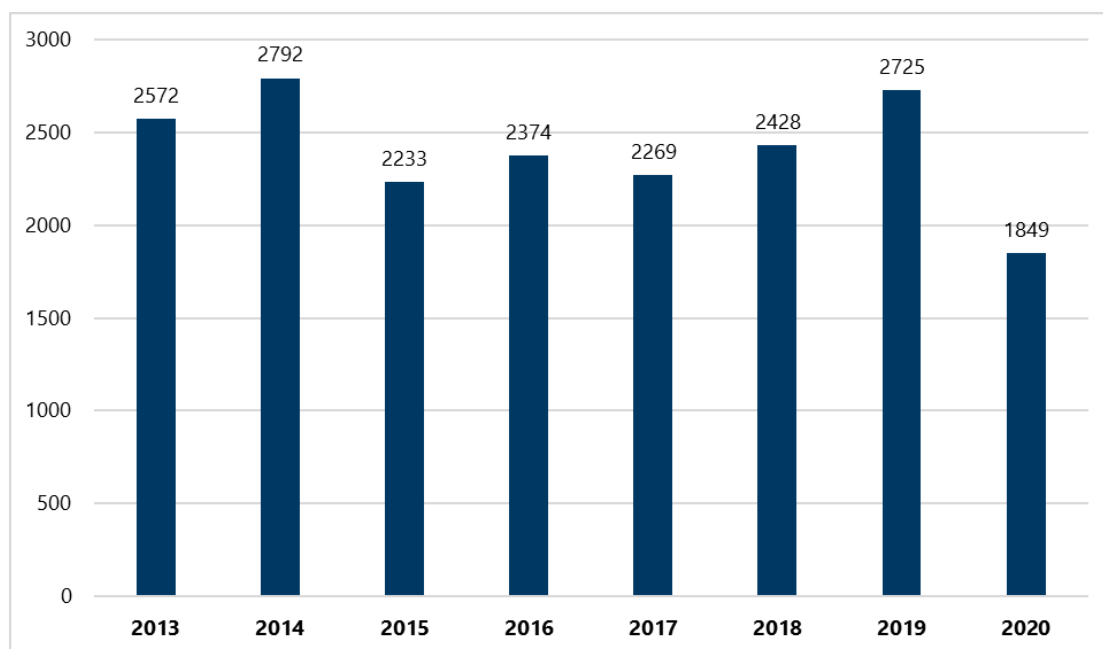
- Appel bâtiment sans feu¹⁸ : 54,5 % de ces interventions sont dues à des aliments surchauffés. De ce nombre, 45,3 % ne requièrent rien de plus que l'intervention de la première unité arrivée sur les lieux.
- Évaluation ou atténuation des risques : Les problèmes électriques (43,1 %), les odeurs suspectes (37 %) et les structures dangereuses (17,8 %) correspondent à environ 98 % des interventions.
- Service aide aux citoyens : Les problèmes associés aux ascenseurs (32,2 %) et les inondations (45,5 %) représentent environ 78 % des interventions de cette catégorie.

Puisque les inondations engendrent des coûts importants pour les citoyens de l'agglomération de Montréal, nous avons jugé opportun de présenter le nombre d'interventions qui y sont liées ainsi que les pertes matérielles qui y sont associées. Ces inondations incluent celles causées par la crue des eaux, par les bris d'aqueduc et de tuyaux, etc.

Les figures 29 et 30 présentent le nombre d'interventions liées à des inondations et les pertes matérielles que ces dernières ont engendrées.

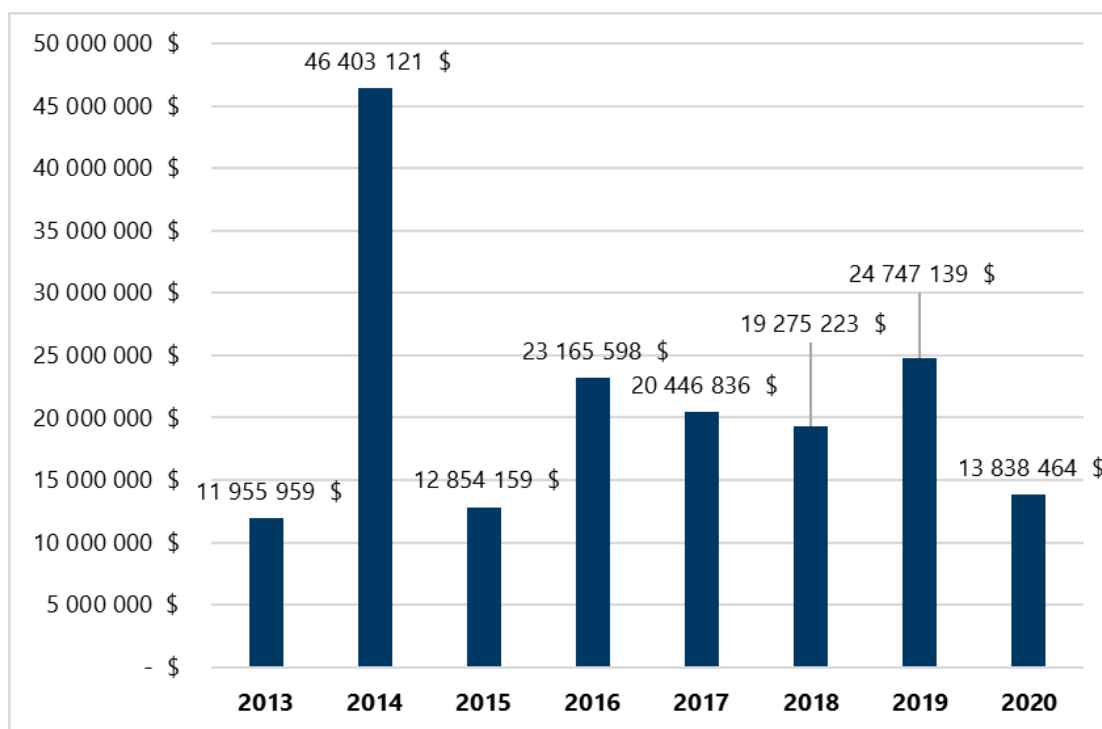
¹⁸ Il s'agit d'un appel pour un incendie potentiel dans un bâtiment où il a été déterminé qu'il n'y avait pas d'incendie.

Figure 29 : Nombre d'interventions liées à des inondations, de 2013 à 2020



Source : SSDO, de 2013 à 2020.

Figure 30 : Pertes matérielles dues aux inondations, de 2013 à 2020



Source : SSDO, de 2013 à 2020.

Note : Ces données proviennent d'une estimation effectuée par les officiers du SIM. Nous devons considérer une certaine marge d'erreur à la hausse.

L'évaluation et l'analyse des incidents reposent d'abord et avant tout sur l'existence de données précises. C'est en effet grâce à ces données que l'on peut avoir une meilleure connaissance des causes et des circonstances des incendies et donc du taux de probabilité que survienne un incendie dans un milieu donné. Plus ces données vont être précises, plus le portrait des risques sera juste.

Le moment venu, il sera opportun de revoir le système de collecte de données mis en place par le SIM. En effet, le système de collecte de données du SIM (SSDO) date de plusieurs années. De plus, dans un avenir proche, la Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence du ministère de la Sécurité publique compte demander des rapports incendies plus précis à des fins de statistiques provinciales.

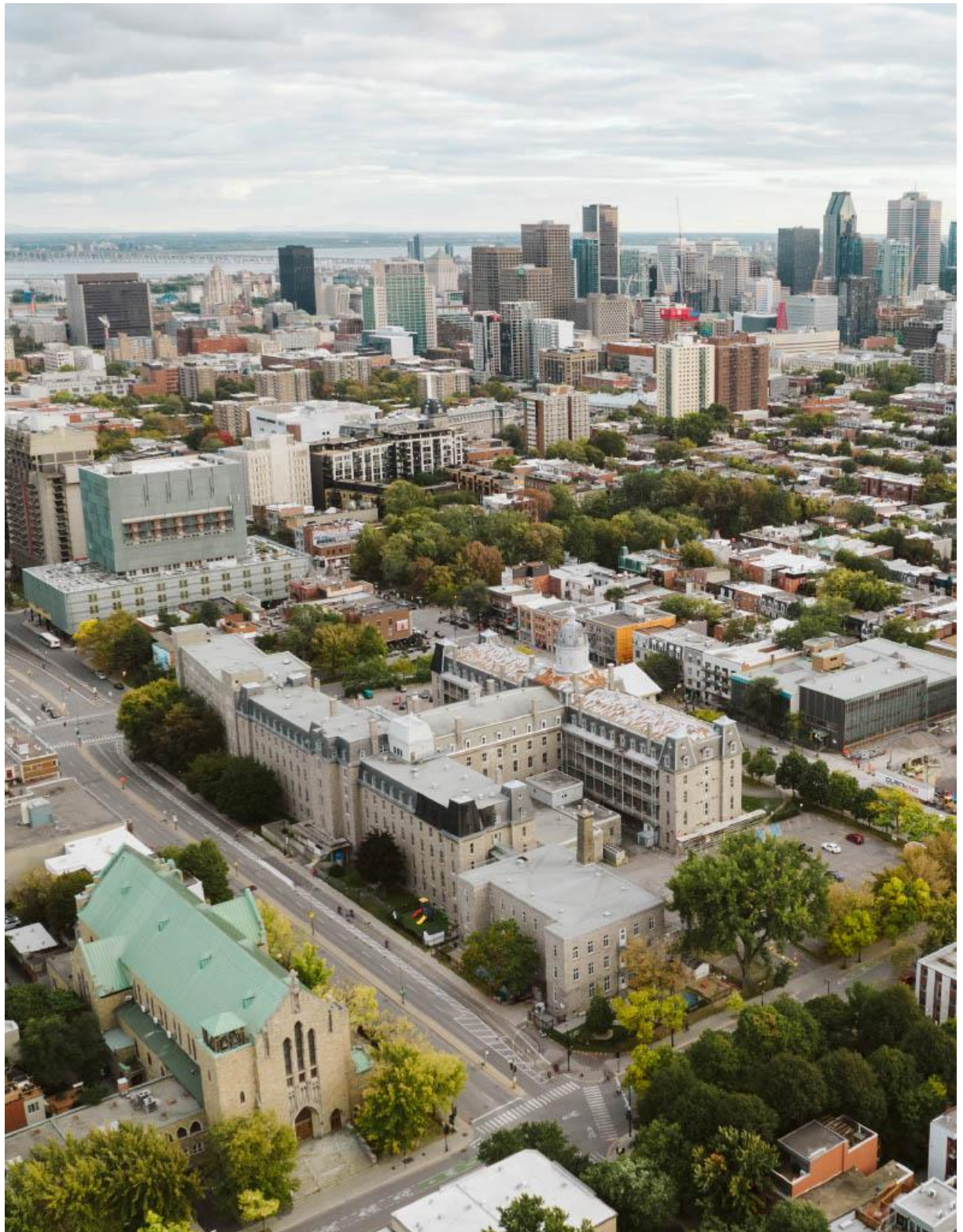
Il est à noter que les programmes de prévention présentés dans l'objectif 1 prennent en compte les principaux éléments qui ressortent de ce bilan des interventions.

L'analyse
des risques

2025-2034

Classification des risques

Historique de la classification
des risques



L'ANALYSE DES RISQUES

(Référence : section 2.2.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

Classification des risques

Puisque l'élaboration du schéma de couverture de risques repose sur la connaissance des risques présents sur le territoire, ce chapitre fait état du recensement, de l'évaluation et du classement des risques d'incendie ainsi que de leur localisation.

Cette analyse des risques prend en compte plusieurs éléments notamment :

- la classification des risques d'incendie;
- les caractéristiques particulières de certains risques;
- les mesures d'atténuation et les mécanismes d'autoprotection mis en place;
- les mesures de détection d'incendie et de transmission de l'alerte au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

La classification des risques d'incendie est fondée sur l'usage de chacun des bâtiments susceptibles d'être la proie des flammes. À ce paramètre de base, s'ajoutent des critères relatifs au nombre potentiel d'occupants, à la capacité d'évacuation, au nombre d'étages, à la superficie du bâtiment et à la présence de matières dangereuses. Les visites de prévention et les autres vérifications permettent notamment d'améliorer cette classification en augmentant la connaissance des risques présents.

La classification des risques permet aux services de sécurité incendie d'estimer le degré de risque et donc de déterminer les mesures à prendre afin de réduire l'occurrence et les conséquences des incendies, ainsi que les ressources à acheminer sur les lieux (personnel, débit d'eau, équipements, etc.).

Un risque est généralement défini comme « un danger éventuel plus ou moins prévisible¹⁹ ». En matière de sécurité incendie, la notion de risque est toutefois plus large que cette définition puisqu'elle prend également en compte la santé, la sécurité des personnes, les biens matériels et l'environnement.

La classification des risques proposée par le ministère de la Sécurité publique (MSP) aux autorités locales et régionales comporte quatre catégories. Les principaux éléments sont contenus dans le tableau ci-dessous. Il est important de spécifier que, dans le cadre du présent schéma, nous avons utilisé la classification proposée par le MSP ainsi que celle contenue dans le *Guide des opérations du Service de sécurité incendie de Montréal*.

¹⁹ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/risque>

Tableau 18 : Classification des risques d'incendie

Classification	Description	Type de bâtiment
Risques faibles	• Très petits bâtiments, très espacés • Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés	• Hangars, garages • Résidences unifamiliales détachées, de 1 ou 2 logements, chalets, maisons mobiles, maisons de chambres de moins de 5 personnes
Risques moyens	• Bâtiments d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600 m²	• Résidences unifamiliales attachées de 2 ou 3 étages • Immeubles de 8 logements ou moins, maisons de chambres (5 à 9 chambres) • Établissements industriels du Groupe F, division 3 (ateliers, entrepôts, salles de vente, etc.)
Risques élevés	• Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 m² • Bâtiments de 4 à 6 étages • Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer • Lieux sans quantité significative de matières dangereuses	• Établissements commerciaux • Établissements d'affaires • Immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambres (10 chambres ou plus), motels • Établissements industriels du Groupe F, division 2 (ateliers, garages de réparation, imprimeries, stations-service, etc.), bâtiments agricoles
Risques très élevés	• Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration • Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes • Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants • Lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se trouver • Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté	• Établissements d'affaires, édifices attenants dans de vieux quartiers • Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissements de détention • Centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises • Établissements industriels du Groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usines de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.) • Usines de traitement des eaux, installations portuaires

Source : Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie.

Historique de la classification des risques

Lors de la rédaction du premier schéma de couverture de risques, le SIM a réalisé une nouvelle classification des risques d'incendie à l'aide d'un outil informatique utilisé par le MSP. Aujourd'hui, la mise à jour des risques est effectuée par les équipes des opérations et de la prévention. Dès qu'un changement ou une erreur dans la catégorie de risques d'un bâtiment est constaté sur le terrain, un signalement est envoyé à la Section de la planification organisationnelle et une modification est faite dans le système de répartition. L'information sur l'adresse des nouvelles constructions est communiquée soit par le SIM, soit par les arrondissements, soit par les villes liées à la ressource responsable de la cartographie du RAO. Notons que l'information communiquée par le SIM, les arrondissements et les villes liées à propos des nouvelles constructions demande à être précisée. L'information transférée est parfois incomplète, ce qui risque d'occasionner des erreurs de classification.

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Pour améliorer la qualité des données utilisées dans la classification des risques, le Service des Technologies de l'information (STI) doit développer une solution qui répond aux besoins d'affaires

Tableau 19 : Classement des risques du territoire

	Classement des risques (nombre par catégorie de risques)					Nombre de logis
	Faibles (1)	Moyens (2)	Élevés (3)	Très élevés (4)	TOTAL	
Agglomération de Montréal 2022	164 451	145 338	24 513	6 271	338 298	910 360 ²⁰

Source : Données du Service de l'évaluation foncière, janvier 2025.

²⁰ Ville de Montréal, *Montréal en statistiques / Logements privés occupés*, 2021.

Figure 31 : Localisation des risques de catégorie 1

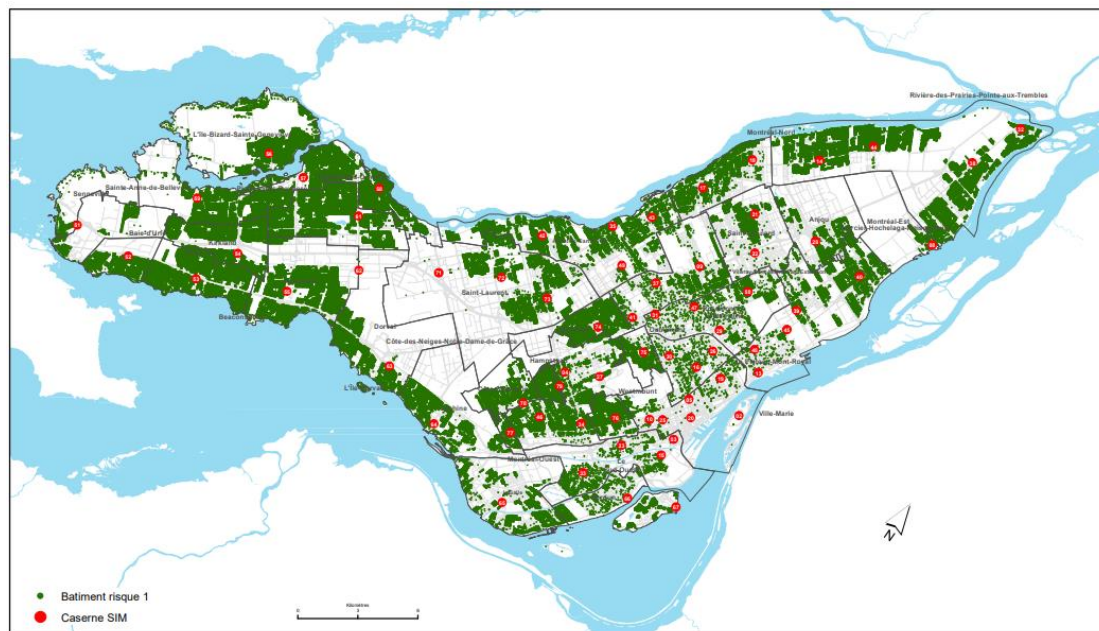


Figure 32 : Localisation des risques de catégorie 2

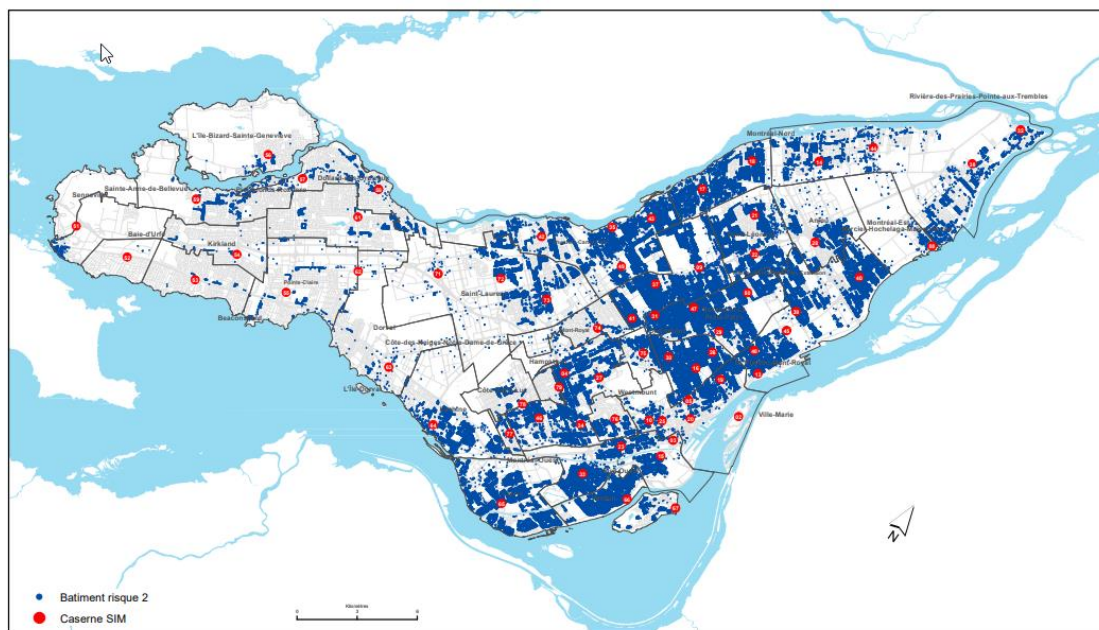


Figure 33 : Localisation des risques de catégorie 3

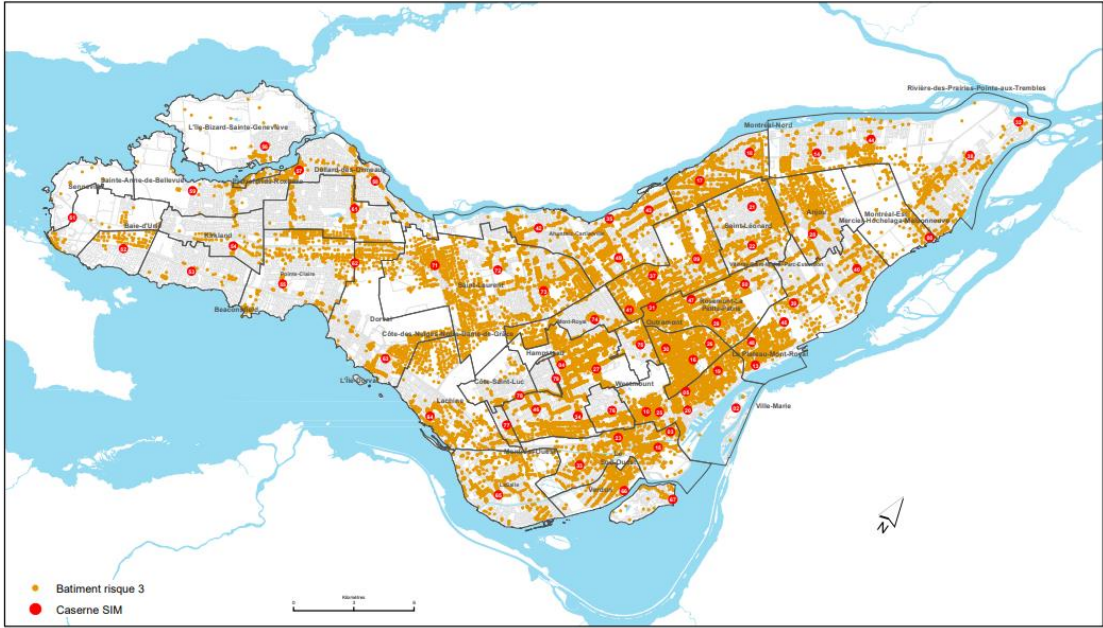
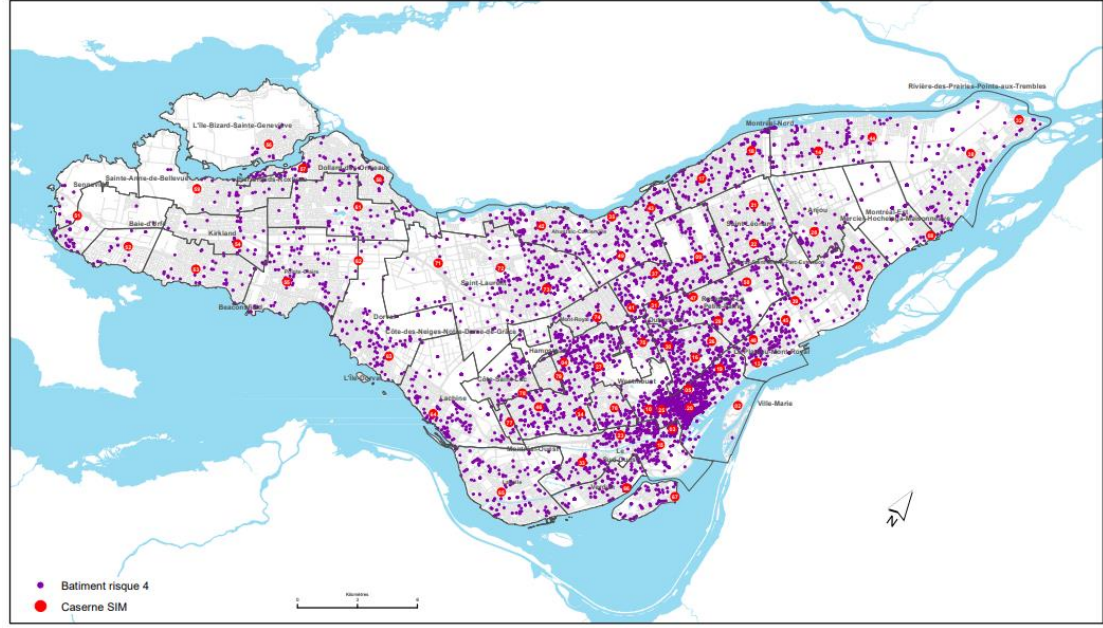


Figure 34 : Localisation des risques de catégorie 4



Objectif 1 : La prévention

2025-2034

L'évaluation et l'analyse
des incidents

La réglementation municipale
en sécurité incendie des risques

L'installation et la vérification
du fonctionnement des avertisseurs
de fumée

Le programme d'inspection
périodique des risques plus élevés

Le programme d'activités
de sensibilisation du public

L'atteinte de la vision et des objectifs
des 5 programmes

Le rôle du personnel pompier



OBJECTIF 1 : LA PRÉVENTION

(Référence : sections 2.3 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

La prévention, appliquée sous une forme ou une autre à l'aide des cinq programmes de prévention mentionnés dans les schémas de couverture de risques, a su démontrer son efficacité par une diminution non négligeable des pertes humaines et matérielles au Québec au cours des dernières années. Depuis la publication du dernier schéma de couverture de risques, ceci représente une diminution moyenne de 25 % des incendies de bâtiment sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

La bonification de la réglementation en matière de sécurité incendie, l'apparition de nouvelles technologies et l'expérience acquise permettent aujourd'hui de moduler l'application des programmes de prévention dans le but d'obtenir des résultats encore plus probants. Il est en effet maintenant possible de réviser, au besoin, le contenu des programmes afin d'y intégrer diverses modalités d'application, et ce, en maintenant, voire en bonifiant, les ressources humaines et financières affectées à leur réalisation.

Le SIM doit redéfinir sa vision afin d'y intégrer les nouveaux enjeux de la métropole et une gestion globale du risque. Le service doit notamment travailler à augmenter la résilience de la population en leur donnant les moyens de faire face aux risques présents et à venir en matière de sécurité incendie et civile.

Cette transformation passe par le développement d'une plus grande proximité avec les citoyennes et les citoyens. L'implication du personnel pompier et la collaboration de différents partenaires du milieu seront donc déterminantes dans l'atteinte de cet objectif. Les casernes demeureront la vitrine des secours d'urgence et de la protection citoyenne.

Le SIM souhaite se positionner en tant que leader au plan national en matière de sécurité incendie et civile. Pour ce faire, le Service doit mettre en place une gestion intégrée du risque. C'est pourquoi la prévention, les opérations et la sécurité civile devront travailler de concert et développer une meilleure interrelation entre leurs différentes sections et divisions.

La réalisation de cette vision se fera, entre autres, à l'aide des cinq programmes de prévention décrits dans les pages qui suivent. Cela aura comme résultat non seulement la réduction des conséquences des incendies ou des sinistres, mais aussi la prévention de leur occurrence, ainsi que l'amélioration de la résilience des citoyens et citoyennes.

L'évaluation et l'analyse des incidents

(Référence : sections 2.3.1 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

La section dédiée à la recherche des causes et circonstances des incendies du SIM est composée d'un chef aux opérations, d'un capitaine et de quatre lieutenants-enquêteurs. À l'heure actuelle, les activités de cette équipe sont axées principalement sur la recherche des causes et des circonstances des incendies. Par manque de ressources, elle ne peut en revanche identifier tous les enjeux propres à chaque secteur du territoire.

L'évaluation et l'analyse des incidents ainsi que la recherche des causes et des circonstances sont les pierres angulaires de la prévention. Le résultat de ces activités permet la bonification et l'adoption de nouveaux règlements, mais aussi l'orientation des activités de prévention et de sensibilisation offertes au public. Il est nécessaire d'approfondir l'analyse des données et de renforcer les efforts déployés pour identifier les enjeux de récurrences et les facteurs aggravants propres aux différents secteurs de l'agglomération. Il sera alors possible de préciser davantage quelles sont les inspections périodiques, les formations, les activités de sensibilisation du public et les recommandations à faire pour réduire le nombre d'incidents et leurs conséquences.

ACTION du plan de mise en œuvre :

- L'atteinte de cet objectif se fera notamment par la création et la mise en place d'un Bureau de l'analyse d'incidents et RCCI.

Le mandat du Bureau de l'analyse d'incidents et RCCI sera :

- de continuer à effectuer la recherche des causes et des circonstances d'incendies et à orienter les campagnes de sensibilisation;
- de mettre en place une méthodologie pour identifier les enjeux de récurrences et les facteurs aggravants propres à chaque secteur;
- de procéder à la refonte du rapport général d'intervention (RGI) en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) et d'en assurer la cohérence avec la révision provinciale du DSI-2003;
- de mettre en place une gouvernance de gestion des données RCCI afin d'améliorer la qualité des données.

D'ici la création de ce bureau, le résultat des analyses présentées dans ce schéma permettra d'orienter les efforts en prévention. Par ailleurs, la démarche utilisée pour le bilan des interventions servira de tremplin pour de futures analyses.

****** Objectif de protection arrêté pour l'agglomération ******

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'évaluation et d'analyse des incidents

La réglementation municipale en sécurité incendie

(Référence : sections 2.3.2 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

L'un des objectifs du dernier schéma de couverture de risques était d'adopter et d'appliquer un règlement d'agglomération en prévention incendie visant à actualiser et à uniformiser la réglementation en vigueur dans les arrondissements et les villes liées en tenant compte des particularités qui leur sont propres. Cet objectif a été atteint en partie grâce à l'adoption du Règlement sur le Service de sécurité incendie (12-003), du Règlement sur la prévention des incendies (12-005), et à l'adoption du chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS) par la plupart des villes liées.

Voici un aperçu de la réglementation en vigueur pour l'ensemble du territoire.

Le Règlement sur le Service de sécurité incendie (12-003) résulte du dernier schéma de couverture de risques et est applicable dans l'ensemble de l'agglomération. Il dicte les responsabilités et les pouvoirs du SIM afin qu'il puisse assumer ses responsabilités de manière optimale. Le règlement énonce, notamment, les normes minimales essentielles entourant l'entretien des équipements et des systèmes de protection et de secours en cas d'incendie, tout comme les obligations entourant l'avertisseur de fumée.

Le Règlement sur la prévention des incendies (12-005) mis en place en 2012 s'applique seulement à la ville de Montréal. Il assure un niveau de sécurité uniforme en éliminant les disparités normatives et permet des interventions plus efficaces grâce à l'usage de dispositions administratives standardisées. Le règlement se base sur le document *Code de sécurité du Québec, Chapitre VIII - Bâtiment, et Code national de prévention des incendies - Canada 2010 (modifié)*.

Les villes liées, à l'exception de Pointe-Claire et de Westmount, ont adopté en 2017 le chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS). Pointe-Claire et Westmount se réfèrent plutôt à un règlement modificateur du Code national de prévention incendie (CNPI) 2010. L'adoption du CBCS par les deux villes permettrait une compréhension et une application plus simples des règlements sur les bâtiments assujettis ainsi qu'une équité en matière d'exigences réglementaires.

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Faire adopter le chapitre Bâtiment du code de sécurité (CBCS) par toutes les villes liées.

Tableau 20 : Changements à la réglementation

1994 à 2012	Règlement R.R.V.M. P-5.1 : Règlement d’entretien adoptant le CNPI 1990 avec modifications.
2012 à 2017	Règlement sur la prévention des incendies (12-005) adoptant le CNPI 2010 avec modifications. Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)
2017 à aujourd’hui	12-005-1 Règlement adoptant le Chapitre VIII – Bâtiment du Code de sécurité du Québec (RLRQ, chapitre B-1.1, r. 3), comprenant le Code national de prévention des incendies — Canada 2010 (modifié) (CNPI) et le chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS) avec la notion d’objectifs et d’énoncés fonctionnels plutôt que la conformité aux règlements. Mise en place de règlements par les villes liées, à l’exception de Pointe-Claire et de Westmount, qui adoptent le CBCS modifié. RCG 12-003-1 (2017 à 2019) RCG 12-003-2 (2019 à 2021) RCG 12-003-3 (2021 à 2022) RCG 12-003-4 (2022 à aujourd’hui) RCG 08-035-1 (2021 à aujourd’hui) Règlement modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendie non fondées en vue d’améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique.
2008 à 2021	(RCG 08-035) Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendie non fondées en vue d’améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique. Règlement 08-035-01 (2021)

La réglementation est revue régulièrement, notamment lorsque le Service y constate des lacunes, à la suite de recommandations ou en réponse à des besoins opérationnels. Les analyses qui seront réalisées par le Bureau de l’analyse d’incidents et la RCCI permettront de réviser la réglementation en fonction des problèmes observés sur le terrain, des occurrences, des différentes causes et circonstances d’incendies, etc.

****** Objectif de protection arrêté pour l’agglomération ******

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Appliquer et, au besoin, modifier les diverses dispositions de la réglementation municipale.

Le SIM a également pour mandat de faire respecter la réglementation en matière de grands chantiers, d'événements spéciaux ou de rassemblements publics dans l'agglomération. En 2018, une équipe a été implantée pour effectuer des inspections à cette fin.

Ses objectifs sont :

- de coordonner l'accès rapide et adéquat des véhicules du SIM sur les lieux d'intervention;
- de contribuer à la sécurité routière;
- d'assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens ainsi que des personnes en visite sur le territoire.
- assurer l'application des règlements en vigueur

Ses priorités sont :

- les projets du REM;
- la sécurisation du réseau routier et l'accessibilité à celui-ci;
- les grands projets;
- les événements spéciaux;

L'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée

(Référence : sections 2.3.3 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

L'objectif du dernier schéma de couverture de risques était de s'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'avertisseurs de fumée dans au moins 50 000 logis chaque année. Le tableau [21](#) présente le nombre de logis avec avertisseurs de fumée fonctionnels de 2010 à 2020.

Tableau 21 : Nombre de logis avec avertisseurs de fumée fonctionnels

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Logis où le Service, par différents moyens, s'est assuré de la présence et du bon fonctionnement d'avertisseurs de fumée	56 457	99 610	112 968	71 839	70 191	99 984	101 934	92 992	85 065	107 799	64 200

Source : Rapports des activités du SIM, de 2011 à 2020.

Notons que depuis le dernier schéma le nombre de logis a augmenté de 10 % passant de 827 495²¹ à 910 360 logis. Il est prouvé depuis longtemps que l'avertisseur de fumée est un moyen privilégié de détection incendie. C'est pourquoi le SIM devra s'assurer de vérifier la présence et le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée de l'ensemble des logis en 7 ans. Il devra donc visiter en moyenne 130 051 logis par année. Pour y arriver, il devra adopter différentes stratégies, notamment :

- Impliquer davantage les différentes parties prenantes internes et externes dans la vérification des avertisseurs de fumée.

****** Objectif de protection arrêté pour l'agglomération ******

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas sept ans pour les visites.

Le programme d'inspection périodique des risques plus élevés

(Référence : sections 2.3.3 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

L'objectif du dernier schéma de couverture de risques en matière d'inspection des risques élevés et très élevés était de 4 500 inspections de bâtiments par année. Selon le bilan des réalisations²², cet objectif aurait été atteint de 2009 à 2013. De 2016 à 2020, comme 34 % des bâtiments inspectés n'étaient pas associés à une catégorie de risques, on ne peut pas savoir si cet objectif a été atteint. En revanche, on sait que, même sans tenir compte des bâtiments non catégorisés, 17 172 inspections de bâtiments de catégories 3 et 4 ont été effectuées sur les 22 500 attendues.

²¹ Ville de Montréal, [Montréal en statistiques / Logements privés occupés, 2021](#).

²² Bilan des réalisations, Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, 2009-2013.Sec

Afin d'optimiser la planification des inspections sur son territoire, l'équipe de la prévention, en collaboration avec différents partenaires internes, a mis un outil prédictif en place en 2021. Cet outil, combiné à l'expertise du personnel de prévention, permet de prioriser les inspections à effectuer. La prédiction est basée sur les facteurs suivants :

- l'historique des incidents des 10 dernières années;
- la catégorie d'immeuble;
- le type d'unité d'évaluation foncière (UEF).

Cet outil permet donc de cibler les bâtiments les plus risqués. Fait important, environ 40 % des bâtiments où sont survenus des incendies au cours de l'année étaient sur la liste d'inspection établie au 1^{er} janvier. Le modèle prédictif pourra être raffiné au fur et à mesure que l'on aura plus de données disponibles.

Les diverses analyses de risques réalisées par le Bureau de l'analyse d'incidents et la RCCI viendront améliorer l'outil prédictif. Cette stratégie permettra aux agentes et aux agents de prévention de prioriser les bâtiments à inspecter, d'avoir une meilleure connaissance des enjeux propres à leurs secteurs et d'adapter leur message.

Certains usages augmentent le risque d'incidents, par exemple, l'hébergement de personnes vulnérables ou l'utilisation de substances dangereuses dans certaines entreprises.

Actuellement, les équipes de la prévention et de la sécurité civile effectuent des inspections une fois tous les cinq ans dans les entreprises visées par le Règlement sur les urgences environnementales (RUE).

Le SIM a également mis en place un programme de gestion des risques industriels majeurs. Il cible également certaines industries qui n'atteignent pas les seuils du RUE mais qui sont situées dans des endroits jugés sensibles par le SIM.

À cet égard, le SIM poursuivra ses activités en matière de risques industriels majeurs (voir p.48).

Les résidences privées pour aînés (RPA), quant à elles, sont inspectées lors du renouvellement de leur certification (tous les trois ans) ou pour le maintien de leurs conditions.

Le SIM souhaite aussi développer des stratégies afin de renforcer le niveau de sécurité incendie dans certaines installations hébergeant des personnes vulnérables.

Il est à noter que les bâtiments appartenant à la catégorie des risques moyens font maintenant partie du programme d'inspection périodique des risques plus élevés. Le SIM a donc maintenant 63 056 bâtiments à inspecter en 5 ans; ce qui correspond à une augmentation de 64 % par rapport au dernier schéma. Pour atteindre cet objectif, le SIM adoptera au cours des cinq prochaines années plusieurs stratégies dont :

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Le développement et la mise en place d'un programme visant la responsabilisation citoyenne et corporative.

****** Objectif de protection arrêté pour l'agglomération ******

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique des risques plus élevés, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas cinq ans pour les inspections.

Le programme d'activités de sensibilisation du public

(Référence : sections 2.3.4 et 3.1.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

Le Service jouit d'une belle expertise en matière de sensibilisation communautaire. Voici des exemples d'activités réalisées depuis la publication du dernier schéma de couverture de risques.

- Conférence éducative pour les enfants d'âge préscolaire et ceux du primaire
- Conférence pour les personnes âgées
- Conférence pour les populations immigrantes et les personnes nouvellement arrivées
- Conférence pour les personnes à mobilité réduite ou avec des déficiences intellectuelles ou cognitives
- Conférence sur la sécurité incendie et sur la sécurité civile
- Kiosques d'information

Les analyses effectuées par cette équipe permettent d'orienter les activités de sensibilisation vers des secteurs névralgiques où habite une clientèle vulnérable.

Le SIM souhaite développer des stratégies innovantes afin de rejoindre les citoyennes et les citoyens dans leur milieu de vie. Pour favoriser et maintenir la proximité avec la population et développer sa résilience, le service doit adapter ses messages en matière de sécurité publique en tenant compte des réalités propres à chaque secteur. Voici quelques exemples de stratégies :

- adapter les messages de sensibilisation selon les analyses réalisées par le Bureau de l'analyse d'incidents et la RCCI;
- moderniser les méthodes et les outils de sensibilisation afin d'accroître la proximité avec les citoyennes et les citoyens;
- développer des partenariats internes et externes afin de rejoindre certains groupes plus difficiles à cibler ou à contacter.

****** Objectif de protection arrêté pour l'agglomération ******

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'activités de sensibilisation du public.

L'atteinte de la vision et des objectifs des 5 programmes

Pour réaliser sa vision, la direction de la prévention du SIM doit revoir son organisation du travail, ce qui inclut l'optimisation de ses processus et de ses ressources. Par conséquent, le rôle des agentes et des agents de prévention doit être revu. Au lieu de se concentrer sur une ou deux sphères d'activités, ils doivent être en mesure de couvrir l'ensemble des activités de prévention, soit l'inspection, la sensibilisation, la sécurité civile et le travail administratif. Notons que cette démarche sera effectuée en adéquation avec le *Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies* du ministère de la Sécurité publique.

De plus, selon notre analyse actuelle, l'ajout de 33 ressources en prévention en 2024 devrait permettre de réaliser les objectifs des 5 programmes et d'atteindre notre vision. Il est à noter que cette réorganisation sera évaluée en 2025 à la lumière des développements en matière d'aménagement du territoire.

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Réévaluer le nombre de ressources supplémentaires en prévention

Le rôle du personnel pompier

Les pompiers et les pompières sont en première ligne lors de situations d'urgence et des références dans le domaine de la sécurité incendie. Il est donc essentiel de renforcer leur rôle de relayers d'information et de multiplier les occasions où ils peuvent sensibiliser la population aux risques d'incendie et aux comportements sécuritaires à adopter.

Ce peut être, par exemple, dans les situations suivantes :

- incidents ou interventions;
- vérification des avertisseurs de fumée;
- participation à des activités à caractère événementiel;
- visite de caserne;
- validation et révision des plans d'intervention et de connaissance des risques;
- visite préventive de bâtiments à risques particuliers;
- surveillance préventive lors d'événements publics

Non seulement cette démarche améliorera le service offert aux Montréalaises et Montréalais, mais en plus, elle favorisera une culture de la sécurité citoyenne qui permettra de réduire le nombre de décès, de blessés, d'incendies et de sauvegarder la valeur du patrimoine bâti. Cette vision viendra placer le SIM au rang de leader national en matière de prévention et de sécurité incendie et civile.

Objectif 2 et 3 :
L'intervention
risques faibles et
risques élevés

2025-2034

L'approvisionnement en eau
Les équipements d'intervention
Le personnel d'intervention
L'acheminement des ressources
Intervention pour les risques faibles
Intervention pour les risques
plus élevés
Les ententes intermunicipales
Les plans d'intervention



OBJECTIFS 2 ET 3 : L'INTERVENTION RISQUES FAIBLES ET RISQUES PLUS ÉLEVÉS

(Référence : sections 2.4, 3.1.2 et 3.1.3 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

L'approvisionnement en eau

(Référence : sections 2.4.4 et 3.1.2 c) des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

L'agglomération de Montréal bénéficie d'un excellent accès à l'eau pour lutter contre l'incendie. Le territoire de l'agglomération compte plus de 30 000 bornes d'incendie, et seuls quelques secteurs connus nécessitent d'autres méthodes d'approvisionnement en eau.

D'ailleurs, en 2024, grâce à des travaux d'amélioration de son réseau d'approvisionnement en eau, l'agglomération de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal ont obtenu la cote maximale de protection du Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI), qui évalue, entre autres, la capacité d'une municipalité à fournir suffisamment d'eau pour contrôler des incendies majeurs dans toute la municipalité et de manière fiable et sûre.

Responsabilité

Dans l'agglomération de Montréal, la responsabilité de l'approvisionnement en eau relève à la fois du Service de l'eau de Montréal, des arrondissements et des villes liées :

- Le Service de l'eau est responsable de la production, du stockage et de la distribution par les réseaux primaires aux arrondissements et aux villes liées.
- Les 19 arrondissements et les 15 villes liées sont responsables des réseaux secondaires de distribution se trouvant dans leur territoire respectif. Ces réseaux comprennent les bornes d'incendie et les conduites secondaires de distribution. Les arrondissements et les villes liées sont chargés :
 - de l'installation,
 - de l'entretien,
 - de l'inspection
 - et des essais des bornes d'incendie.

Ce sont les arrondissements et les villes liées qui doivent informer le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de l'état des bornes, tout particulièrement si celles-ci sont hors service.

Le SIM reste donc en contact étroit et constant avec les responsables de l'approvisionnement en eau afin de s'assurer d'avoir accès en tout temps à des bornes d'incendie et à des points d'eau fonctionnels.

Le débit minimal d'une borne d'incendie établi par le ministère de la Sécurité publique (MSP) est de 1 500 litres par minute pendant au moins 30 minutes.²³ Si son débit est moindre, une borne doit être considérée comme non conforme.

²³ Ce débit doit être obtenu en maintenant une pression résiduelle dans le réseau d'au moins 20 psi (138 KPa)

Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, très peu de bornes ont un débit jugé déficient par rapport à la norme du MSP. Dans presque tous les cas où des bornes individuelles avec des débits insuffisants ont été identifiées, il y a d'autres bornes à proximité qui peuvent fournir les débits souhaités. Advenant qu'une borne n'offre pas un débit suffisant, les correctifs nécessaires sont identifiés et effectués par les arrondissements et les villes liées. De plus, grâce aux 70 autopompes en service, la possibilité d'obtenir de l'eau à partir de plusieurs bornes d'incendie est toujours présente.

Les réseaux d'aqueduc municipaux (bornes incendie)

Les arrondissements et les villes liées peuvent faire appel à des entreprises spécialisées pour l'inspection et l'entretien des bornes d'incendie sur leur territoire, ou bien procéder à ces activités eux-mêmes, en tout ou en partie. La grande majorité des arrondissements et des villes liées effectuent au moins une inspection annuelle, qui comprend [au minimum](#) un examen visuel des bornes et une vidange des conduites.

Tableau 22 : Bornes d'incendie dans les réseaux d'aqueduc municipaux

Montréal et villes liées	Réseau d'aqueduc (oui/non)	Bornes d'incendie			Programme d'entretien (oui/non)
		Total	Nbres conformes ²⁴	Données de débit non disponibles	
Montréal	oui	21 697	21 172	426	oui
Baie-D'Urfé	oui	276	265	11	oui
Beaconsfield	oui	723	364	359	oui
Côte-Saint-Luc	oui	419	418	0	oui
Dollard-Des Ormeaux	oui	1 216	1 177	29	oui
Dorval	oui	999	949	50	oui
Hampstead ²⁵	oui	136	136	0	oui
Kirkland	oui	715	688	22	oui
Montréal-Est	oui	239	228	9	oui
Montréal-Ouest	oui	136	123	10	oui
Mont-Royal ²⁶	oui	528	528	0	oui
Pointe-Claire	oui	1 284	1 144	82	oui
Sainte-Anne-de-Bellevue	oui	169	157	12	oui
Senneville	oui	68	66	1	oui
Westmount	oui	365	342	20	oui
L'Île-Dorval ²⁷	oui	1	0	0	oui

Source : Informations provenant du service de l'eau de Montréal et des villes liées.

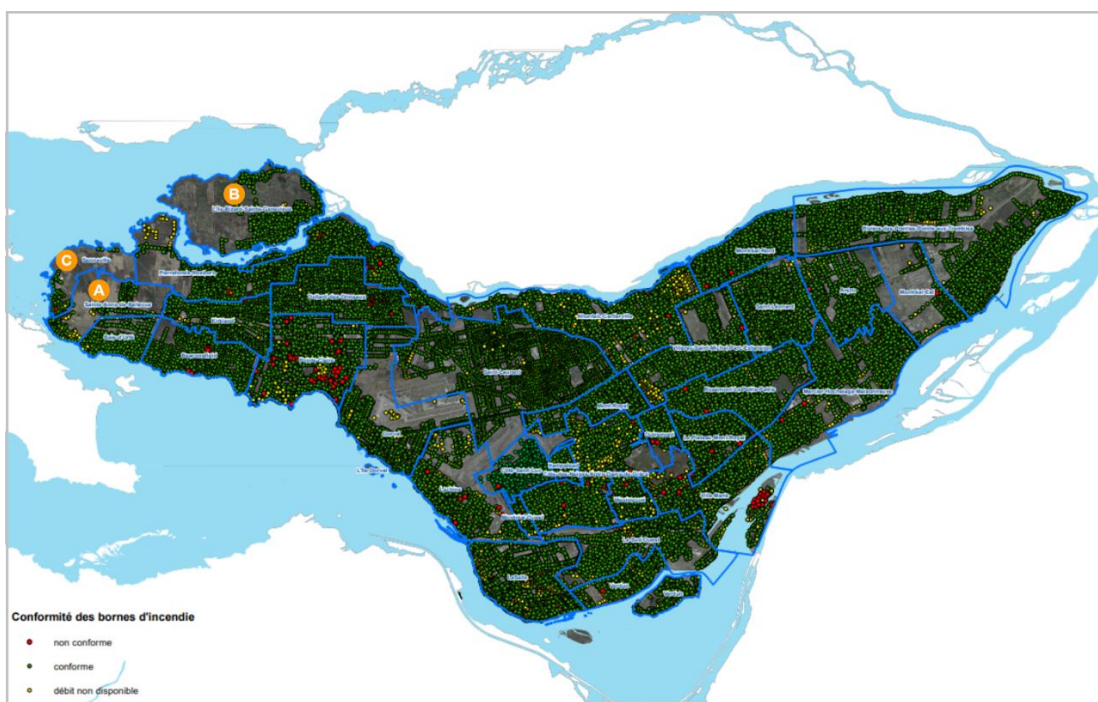
²⁴ Bornes d'incendie conformes à la norme de 1 500 l/min pendant au moins 30 minutes.

²⁵ Les villes de Hampstead affirme que toutes leurs bornes d'incendie sont conformes.

²⁶ La ville de Mont-Royal affirme que toutes leurs bornes d'incendie sont conformes.

²⁷ L'Île -Dorval est occupée uniquement durant la période estivale. Elle possède une seule borne incendie. Le SIM a mis en place plusieurs mesures afin de rendre l'intervention des pompiers possible sur ce territoire.

Figure 35 : État des bornes d'incendie de l'agglomération de Montréal et identification des secteurs sans bornes



Source : Informations provenant du Service de l'eau de Montréal et des villes liées.

Dans le cadre de ce schéma, le SIM a contacté les villes liées et le Service de l'Eau (pour les arrondissements) afin de s'assurer de la conformité des bornes incendie à la norme établie par le MSP.

****** Objectif de protection arrêté pour l'agglomération ******

ACTIONS du plan de mise en œuvre :

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des bornes d'incendie.

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Assurer un suivi approprié afin que le SIM dispose des informations pertinentes et à jour concernant l'état des bornes d'incendie et que les démarches nécessaires d'inspection, d'entretien et de mises à l'essai des bornes d'incendie soient entreprises.

Les secteurs sans bornes d'incendie

Dans les secteurs sans bornes d'incendie, la quantité minimale d'eau établie par le MSP pour une intervention est de 15 000 litres. Il n'y a qu'un nombre restreint de secteurs habités au sein de l'agglomération où des bornes d'incendie n'ont pas été installées.

Ces secteurs se trouvent aux endroits suivants :

- l'Arboretum Morgan, secteur privé (point A sur la carte de la figure 34);
- principalement du côté ouest de l'île Bizard, dans l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève (point B sur la carte);
- à Senneville, sur une partie du chemin Senneville (point C sur la carte);

Des camions-citernes se trouvent en tout temps dans ces zones afin d'être utilisés immédiatement lors d'un incendie de bâtiment.

Actuellement, trois camions-citernes d'une capacité de 15 000 litres d'eau chacun sont disponibles dans ces secteurs. Ils se trouvent aux casernes 51, 56 et 59. De plus, les autopompes de ces casernes disposent quant à elles d'un réservoir de 2 000 litres d'eau. Comme l'acheminement initial dans ces secteurs compte toujours un camion-citerne et au moins deux autopompes, la quantité minimale d'eau requise est donc respectée, et même dépassée. Sinon du pompage à relais peut être effectué avec les bornes d'incendie se trouvant à proximité.

Au besoin, une opération de navette peut être organisée avec les trois camions-citernes afin d'amener l'eau des bornes d'incendie les plus proches vers les lieux d'une intervention. Sur l'île Bizard, la plus longue distance jusqu'à une borne est de 5 km et à Senneville, elle est de 1,5 km. De cette manière, le débit minimum de 1 500 litres par minute peut être assuré dans tous les secteurs sans bornes d'incendie.

Soulignons que depuis le dernier schéma, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a procédé au prolongement du réseau d'aqueduc et à l'installation de bornes d'incendie sur le territoire du Parc-Nature du Cap-Saint-Jacques.

Le Service de l'eau a procédé au prolongement du réseau d'aqueduc et à l'installation de bornes d'incendie sur le territoire de L'île-Bizard dans le secteur de la 1^{ère} à la 5^e avenue.

Il est important de noter que Senneville étudie actuellement la possibilité d'installer des bornes d'incendie dans son secteur qui en est actuellement dépourvu. Le coût de ce projet est estimé à 5.8M\$. Lorsque ces travaux seront effectués, il n'y aura donc plus de secteur sans bornes d'incendie dans cette ville et la présence de camions-citernes sera réévaluée.

Les données sur les bornes d'incendie défectueuses ou non conformes

L'emplacement des bornes d'incendie sur le territoire se trouve dans le système de répartition assisté par ordinateur (RAO) du centre de communications du SIM. Cette information est disponible dans les ordinateurs véhiculaires du personnel pompier pour consultation lors d'une intervention.

Les bornes temporairement hors d'usage sont également indiquées dans le système informatique. Un anneau blanc est par ailleurs placé sur les bornes d'incendie hors d'usage.

Le soutien sur l'approvisionnement en eau lors d'interventions

Le SIM dispose d'une unité avec un lieutenant instructeur ou une lieutenant instructrice et un pompier ou une pompière, les deux habilités à conseiller l'officier commandant ou l'officière commandante sur les mesures à prendre en matière d'approvisionnement en eau, lors d'interventions majeures ou selon les besoins.

Les équipements d'intervention

(Référence : sections 2.4.5 et 3.1.2 d) des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

Les bâtiments administratifs et casernes

Le SIM compte plusieurs bâtiments administratifs:

- Le quartier général qui abrite les bureaux de l'état-major, le centre de communications du SIM (CCSI) et, depuis 2019, le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de la sécurité civile;
- Un bureau de prévention;
- Deux centres de formation, dont l'un comprend la division des services techniques (DST);
- Un bâtiment comprenant les bureaux des équipes spécialisées et des équipes de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) et servant de lieu de formation pour les pompiers et pompières premiers répondants, d'entrepôt pour l'équipement ainsi que de centre de relève pour le quartier général.

Le SIM compte également 66 casernes, dont six comprennent des bureaux de prévention. En outre, un point de service, en activité durant la saison estivale, a été mis en place sur l'île Sainte-Hélène afin de bonifier la protection du territoire. Ses dates d'ouverture et de fermeture varient d'une année à l'autre selon l'achalandage dans ce secteur.

[illegible]

L'état des bâtiments

En conservant le financement actuel (Plan décennal d'immobilisation 2023-2032) à 180,6 millions de dollars sur 10 ans, l'IVP des casernes augmentera à 54 % fin 2032. L'état actuel des bâtiments pourrait compromettre le maintien des activités du SIM, selon les normes et pratiques actuelles et engendrer des risques pour la santé et la sécurité du personnel pompier.

Le SGPI tient l'IVP du parc immobilier du SIM à jour et compte réaliser au minimum six audits de bâtiments par année.

ACTIONS du plan de mise en œuvre :

- 104

Les véhicules du service

Pour intervenir dans un grand nombre de situations très variées, le SIM utilise un parc de quelque 449 véhicules, évalué à 200 millions de dollars. Pour une liste détaillée des véhicules par caserne, veuillez consulter le tableau 25 : Liste des véhicules par caserne en annexe.

L'état des véhicules

Les autopompes et les véhicules d'élévation du SIM sont conformes aux normes ULC à l'achat et sont ensuite inspectés annuellement à l'aide du *Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie*, du ministère de la Sécurité publique. Tous les véhicules d'urgence sont inspectés selon les standards de la SAAQ. Le personnel pompier, quant à lui, effectue les vérifications avant départ (VAD).

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) de Montréal a la responsabilité d'appliquer le programme de remplacement et d'entretien des véhicules, en collaboration avec le SIM. Une gouvernance est en place pour assurer l'arrimage entre les deux services et pour maintenir le plan établi pour le renouvellement de la flotte.

Au 31 décembre 2020, la désuétude du parc de véhicules était évaluée à 26,8 millions de dollars, sur une valeur totale de 200 millions de dollars. Les prévisions de remplacement du SIM sur 10 ans du SIM sont mises à jour chaque année en fonction de l'évolution de la désuétude des véhicules ainsi que des capacités internes et financières.

Il est important de préciser qu'au 28 juin 2022, 14 véhicules de première ligne (les premières autopompes acheminées lors d'une intervention) avaient plus de 15 ans. Selon les orientations ministérielles, les véhicules de première ligne de plus de 15 ans devaient être remplacés. Le renouvellement de ces autopompes est d'ailleurs prévu dans le plan de remplacement sur 10 ans. Le tableau 23 présente le nombre de véhicules à renouveler pour les 10 prochaines années.

Tableau 23 : Renouvellement des véhicules nécessaires au maintien de la couverture du territoire

Véhicules	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
mpes	8	4	10	8	8	8	8	8	7	8
Échelles	0	0	16	8	8	8	3	3	3	0
Autres véhicules lourds	0	0	26	1	2	4	4	1	1	5
Véhicules légers	65	50	11	17	19	14	47	38	2	13
Embarcation	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	85	54	63	34	37	34	62	50	13	26

Source : SIM, 2022.

Fait important, le SIM a amorcé une transition écologique en remplaçant ses véhicules légers à essence par des véhicules hybrides ou électriques. Il est d'ailleurs l'un des premiers services de la Ville de Montréal à entamer une telle transition. Pour la suite, le SIM souhaite se munir de véhicules lourds hybrides ou électriques et effectue actuellement une veille du marché en ce sens.

****** Objectif de protection arrêté pour l'agglomération ******

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant des normes en vigueur et du *Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie*.

Les équipements ou accessoires d'intervention et de protection

Outre les véhicules, le SIM dispose d'équipement et accessoires permettant de faire face à l'ensemble des risques présents dans l'agglomération de Montréal. Tous respectent les exigences du fabricant et la réglementation en vigueur. La Division des services techniques (DST) voit à leur entretien et à leur remplacement.

****** Objectif de protection arrêté pour l'agglomération ******

ACTION du plan de mise en œuvre

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des équipements ou accessoires d'intervention, incluant un programme spécifique pour l'inspection, l'entretien et le remplacement des vêtements de protection individuelle (casque, cagoule, manteau, pantalons, gants et bottes), selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables, du *Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie*, produit par le MSP, et du *Guide des bonnes pratiques – L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie*, produit par la CNESST.

Les systèmes de communication

Le Centre de communications du SIM (CCSI)

Le centre d'urgence 911 de la Ville de Montréal est la porte d'entrée de tous les appels d'urgence faits sur le territoire de Montréal. Les appels destinés au SIM sont ensuite acheminés à son centre de communications (CCSI). Les appels d'urgences médicales préhospitalières, quant à eux, proviennent du centre d'appel Urgences-santé. Le CCSI coordonne de façon optimale les interventions menées dans l'ensemble du territoire de Montréal et déploie promptement les ressources nécessaires. Dans l'éventualité où le Centre de communications ne serait pas en mesure de traiter les appels, un centre de relève a été aménagé afin d'assurer la continuité des affaires. En cas de situations exceptionnelles, le SIM peut faire fonctionner les deux centres simultanément. Il est à noter qu'au moment où le présent schéma est rédigé, le CCSI respecte le *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* (S-2.3, r.2). Comme la technologie actuelle du 911 a plus de 30 ans et qu'environ 70 % des appels d'urgence proviennent maintenant de téléphones cellulaires, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a imposé une transition vers les services 911 de prochaine

génération (9-1-1 PG). Cette nouvelle technologie permettra de passer à l'ère numérique, avec l'entrée en service d'un système de géolocalisation plus rapide et plus précis et de textos en temps réel (TTR). Dans une deuxième phase, les photos et les vidéos pourront également être envoyées. Afin d'intégrer cette nouvelle technologie, il est possible que le CCSI ainsi que son centre de relève aient à se conformer à l'ensemble des articles du Règlement.

De plus, le CCSI et le centre de relève devraient être aménagés et adaptés pour offrir le service 9-1-1 PG. À l'heure actuelle seuls quelques articles du Règlement s'appliquent aux centres secondaires d'appel d'urgence tels que le CCSI et le centre de relève. Ces derniers devront donc s'ajuster si la réglementation touchant les centres secondaires change.

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Transition vers les services 911 de prochaine génération (9-1-1 PG).

Le système de gestion des interventions (SGI)

Le Système de gestion des interventions (SGI) est au cœur des activités opérationnelles du SIM. Il permet la répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications entre plusieurs intervenants du SIM. Il est donc directement lié à la protection des citoyennes et des citoyens. Ce système a été implanté afin d'améliorer l'efficacité des activités de répartition. Il minimise le temps de répartition et facilite l'accès aux informations complémentaires susceptibles d'aider lors d'une intervention. La fiabilité des équipements et des logiciels qui composent le SGI est donc essentielle.

En voici quelques-uns :

Le SGI gère les informations pertinentes à la répartition via différents systèmes (sans s'y limiter) :

- le système de Répartition assistée par ordinateur, ou RAO (cartographie, solution de consultation Web, réception d'information via cellulaire, RAO CCSI, RAO caserne et RAO mobile dans les véhicules);
- le système d'alerte en caserne;
- les consoles téléphoniques (interface E-911);
- l'interface avec Urgences-santé pour les appels d'urgences médicales préhospitalières.

Il est important de noter que, depuis le dernier schéma, le SGI a été mis à jour avec le programme de modernisation du système de RAO SIM.

Dans l'éventualité d'une panne du système de répartition ou d'une panne réseau, le CCSI doit maintenir son service à la population. Le maintien du service est assuré par le système de gestion de panne de répartition assistée par ordinateur (GPRAO autonome et GPRAO multi-usager). Il est important de mentionner que la GPRAO n'assure que les fonctionnalités essentielles à la gestion des interventions.

Notons que le SIM devra procéder au renouvellement du système de RAO. Cette solution est en fin de vie.

Le contrat de soutien est actuellement en prolongation avec le fournisseur.

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Renouvellement du système de RAO.

Le système de radiocommunication

La liaison radio est le moyen de transmission utilisé au SIM durant les interventions pour diriger les opérations, transmettre l'information et assurer la protection du personnel. C'est au moyen d'émetteurs-récepteurs fixes, portatifs et véhiculaires que les différents intervenants du service communiquent.

Le Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM) est principalement utilisé par les intervenants de la sécurité publique, mais aussi par d'autres services de l'agglomération de Montréal.

Actuellement, ce système répond aux besoins du SIM, par contre, le contrat de maintenance viendra à échéance en 2029. Jusqu'en 2029, la maintenance et les différentes mises à jour logicielles et matérielles du système continueront à se faire régulièrement.

Le SIM, en collaboration avec le service des technologies de l'information (STI), devra poursuivre le remplacement des terminaux d'utilisateur (TDU) selon leur cycle de vie.

****** Objectif de protection arrêté pour l'agglomération ******

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Remplacer les émetteurs-récepteurs fixes et portatifs et continuer à améliorer et, au besoin, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition du service de sécurité incendie et les fréquences utilisées.
- Remplacer le Système évolué de radiocommunications de l'agglomération de Montréal (SERAM)

L'infrastructure technologique (TI)

Toujours dans une perspective de gestion globale du risque, il est impératif de souligner les enjeux liés aux infrastructures technologiques de la ville. Le Service des technologies de l'information (STI), comme plusieurs autres services, fait face à des problèmes de rétention et de recrutement de personnel. À cause de ce manque de ressources, les efforts sont moins consacrés au développement qu'au maintien de l'intégrité des systèmes, à la cybersécurité et à l'élimination de la désuétude technologique, qui compte à elle seule, pour près de 60 % des projets du STI.

Un bris de service pourrait nuire aux opérations du SIM en affectant les systèmes informatiques suivants :

- Système de répartition assistée par ordinateur (RAO), application actuelle ARTEMIS;
- Système de gestion informatisé des casernes (SGIC), application ville pour les opérations du personnel pompier;
- (aSIMut), application ville pour la prévention;
- Gestion des bâtiments dangereux et à risque (GBDR), application ville;
- Planification des secours Geographic Information System (PDSGIS), application ville qui comprend notamment le registre des personnes à mobilité réduite, le recensement des

matières dangereuses, les plans d'intervention, les maisons de chambres et les données sur les bâtiments;

- Sous-système des données opérationnelles (SSDO).

La décentralisation des systèmes et des outils technologiques de la Ville de Montréal complexifie la gestion et le traitement de l'information. De plus, cela a une incidence néfaste sur la mémoire organisationnelle. À cet égard, il est important de souligner la volonté de la Ville de Montréal de centraliser les systèmes et les outils technologiques.

Le personnel d'intervention

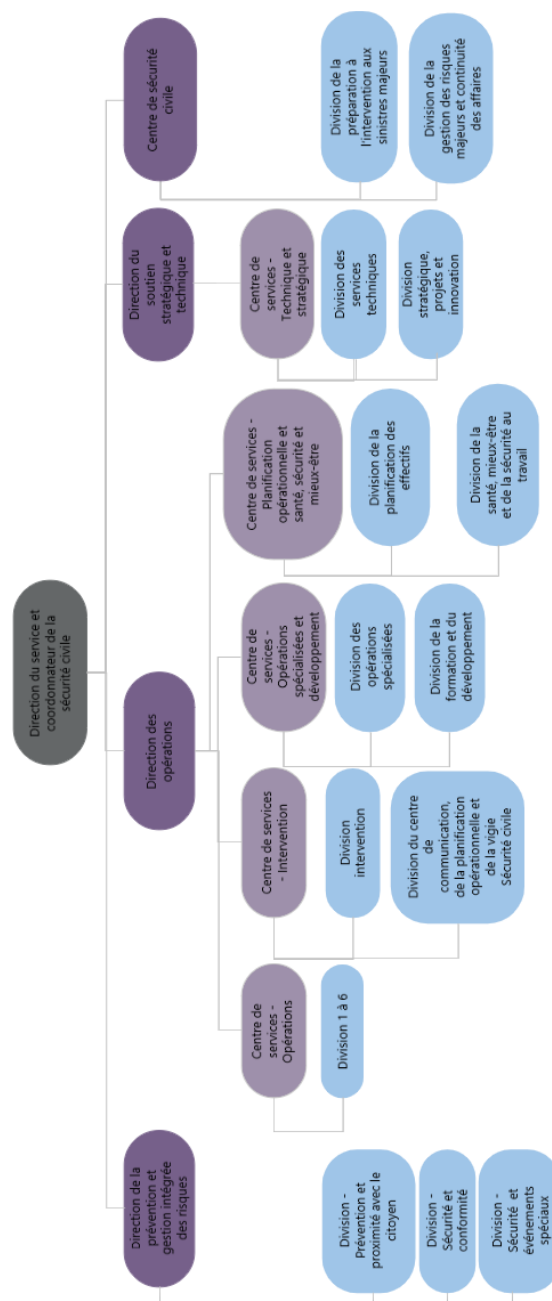
Les ressources humaines

Afin d'accomplir adéquatement sa mission, le SIM disposait des ressources humaines suivantes, en 2022 :

- État-major : 75
- Cadres de gestion : 38
- Cols blancs : 203,5
- Professionnels : 28
- Personnel pompier : 2 395

En tout, 2 691 personnes assurent la protection des personnes et des biens dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal. L'organigramme abrégé qui suit permet de saisir l'ampleur de l'effectif du Service.

Figure 37 : Organigramme du SIM, 8 mars 2023



mise à jour 2023-03-08

La disponibilité du personnel pompier

La disponibilité du personnel pompier Le personnel pompier est réparti en quatre groupes de travail qui assurent le service à tour de rôle de manière à offrir une protection continue 24 heures sur 24, 365 jours par année. Le tableau suivant présente les effectifs disponibles par caserne pour répondre aux appels initiaux. Selon le tableau de bord du service, le temps de mobilisation moyen pour l'ensemble des casernes était de 1 minute 25 secondes en 2021.

Tableau 24 : Effectifs par caserne

Casernes	Effectifs	Temps de mobilisation
Caserne 3	7	1 min 25 s
Caserne 4	7	
Caserne 5	13	
Caserne 8	7	
Caserne 9	8	
Caserne 10	7	
Caserne 13	10	
Caserne 14	8	
Caserne 15	7	
Caserne 16	7	
Caserne 17	9	
Caserne 18	7	
Caserne 19	11	
Caserne 20	7	
Caserne 21	7	
Caserne 22	7	
Caserne 23	7	
Caserne 25	7	
Caserne 26	4	
Caserne 27	11	
Caserne 28	8	
Caserne 29	12	
Caserne 30	7	
Caserne 31	4	
Caserne 32	4	
Caserne 33	7	
Caserne 34	8	
Caserne 35	8	
Caserne 37	4	
Caserne 38	11	
Caserne 39	7	1 min 25 s
Caserne 40	7	
Caserne 41	7	
Caserne 42	7	

Casernes	Effectifs	Temps de mobilisation
Caserne 43	7	
Caserne 44	7	
Caserne 45	9	
Caserne 46	7	
Caserne 47	11	
Caserne 48	7	
Caserne 49	7	
Caserne 50	7	
Caserne 51	8	
Caserne 52	7	
Caserne 53	4	
Caserne 54	4	
Caserne 55	12	
Caserne 56	9	
Caserne 57	11	
Caserne 58	4	
Caserne 59	8	
Caserne 61	8	
Caserne 62	4	
Caserne 63	11	
Caserne 64	12	
Caserne 65	15	
Caserne 66	12	
Caserne 67	7	
Caserne 71	7	
Caserne 72	9	
Caserne 73	9	
Caserne 74	7	
Caserne 75	4	
Caserne 76	8	
Caserne 77	4	
Caserne 78	7	
Total	512	

Source : SIM, 2021.

Il est important de souligner que depuis 60 ans, le personnel pompier peut compter sur l'aide des pompiers et pompières auxiliaires de Montréal sur les lieux des interventions. Ceux-ci les soutiennent

en leur distribuant couvertures, boissons chaudes, rafraîchissements et vêtements secs. Ils veillent aussi à offrir les premiers soins aux pompiers et pompières blessés ou incommodés par la fumée de même qu'à conduire à l'hôpital ceux dont l'état nécessite des traitements plus avancés. Les pompiers et pompières auxiliaires sont équipés de deux véhicules de réhabilitation et d'une ambulance.

La formation, l'entraînement et la santé et sécurité au travail

La formation

Pour être embauchée comme pompier ou pompière par le SIM, une personne doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Intervention en sécurité incendie et un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques de sécurité incendie. Dès son arrivée au Service, elle bénéficie d'une formation d'intégration de quatre jours.

Par la suite, la formation continue et le perfectionnement technique sont assurés par les deux centres de formation (CF) et la Division des opérations spécialisées du Service :

- Le centre de formation de l'Ouest, le centre de formation de l'Est et la Division des opérations spécialisées axent leurs activités sur le développement des compétences techniques. La Division des opérations spécialisées est aussi responsable de la certification et de la recertification des membres des équipes spécialisées.

Le SIM a mis en place un programme de formation et de développement des officiers et des officières consacré au renforcement de compétences en gestion.

Des programmes de formation sont conçus par une équipe multidisciplinaire et offerts aux pompiers et pompières tout au long de l'année. Un suivi sur les formations effectuées par chacun des membres du personnel pompier est colligé dans le Système de gestion informatisé des casernes (SGIC). Outre les activités offertes dans les CF, des séances de formation sur mesure en caserne sont planifiées par les divisions opérationnelles. Ces séances découlent des analyses rétrospectives et permettent de répondre à des besoins spécifiques et de corriger certains problèmes de performance.

L'ouverture de concours pour le recrutement du personnel ainsi que le processus d'embauche relèvent, eux, du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal; plus précisément de la Direction de la dotation et de la diversité en emploi.

Les objectifs du plan annuel de formation sont les suivants :

- contribuer à l'atteinte des orientations et des objectifs stratégiques de l'organisation;
- répondre aux besoins des opérations relativement à l'amélioration de la performance ou au changement de tâches;
- remplir les obligations légales dictées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- utiliser les normes NFPA comme référence en matière de formation (fréquence, compétences des instructeurs, etc.) et de contenu (incendie, conducteurs, opérations spécialisées, etc.).

Il est important de noter que la formation offerte aux équipes spécialisées est présentement en révision et sera améliorée. Par exemple, pour les groupes de sauvetage nautique et sur glace, le SIM offrira des volets de formation portant sur la nage et l'auto-sauvetage ainsi que la conduite de petits bâtiments²⁸.

De plus, le service mettra en place une formation théorique et pratique sur les phénomènes thermiques pour l'ensemble de son personnel pompier. Le volet théorique sera consacré à l'acquisition de connaissances sur les phénomènes thermiques suivants : l'embrasement généralisé, l'explosion de fumée par entrée d'air et l'inflammation des produits de combustion par la chaleur. Le volet pratique permettra aux pompiers et pompières de se familiariser avec les signes précurseurs des phénomènes thermiques.

La formation du personnel pompier est une priorité pour le service. D'ailleurs, en 2020, le SIM a investi le double de ce que prévoit la *Loi sur les compétences* à cet effet. Selon le *Rapport de déclaration des activités de formation de la Loi sur les compétences*, le personnel pompier a reçu 21 990 heures de formation en 2020.

Le SIM partage aussi son expertise au sein d'organisations qui désirent s'inspirer des meilleures pratiques en formation. Par exemple, il collabore avec le MSP à l'élaboration du Guide des meilleures pratiques en matière de sauvetage nautique afin d'établir un cadre de référence national pour la formation nautique des intervenants et des intervenantes d'urgence. Il participe aussi à une table de concertation visant à arrimer les pratiques des services d'urgence des villes et des municipalités bordant les plans d'eau entourant l'île de Montréal.

L'entraînement

L'entraînement inclut la formation d'intégration, le maintien des compétences et la formation continue. Par ailleurs, le cahier de maintien des compétences est continuellement adapté aux besoins opérationnels. Pour le maintien des compétences techniques, les instructeurs ont recours à plusieurs installations pour assurer les activités de formation, dont :

- deux tours d'exercice de (23 mètres);
- une maison d'exercice
- un simulateur de réservoir d'essence;
- un réservoir de manœuvres d'autopompe;
- un simulateur multi-volets;
- un simulateur de citernes renversées;
- un site d'entraînement pour les équipes spécialisées;
- différents centres grâce à des ententes de service.

Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail sont au cœur des priorités du SIM. Par la prévention, la formation et la mise en place de méthodes de travail sécuritaires, le SIM souhaite éliminer l'ensemble des risques qui menacent ses employés. La Division de la santé et de la sécurité du travail veille à ce que les mesures et les normes prescrites dans les différentes lois et politiques en matière de santé et de sécurité soient appliquées et respectées au sein du Service.

²⁸ Embarcations de sauvetage

Voici quelques exemples d'actions mises en place par la Division de la santé et de la sécurité du travail :

- Mise en œuvre, en collaboration avec l'Association des pompiers de Montréal (APM), d'une procédure de premiers soins psychologiques pour les blessures de stress opérationnel.
- Mise en place d'un outil pour améliorer l'accessibilité à la documentation concernant la santé, la sécurité et le mieux-être au travail.
- Embauche d'une ressource en santé psychologique au travail afin de favoriser la santé psychologique des employés du SIM.
- Mise en place du nouveau code radio (10-48) qui permet de rendre une unité indisponible à la suite d'une situation traumatique risquant de provoquer une blessure de stress opérationnel (BOS) chez les pompiers et pompières.

Pour assurer une meilleure sécurité de ses interventions en sauvetage nautique, le SIM a modernisé sa flotte d'embarcations. Les embarcations de sauvetage HammerHead ont été remplacées par des embarcations Titan. Ces dernières intègrent des technologies de pointe permettant une intervention efficace et sécuritaire. De plus, l'équipage dispose maintenant d'outils de communication dans l'embarcation pour assurer une communication fiable et immédiate avec le CCSI et tous les services impliqués lors des interventions. Chaque intervenant ou intervenante est par ailleurs équipé d'une balise GPS²⁹ permettant une géolocalisation précise en cas d'urgence.

De plus, l'organisation dispose d'un comité de santé et de sécurité composé de cinq représentants du SIM et de cinq représentants de l'Association des pompiers de Montréal (APM). Le mandat de ce comité, dont les membres se rencontrent une fois par mois, est essentiellement :

- de participer à l'identification et à l'évaluation des risques présents dans le milieu de travail;
- de faire des recommandations à la direction en matière de santé et de sécurité au travail;
- de recevoir les avis d'accidents, d'enquêter sur les événements qui ont causé ou qui auraient pu causer un accident de travail ou une maladie professionnelle et de soumettre des recommandations à l'employeur à cet effet.

Aujourd'hui, la décomposition de grandes quantités de produits synthétiques lors du combat incendie expose beaucoup plus qu'autrefois les pompiers et les pompières aux produits toxiques. Certaines particules, notamment les particules chimiques éternelles, augmentent les risques de cancer. Afin de limiter ces risques, un nouveau processus de décontamination a été instauré.

****** Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération******

ACTIONS du plan de mise en œuvre :

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers du Québec et de la norme NFPA 1500.
- Appliquer et, au besoin, modifier le programme de santé et de sécurité du travail.

²⁹ Système de repérage universel

- Maintenir et mettre à jour le programme de prévention en santé et sécurité au travail pour le SIM. Les ententes intermunicipales

L'acheminement des ressources

Lors d'un appel initial pour un incendie de bâtiment, le CCSI achemine les unités prévues à cet effet.

L'intervention pour les risques faibles

Force de frappe

Selon les orientations ministérielles, les ressources suivantes constituent la force de frappe devant être mobilisée minimalement dès l'appel initial pour les incendies de bâtiment correspondant à des risques faibles :

- Un nombre minimal de 10 pompiers est requis pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal.
- La quantité d'eau nécessaire à l'intervention, soit un débit de 1 500 litres par minute. En milieu urbain, ce débit devrait pouvoir être maintenu pendant au moins 30 minutes. Pour les secteurs sans borne d'incendie, un volume d'au moins 15 000 litres d'eau est requis dès l'appel initial.
- Une autopompe conforme à la norme ULC-S515;
- Un camion-citerne conforme à la norme ULC-S515 pour les secteurs sans bornes.

Le recours à l'appel multi casernes doit être planifié pour assurer une couverture efficace de façon à maintenir une force de frappe optimale. Advenant l'impossibilité temporaire d'une caserne à déployer l'un de ses véhicules, le SIM doit prévoir l'intervention d'une autre unité en renfort, et ce, dès l'appel initial.

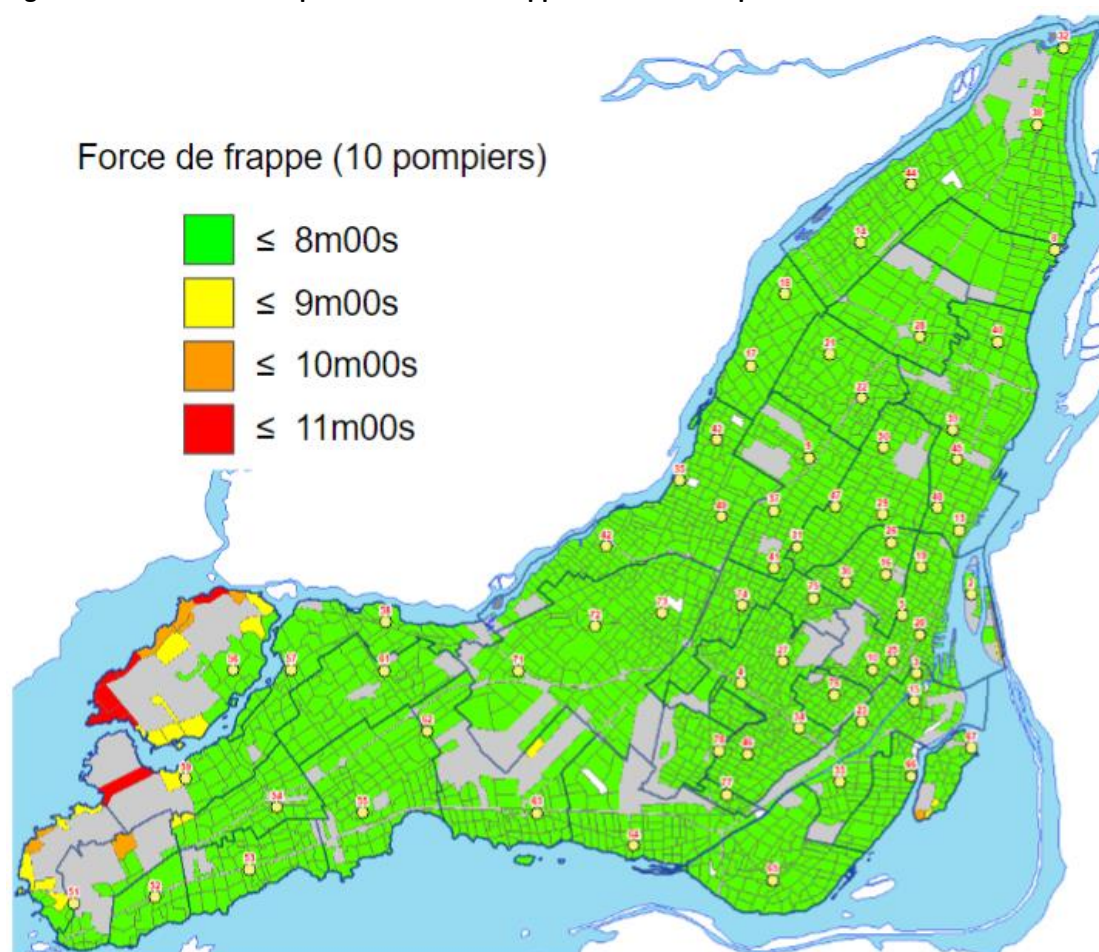
Temps de réponse

Afin de déterminer le temps requis pour l'atteinte de la force de frappe dans un secteur donné, il suffit de considérer le temps de mobilisation des pompiers référence tableau 24 : Effectifs par caserne ainsi que le temps de déplacement des ressources requises vers le lieu d'intervention.

Advenant que les membres d'une caserne soient déjà sur une intervention, le temps de réponse pourrait être plus long. Plusieurs éléments peuvent entrer en ligne de compte : le temps nécessaire à mobiliser et déplacer des ressources en provenance d'une autre caserne, les délais pour récupérer des équipements et la distance additionnelle à parcourir.

Selon les Orientations ministérielles, l'objectif est de 10 pompiers en 10 minutes sur l'appel initial pour un incendie de bâtiment appartenant à la catégorie des risques faibles. Le ministère considère que l'atteinte de cette cible à 90 % sur l'ensemble du territoire est acceptable.

Figure 38 : Atteinte théorique de la force de frappe en 10 minutes par arrondissement et ville liée



Source : Logiciel de simulation FireAdam.

Le temps théorique de la force de frappe en 10 minutes par arrondissement et ville liée part de l'hypothèse que tous les véhicules et les effectifs pompiers sont disponibles dans chacune des casernes, et qu'il n'y a pas plusieurs événements en même temps, de congestion et/ou de situations particulières ralentissant les déplacements. Si l'un de ces facteurs survient, le temps de réponse peut être allongé.

Selon les données découlant des appels pour des incendies de bâtiment entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2021, le service atteint la cible de 10 pompiers en 10 minutes à 98 % sur l'ensemble du territoire. Dans certains secteurs de Kirkland, de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Senneville, il est impossible de répondre à la cible de 10 pompiers en 10 minutes en raison de l'étendue du territoire à couvrir. Au total, les appels provenant de Kirkland, de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Senneville représentent 4 % de tous les appels pour des incendies de bâtiments appartenant à la catégorie des risques faibles. Il est à noter que pour ces secteurs le SIM accentuera ses efforts en matière de sensibilisation au public.

L'Île-Dorval

Afin d'assurer la protection de ses résidents et ses résidentes, le SIM a développé une procédure de déploiement des ressources dans un temps de réponse acceptable. Des équipements et des véhicules y sont transférés dès l'ouverture saisonnière de L'Île-Dorval et leur entretien est assuré par le personnel d'une caserne à proximité.

Le personnel des casernes appelé à répondre sur l'île suit des formations portant sur les équipements et les procédures d'intervention. De plus, le service compte effectuer annuellement une activité de prévention.

L'intervention pour les risques plus élevés

Particularité du territoire montréalais

Les bâtiments appartenant à la catégorie des risques plus élevés sont surreprésentés dans les appels faits au CCSI pour des incendies de bâtiment. Ces bâtiments représentent 52 % du patrimoine bâti, mais 92 % de ces appels de 2018 à 2021.

Il est important de noter que 91 % des décès reliés à des incendies de bâtiment de **2013 à 2020** ont également eu lieu dans cette catégorie.

Force de frappe et temps de réponse

Le SIM achemine un minimum de 11 pompiers en 10 minutes sur les appels initiaux pour les incendies de bâtiment appartenant à la catégorie des risques moyens et élevés et un minimum de 14 pompiers en 13 minutes pour la catégorie des risques plus élevés. Le service achemine des ressources additionnelles s'il y a des indices supplémentaires d'un réel incendie.

La cible applicable pour le temps de réponse des risques plus élevés est déterminée pour chaque incendie en utilisant la méthode indiquée dans la section temps de réponse.

Les ententes intermunicipales

Afin d'offrir une protection satisfaisante en situation d'urgence, la ville de Montréal et les municipalités de Kahnawake, Laval, Longueuil et Terrebonne se sont associées pour partager, au besoin, leurs ressources matérielles et humaines. Les dispositions prévues pour chacune des ententes ont été élaborées en tenant compte de la capacité d'intervention du SIM et du degré de protection voulu. Comme les ressources et les besoins relatifs à la sécurité incendie diffèrent d'une municipalité à une autre, chaque entente présente des conditions et des modalités différentes.

****** Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération ******

ACTIONS du plan de mise en oeuvre :

- Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.
- Adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle de l'agglomération et les transmettre au CCSI.

Les plans d'intervention

(Référence : section 3.1.3 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

Afin de fournir de l'information utile aux employés pompiers et pompières dans leurs combats incendie ou pour toute autre intervention, ceux-ci doivent élaborer et réviser différents plans.

Les plans d'intervention informent les pompiers et les pompières de certaines particularités concernant des bâtiments situés dans leur secteur de caserne.

Les plans particuliers d'intervention ont pour but de fournir aux officiers-commandants l'information nécessaire concernant une entreprise d'un établissement à haut risque ou un établissement ou secteur comportant une configuration particulière afin de répondre rapidement et efficacement lors d'une intervention.

Les plans particuliers d'alimentation en eau sont élaborés pour les adresses dépourvues de bornes incendie.

Ces plans sont révisés annuellement selon leur date d'ancienneté. Le SIM a élaboré plus de 5 000 plans d'intervention dont 95 % concernent des bâtiments de catégorie 3 et 4.

****** *Objectif de protection arrêté pour l'agglomération* ******

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Appliquer et, au besoin, modifier le programme de réalisation et de mise à jour des plans d'intervention pour les bâtiments représentant des risques de conflagration ou des caractéristiques particulières sur le plan de l'intervention.

Objectif 4 :
Les mesures
d'autoprotection

2025-2034



OBJECTIF 4 : LES MESURES D'AUTOPROTECTION

Référence : sections 2.2.3, 2.2.4 et 3.1.4 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

Puisque les méthodes d'autoprotection sont des moyens efficaces de réduire les conséquences d'un incendie, il nous apparaît essentiel de présenter quelques-unes des actions qui ont été mises en place en ce sens depuis le dernier schéma de couverture de risques :

- Instauration de normes minimales d'entretien pour les équipements et les systèmes de protection incendie et de certaines obligations entourant les avertisseurs de fumée via l'adoption du Règlement sur le Service de sécurité incendie [12-003];
- Obligation de munir tout bâtiment à usage résidentiel construit avant 1985, d'avertisseurs de fumée avec pile inamovible au lithium longue durée de 10 ans (12-003-02);
- Mise en place d'une réglementation plus sévère concernant les systèmes de protection incendie pour les incendies de cuisson (12-005-01) (applicable seulement aux villes liées qui ont adopté le CBCS);
- Établissement de dispositions plus contraignantes, grâce à l'adoption du CBCS par la majorité des villes liées, pour les habitations et les résidences privées pour aînés (RPA), concernant notamment :
 - les systèmes de gicleurs (dans les RPA),
 - les systèmes de détection et d'alarme incendie,
 - les avertisseurs de monoxyde de carbone.

Voici quelques exemples de mesures d'autoprotection présentes dans l'agglomération, et ce, même avant l'adoption du schéma de couverture de risques.

- La ville de Westmount a adopté en 1987 un règlement qui encadre l'installation de gicleurs pour tous les bâtiments construits après le 8 octobre 1987;
- Certaines entreprises ont des brigades incendie formées pour intervenir en cas d'incendie et/ou des agentes ou agents de prévention pour couvrir leurs risques;
- Dans certains bâtiments avec des risques plus élevés, des mesures de contrôle et de détection ont été mises en place afin de réduire les délais de détection et les conséquences d'un incendie.

****** Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération ******

ACTIONS du plan de mise en œuvre :

- Mettre en place un programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l'intervention, c'est-à-dire un temps de réponse supérieur à 10 minutes.
- Maintenir la promotion de la mise en place de mesures d'autoprotection telles que les brigades, l'utilisation d'extincteurs portatifs, l'installation de systèmes fixes, les mécanismes de détection rapide, etc.
- Maintenir la collaboration avec les Services d'urbanisme, quant à la localisation des risques d'incendie, afin de favoriser une intervention efficace.

Objectif 5 :
Les autres risques
de sinistre

2025-2034

Les équipes spécialisées

Description des équipes
spécialisées

Premiers répondants
et répondantes

La désincarcération

Constat sur les interventions
spécialisées



OBJECTIF 5 : LES AUTRES RISQUES DE SINISTRE

(Référence : section 3.1.5 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

Rappelons que l'agglomération de Montréal comporte plusieurs particularités. Sa composition géographique, l'aménagement de son territoire, la diversité et la complexité de son patrimoine bâti ainsi que ses infrastructures amènent leur lot de défis de sécurité publique. Pour pouvoir faire face à toute éventualité, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte des équipes spécialisées, dont voici un portrait.

Parmi le personnel nécessaire pour combattre les incendies, des pompières et pompiers sont formés pour différents types d'interventions spécialisées. Ces interventions exigent une formation, une expertise et de l'équipement spécialisés. Le Conseil d'agglomération de Montréal a décidé d'inclure dans le schéma de couverture de risque les équipes spécialisées suivantes : matières dangereuses, sauvetage technique, sauvetage nautique et sauvetage sur glace. Le tableau 26 indique dans quelle caserne ces services sont offerts.

Les équipes spécialisées

Tableau 26 : Types d'interventions spécialisées par caserne

Type de service offert	Caserne offrant le service	Nombre de pompiers et pompières
Matières dangereuses	29, 65	Le nombre de pompières et pompiers suffisamment formés
Sauvetage technique	13, 27, 47	
Sauvetage nautique	14, 15, 35, 38, 55, 57, 64 et 66	
Sauvetage sur glace	15, 35, 38, 57 et 64	

Source : SIM, 2021.

Il est important de spécifier que ces services sont disponibles en tout temps (24 h/24, 7 j/7) dans l'ensemble du territoire de l'agglomération. Ils sont offerts dans les meilleurs délais possibles en utilisant les ressources aptes à intervenir le plus rapidement sur les lieux de l'incident.

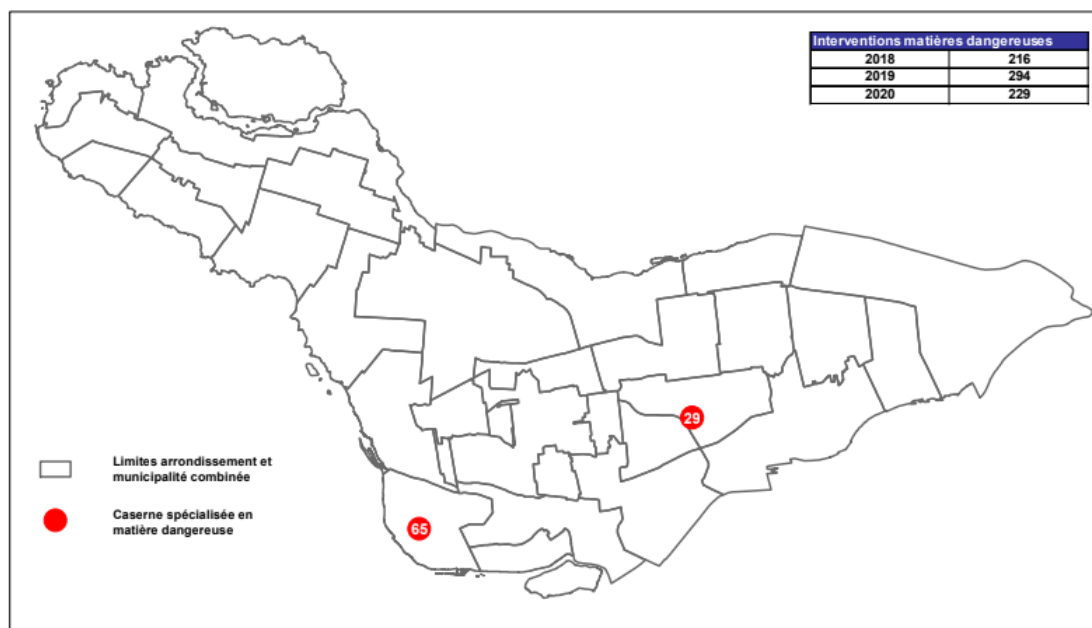
Le SIM devra prévoir, en tout temps, un nombre suffisant de pompiers et de pompières qualifiés et les équipements nécessaires pour assurer une intervention sécuritaire et optimale selon les ressources disponibles sur le territoire concerné pour ces types de secours. Le SIM a mis en place un programme spécifique d'entraînement inspiré des normes applicables.

Description des équipes spécialisées

Groupe d'intervention en matières dangereuses

Ce groupe intervient lors d'incidents impliquant des matières dangereuses tels que : des produits chimiques, biologiques, nucléaires, radiologiques et des explosifs. Il peut intervenir lors de déversement, de fuite, de décontamination, etc.

Figure 39 : Casernes spécialisées en matières dangereuses

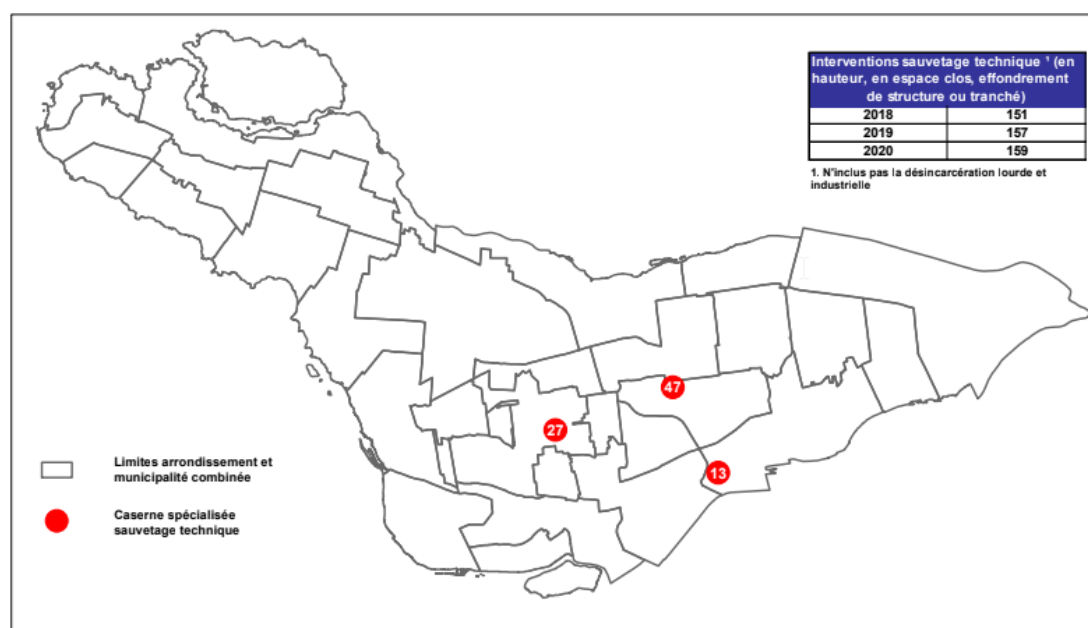


Carte produite par le Service des technologies de l'information, Division de l'exploitation et de l'évolution des applications.
 Source des données : Rapport des activités 2020.

Groupe de sauvetage technique

Ce groupe est formé et outillé pour intervenir, par exemple, en espace clos, à la suite de l'effondrement d'une structure ou d'un éboulement, dans des endroits difficiles d'accès, ou encore sur des ponts ou autres infrastructures de grande hauteur.

Figure 40 : Casernes spécialisées en sauvetage technique

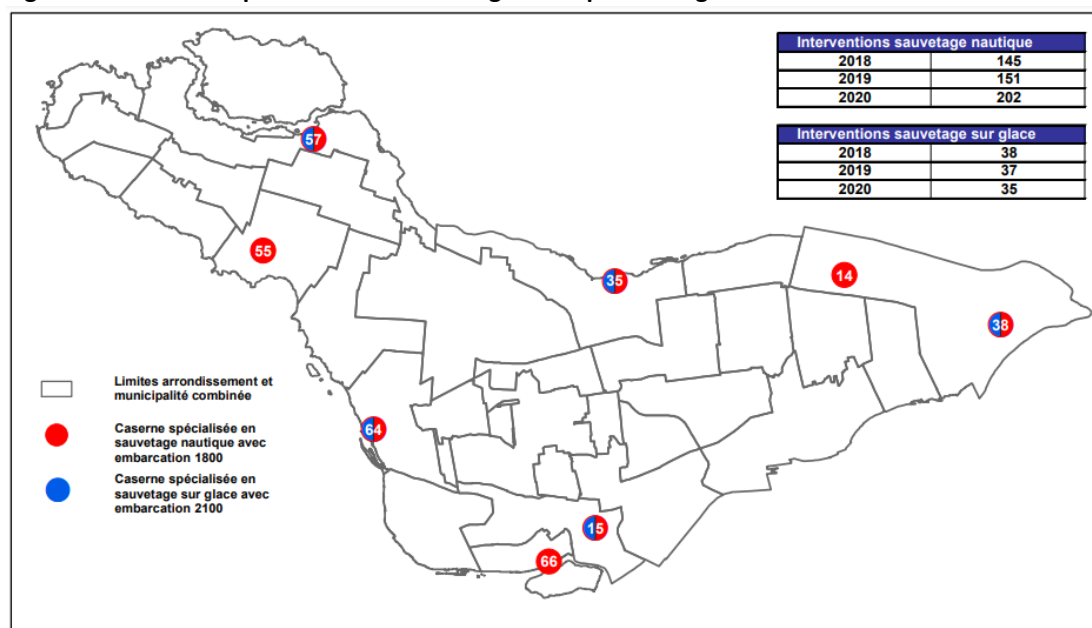


Carte produite par le Service des technologies de l'information, Division de l'exploitation et de l'évolution des applications. Source des données : Rapport des activités 2020.

Groupe de sauvetage nautique et sur glace

Ce groupe porte secours à toute personne qui se trouve en difficulté sur un plan d'eau en toute saison. Il possède des équipements pour intervenir sur l'eau et sur la glace.

Figure 41 : Casernes spécialisées en sauvetage nautique et sur glace



Carte produite par le Service des technologies de l'information, Division exploitation et évolution des Applications. Source des données : Rapport des activités 2020

Le SIM a renouvelé son approche en matière de sauvetage nautique et sur glace. Voici quelques exemples d'actions qui ont été mises en place :

- Amélioration des outils technologiques et des équipements.
- Achat et mise en service de nouvelles embarcations sécuritaires et à la fine pointe de la technologie.
- Instauration d'un comité régional permettant d'harmoniser les pratiques et d'optimiser les ressources.
- Participation soutenue du SIM au comité de sauvetage nautique provincial.

Voici les actions en cours de réalisation :

- Révision de l'offre de service.
- Bonification du programme de formation et de maintien des compétences.
- Collaboration avec la Société de sauvetage du Québec dans l'élaboration d'une certification en nage pour les intervenants d'urgence (Médaille de bronze pompier).

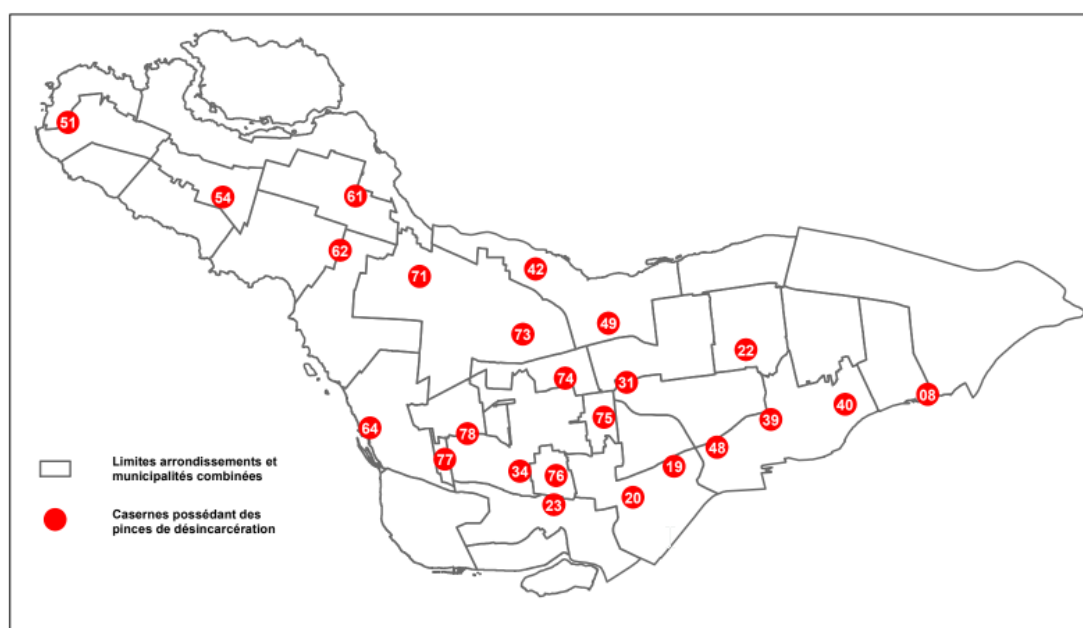
Premiers répondants et répondantes

Parmi les compétences d'intervention du SIM, on trouve le service des premiers répondants, dont nous avons tracé le portrait dans le chapitre « Bilan des interventions ». Ce service est disponible dans l'ensemble de l'agglomération, et ce en tout temps (24 h/24, 7 j/7). Il est offert dans les meilleurs délais possibles en utilisant les ressources aptes à intervenir le plus rapidement sur les lieux. Le service de premiers répondants fait l'objet d'une exonération de responsabilité dans le cadre de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et en vertu de l'entente signée avec Urgences-santé.

La désincarcération

Sur le territoire, le SIM est responsable d'offrir le service de désincarcération. Tout le personnel pompier reçoit une formation initiale en désincarcération au cours des études au DEC en sécurité incendie. Un maintien de compétence est ensuite offert aux casernes qui procurent ce service. Il est important de préciser que ce sont les services de police qui sont responsables des interventions sur les routes publiques; le SIM agit en soutien à la police.

Figure 42 : Casernes avec véhicules équipés de pinces de désincarcération



Carte produite par le Service des technologies de l'information, Division de l'exploitation et de l'évolution des applications.
Source des données : Rapport des activités 2020.

Sur les lieux d'un accident de la route, la responsabilité de dégager des victimes coincées à l'intérieur d'un véhicule relève du SIM. Puisqu'il importe de ne pas aggraver les blessures et de procéder rapidement au dégagement, l'officier-commandant doit, lors de son analyse, collecter toutes les données pertinentes permettant de procéder à une désincarcération rapide, efficace et sécuritaire. La désincarcération est une intervention difficile et elle comporte des risques pour les intervenants et intervenantes.

Le service de désincarcération est disponible en tout temps (24 h/24, 7 j/7) dans l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il est offert dans les meilleurs délais possibles en utilisant les ressources aptes à intervenir le plus rapidement sur les lieux.

Une intervention de ce type nécessite l'acheminement d'un véhicule d'intervention muni d'une pompe intégrée avec une lance chargée d'eau et le personnel requis pour l'opérer le manœuvrer, plus un minimum de 4 pompières ou pompiers qualifiés, avec les équipements nécessaires.

Un programme spécifique d'entraînement a été mis en place par le SIM qui s'est inspiré des normes NFPA 1006 et 1500 et du canevas de pratique de l'École nationale de police du Québec.

Constat sur les interventions spécialisées

Il est important de spécifier que les équipes spécialisées sont fortement mises à contribution lors d'un aléa de sécurité civile. Étant donné l'augmentation des risques de sécurité civile et les différents bouleversements climatiques en cours, les équipes spécialisées seront de plus en plus sollicitées, ce qui pourra avoir des répercussions sur la couverture du territoire en matière de sécurité incendie.

****** Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération ******

ACTIONS du plan de mise en œuvre :

- Maintenir le ou les autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.
- Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes de formation et d'entraînement spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.
- Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes d'entretien préventif et de remplacement des équipements spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.
- Adopter et maintenir les ententes inter-municipales requises afin que le déploiement des équipes d'interventions spécialisées soit optimal après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle limitrophe.
- Élaborer, maintenir à jour et transmettre au centre secondaire d'appels d'urgence – incendie ainsi qu'à toutes les organisations concernées un protocole d'intervention spécifique revêtant un caractère optimal pour chacun des autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.

Objectif 6 :
L'utilisation
maximale des
ressources consacrées
à la sécurité incendie

2025-2034



OBJECTIF 6 : L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE

(Référence : section 3.2.1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

D'entrée de jeu, il est important de rappeler que les ressources du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) font face à des risques multiples. Il est donc primordial de prendre en compte cette réalité afin de maximiser l'utilisation des ressources pour que le SIM soit en mesure de répondre adéquatement à l'offre de service attendue.

Il est à noter que le déploiement des effectifs décrit dans les objectifs 2 et 3 du présent schéma dépend d'une assignation dynamique en fonction des besoins, de façon à couvrir la totalité du territoire de l'agglomération en tout temps.

Par ailleurs, toujours dans un souci d'optimisation maximale des ressources, le personnel pompier participe aux visites de vérification des avertisseurs de fumée. Cette contribution permet l'atteinte des objectifs fixés dans le schéma de couverture de risques. C'est aussi une occasion pour le SIM de développer une plus grande proximité avec les citoyens et les citoyennes de l'agglomération de Montréal et d'augmenter leur résilience en matière de sécurité publique.

Le SIM entretient des ententes de collaboration avec les villes limitrophes, ce qui permet un partage des ressources lors de situations dépassant les capacités d'intervention des différents services. De plus, dans différents grands dossiers à l'échelle provinciale, le SIM collabore avec le ministère de la Sécurité publique (MSP).

Le partage de son expertise permet aussi de favoriser la sécurité au sein d'organisations qui désirent s'inspirer des meilleures pratiques en matière de sécurité incendie.

Finalement, le SIM contribue au déploiement du plan stratégique 2030 de la Ville de Montréal. Par exemple, il favorise une plus grande proximité avec la population et intervient dans différents dossiers avec ses partenaires internes afin d'apporter un service adapté aux citoyennes et aux citoyens.

Ces initiatives corroborent l'objectif de Montréal 2030 de rehausser la résilience sociale de la collectivité.

****** Objectif de protection arrêté pour l'agglomération ******

ACTIONS du plan de mise en œuvre :

- Planifier la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire en visant un temps de réponse de 10 minutes ou moins, ou à défaut, en utilisant les ressources aptes à intervenir le plus rapidement possible et en faisant abstraction des limites des casernes.
- Mettre à jour l'identification des différents risques présents sur le territoire et apporter les modifications aux déploiements des ressources, le cas échéant.

Objectif 7 :
Le recours au palier
supramunicipal

2025-2034



OBJECTIF 7 : LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL

(Référence : section 3.2.2 des Orientations du ministre de la sécurité publique en matière de sécurité incendie)

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) est un service d'agglomération ce qui veut dire qu'il dessert les 19 arrondissements de la ville de Montréal et les 15 villes liées de ce territoire.

Chaque arrondissement ou ville liée travaille en collaboration avec un chef ou une cheffe de division couvrant son territoire respectif dans le suivi des dossiers en cours. Il est à noter qu'aucune ville ni aucun arrondissement n'a de pouvoir direct sur la gestion du SIM.

****** Objectif de protection arrêté pour l'agglomération ******

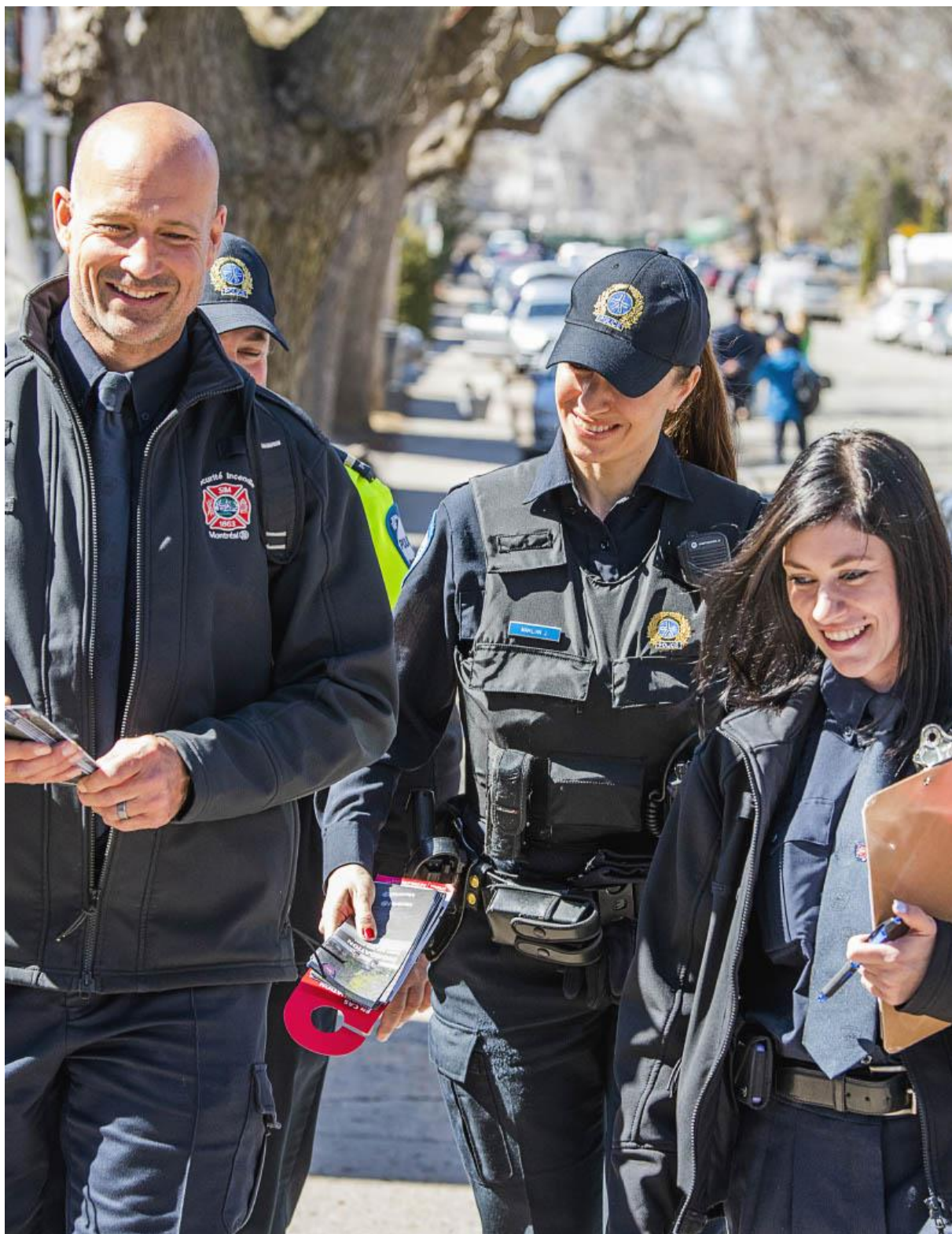
ACTION du plan de mise en œuvre :

- Le SIM prévoit de maintenir, pour le présent schéma de couverture de risques, le service de sécurité incendie pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Il prévoit également maintenir et bonifier lorsque nécessaire sa collaboration en service spécialisé avec les municipalités limitrophes à son territoire.
- Nommer un coordonnateur du schéma de couverture de risques, qui :
 - mettra en œuvre le schéma de couverture de risques;
 - agira à titre de conseiller ou de conseillère auprès de la direction du SIM et des différents services concernés;
 - assurera le suivi des actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma;
 - animera les différents comités et projets;
 - colligera toutes les informations nécessaires afin de rédiger le rapport annuel transmis au ministère de la Sécurité publique;
 - s'assurera de maintenir un classement des risques en continu.

Objectif 8 :
L'arrimage des
ressources et des
organisations vouées
à la sécurité publique

2025-2034

Partenaires



OBJECTIF 8 : L'ARRIMAGE DES RESSOURCES ET DES ORGANISATIONS VOUÉES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

(Référence : section 3.2.3 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie)

Il est important de rappeler que l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes continuera de se faire ressentir dans l'agglomération de Montréal avec pour conséquence la mobilisation plus fréquente de l'OSCAM y compris le déploiement de nombreuses ressources du SIM.

Dans la majorité des interventions auxquelles il prend part, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) est responsable de gérer l'intervention. Dans ces situations, l'officier commandant doit diriger les opérations et veiller à la sécurité des citoyens et du personnel. Par conséquent, les autres organismes agissent en soutien au service. Certains types d'intervention, pour des raisons d'expertise ou d'autorité territoriale, ne sont pas sous la responsabilité du SIM. Le personnel pompier doit donc agir en soutien à l'organisme responsable et respecter les consignes données par celui-ci. Ces interventions sont indiquées et détaillées dans les paragraphes qui suivent.

Les interventions policières

La gestion de certaines situations relève du service de police municipal, provincial ou fédéral, selon le cas : acte criminel, découverte d'un lieu de production clandestine de drogues, incident routier avec ou sans incendie, récupération d'un cadavre, etc. Lors de telles interventions, le SIM doit agir en soutien au service policier.

Les interventions routières

Comme ce sont les services de police (municipal ou provincial selon le cas) qui sont responsables de la gestion des interventions sur les routes qui traversent le territoire protégé par le SIM, le personnel pompier doit agir en soutien à la police sur les lieux d'un accident routier et déployer les tactiques reliées à leur champ d'expertise.

Sur les ponts ou dans les tunnels reliant l'île de Montréal aux villes de banlieue, la gestion des opérations incendie (désincarcération, extinction, etc.) revient soit au SIM, soit au service d'incendie de la ville de banlieue concernée selon l'endroit où se produit l'accident routier. Lorsque les deux services d'incendie sont appelés à intervenir, l'un d'entre eux agit en soutien à l'autre.

Les interventions nautiques

Sur les plans d'eau de la région métropolitaine, cinq organismes sont susceptibles d'intervenir en cas d'incidents nautiques : le SIM, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la Garde côtière canadienne (GCC), la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) et Parcs Canada.

Figure 43 : Rôle des organismes en fonction du plan d'eau

SIM	SPVM	GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE (GCC)	GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE (GCAC)	PARCS CANADA
Soutien	Soutien	-----	-----	Responsable ²
Soutien	Responsable	-----	-----	-----
Soutien	Soutien	Responsable ¹	Soutien (si présente)	-----

Source : Guide des opérations du Service de sécurité incendie de Montréal, 2004 (remis à jour en 2022).

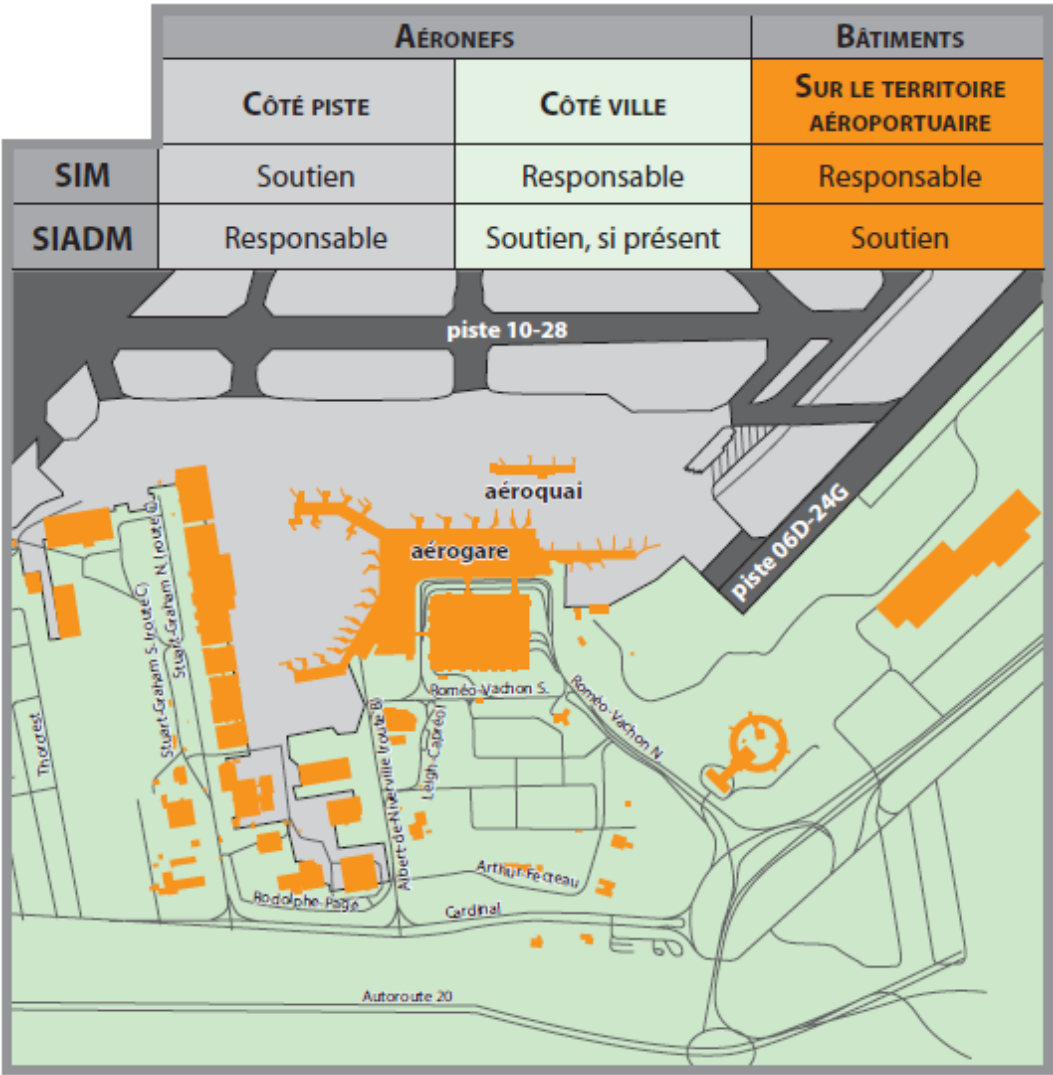
1. La GCC peut donner des responsabilités de commandant sur place (CSP) au SIM ou à la GCAC afin de réduire le nombre de communications. Le CSP est responsable d'une partie de l'intervention ou d'un secteur de recherche, mais pas de la totalité de l'intervention. En tout temps, c'est le coordonnateur maritime en recherche et sauvetage (SMC) au centre secondaire de sauvetage maritime (MRSC) de Québec qui demeure responsable de l'intervention. Lorsqu'un incident survient sur ces cours d'eau et n'implique pas d'embarcation, la responsabilité de l'intervention revient au SPVM ou au SIM. La GCC peut agir en soutien.

2. Parcs Canada peut déléguer la gestion des opérations au SIM ou au SPVM, tout en conservant la responsabilité de l'intervention.

Les interventions aéroportuaires

Toutes les interventions sur les pistes sont sous la responsabilité du Service d'incendie d'Aéroports de Montréal (SIADM), alors que celles qui surviennent ailleurs relèvent du SIM. Ce dernier est aussi responsable de toute intervention touchant un bâtiment aéroportuaire.

Figure 44 : Rôle des intervenants en fonction de la zone d'intervention



Source : Guide des opérations du Service de sécurité incendie de Montréal

Les interventions dans le métro

Lorsqu’un incendie survient dans le métro, la responsabilité de l’intervention revient au SIM. La Société de transport de Montréal (STM) agit en soutien aux opérations d’urgence et met son expertise au service de l’officier commandant du SIM dans l’élaboration et l’exécution du plan d’action.

Partenaires

Il est important de noter que le SIM entretient des protocoles d’intervention avec plusieurs partenaires : le ministère des Transports et de la Mobilité durable, Hydro-Québec, Énergir, le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Environnement et Changement climatique Canada, les pompiers auxiliaires, l’inspection des aliments, la Croix-Rouge, Jeunesse au Soleil, le dispositif d’aide aux sinistrés de l’aide sociale de la Ville de Montréal ainsi que le personnel des arrondissements et des villes liées.

Afin de pouvoir récolter des données probantes sur les interventions, il est important de faire évoluer le rapport général d'intervention (RGI). Cela demandera une collaboration étroite entre le SIM et le ministère de la Sécurité publique (MSP). Cette démarche permettra de contribuer également à l'atteinte de l'objectif d'arrimage des ressources et des organisations vouées à la sécurité publique.

L'implication de certains de nos partenaires contribue aussi à l'atteinte de cet objectif. En effet, afin de renforcer le degré de sécurité des bâtiments résidentiels, les inspecteurs et les inspectrices des différents services de la Ville de Montréal contribueront à vérifier certains éléments de sécurité incendie. Un signalement sera effectué au SIM dans le cas où l'un ou plusieurs de ces éléments seraient non fonctionnels. Il est aussi à noter que la Régie du bâtiment du Québec apporte son soutien au SIM, notamment grâce à de l'assistance technique, de l'aide dans l'interprétation réglementaire et des inspections conjointes.

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Maintenir la collaboration avec les inspecteurs et les inspectrices de la Ville de Montréal.
- Maintenir la collaboration avec la RBQ.
- Entamer une approche avec les villes liées afin que leur service d’inspection contribue aussi à la vérification de certains éléments de sécurité incendie.

Le SIM participe également à plusieurs comités de travail pour améliorer la sécurité publique. En voici quelques exemples.

Tableau 27 : Les différents comités de travail pour améliorer la sécurité publique

Comité	Responsable	Fréquence
MSP ³⁰ /MSSS ³¹ /RBQ ³² /SSI ³³ (Guide sur la sécurité incendie dans les résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation).	MSP	4 fois par année
Comité CIUSSS ³⁴ /SIM - processus de certification RPA	MSSS	4 fois par année

³⁰ Ministère de la Sécurité publique

³¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux

³² Régie du bâtiment du Québec

³³ Service de sécurité incendie

³⁴ Centres intégrés universitaires de santé et services sociaux

Comité de concertation RBQ/SIM (enjeux communs)	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques, RBQ	3 fois par année
Comité déclaration des incendies - MSP	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques	3 à 4 fois par année
Guide sur la planification des activités de prévention	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques	3 à 4 fois par année
Aéroport de Montréal	Centre de services opérations	2 fois par année
CMMI ³⁵ (St-Laurent et de l'Est)	Centre de services opérations	4 fois par année
Comité Hydro-Québec	Centre de services opérations	6 fois par année
Comité PURE - Comité de gestion des urgences dans les installations du métro de Mtl	Centre de services opérations	12 fois par année
Comité Énergir	Centre de services opérations	4 fois par année
Port de Montréal	Centre de services opérations	2 fois par année

Ces comités permettent un arrimage harmonieux avec les autres fonctions vouées à la sécurité publique en privilégiant une optimisation des ressources pour le bien du service à la population.

****** Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération ******

ACTION du plan de mise en œuvre :

- Maintenir les comités de concertation auxquels le SIM participe et tenir au minimum une réunion par année.

³⁵ Comités mixtes municipalités-industries

CONCLUSION

Notons que ce document a été rédigé conformément aux orientations du ministère de la Sécurité publique (MSP) en matière de Sécurité incendie et constitue un outil d'amélioration continue de la sécurité publique sur le territoire montréalais.

Comme nous l'avons vu, le rôle du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) est en constante évolution. Avec les différents phénomènes qui bouleversent notre société, le vieillissement de la population, la hausse des problèmes de santé mentale, l'augmentation des épisodes météorologiques extrêmes dus aux changements climatiques pour ne nommer que ceux-ci, le service sera amené à jouer un rôle de plus en plus important en matière de sécurité publique.

Puisque le SIM s'inspire déjà des meilleures pratiques en matière de protection incendie telles les normes NFPA et que la couverture du territoire est optimale et répond aux exigences du MSP, les efforts du service seront davantage axés sur la prévention.

Pour mieux protéger la population contre les risques présents et à venir en matière de sécurité publique, le SIM doit prôner une approche de gestion globale des risques. Il doit également continuer à développer la résilience des citoyens et citoyennes de l'agglomération de Montréal afin de leur donner les moyens de faire face aux risques en sécurité publique.

À l'heure actuelle, même si nous avons déjà commencé à mettre en place certaines solutions pour atteindre nos objectifs, nous comptons également en développer de nouvelles dans les prochaines années. Pour ce faire, la mobilisation de l'ensemble du personnel du service et de nos partenaires sera déterminante. Ce deuxième schéma de couverture de risques marque donc le début d'une nouvelle étape pour le SIM.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de mise en œuvre qui suit constitue un plan d'action que l'agglomération de Montréal doit appliquer dès l'entrée en vigueur du schéma. Ce plan indique les actions, les échéanciers et les responsables pour atteindre chacun des objectifs spécifiques qui s'appliquent. Il est à noter que pour alléger le présent document, les actions de chaque chapitre ont été consolidées dans un seul et unique document.

Actions adoptées par résolution par les arrondissements et les villes liées	Responsable	État	Échéancier 2025 à 2034											\$
			25	26	27	28	29	30	31	32	33	34		
ANALYSE DES RISQUES														
1.Pour améliorer la qualité des données utilisées dans la classification des risques, le Service des Technologies de l'information (STI) doit développer une solution qui répond aux besoins d'affaires.	Service des Technologies de l'information					X								
OBJECTIF 1 : LA PRÉVENTION														
L'évaluation et l'analyse des incidents														
2. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'évaluation et d'analyse des incidents.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2.1 Création et mise en place d'un bureau de l'analyse des incidents et recherche des causes et circonstances des incendies.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques	Déb	X											
La réglementation municipale en sécurité incendie														
3. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Appliquer et, au besoin, modifier les diverses dispositions de la	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

réglementation municipale.													
3.1 Faire adopter le chapitre Bâtiment du code de sécurité (CBCS) par toutes les villes liées.	Division - Sécurité citoyenne et conformité			X	X	X							
L'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée													
4. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Appliquer et, au besoin, modifier le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas sept ans pour les visites.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Inspection périodique des risques plus élevés													
5. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique des risques plus élevés, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas cinq ans pour les inspections.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
5.1 Développer et mettre en place un programme visant la responsabilisation citoyenne et corporative.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X	X	X	X							
Sensibilisation citoyenne													

6. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'activités de sensibilisation du public.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
L'atteinte de la vision et des objectifs des 5 programmes													
7. Réévaluer le nombre de ressources supplémentaires en prévention	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X										
OBJECTIF 2 ET 3 L'INTERVENTION RISQUES FAIBLES ET RISQUES ÉLEVÉS													
L'approvisionnement en eau													
8. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Appliquer, au besoin modifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des bornes d'incendie.	Service de l'eau, Travaux Publics des arrondissements et des villes liées		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
8.1 Assurer un suivi approprié afin que le SIM dispose des informations pertinentes et à jour concernant l'état des bornes d'incendie et que les démarches nécessaires d'inspection, d'entretien et de mises à l'essai des bornes d'incendie soient entreprises.	Service de l'eau, Travaux Publics des arrondissements et des villes liées		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Les équipements d'intervention													
9. Définir un plan d'action de gestion des actifs avec le Service de la Gestion et de la Planification des immeubles pour réduire l'indice de vétusté physique du parc immobilier du SIM.	Direction du soutien stratégique et technique, Service de la Gestion et de la Planification des immeubles		X	X									

10. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant des normes en vigueur et du Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie.	Direction du soutien stratégique et technique, Service du Matériel Roulant et des Ateliers		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
11. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération (modifié) : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention.	Direction du soutien stratégique et technique, Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
12. Effectuer la transition vers les services 911 de prochaine génération (9-1-1 PG)	Service des Technologies de l'information	Débuté	X										20 M\$ ³⁶
13. Renouveler le système de RAO.	Service des Technologies de l'information	Débuté	X	X	X								14,5 M\$
14. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Remplacer les émetteurs-récepteurs fixes et portatifs et continuer à améliorer et, au	Direction du soutien stratégique et technique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

³⁶ Coût global du projet touche le SIM et le SPVM. La solution sera opérationnelle fin 2024 et la clôture est prévue en 2026.

besoin, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition du service de sécurité incendie et les fréquences utilisées.														
15. Remplacer le Système évolué de radiocommunications de l'agglomération de Montréal (SERAM)	Service des Technologies de l'information		X	X	X	X	X							60 M\$ ³⁷
16. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers du Québec et de la norme NFPA 1500.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
17. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Appliquer et, au besoin, modifier le programme de santé et de sécurité du travail.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
L'acheminement des ressources														
18. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après	Direction des opérations		Selon les modalités prévues pour chaque ville ³⁸											

³⁷ Coût global du projet inclut plusieurs services de la ville.

³⁸ Ville de Laval et de Terrebonne renouvellement de l'entente au 3 ans.
Ville de Longueuil renouvellement de l'entente au 4 ans.

considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.														
19. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle de l'agglomération et les transmettre au CCSI.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Les plans d'intervention														
20. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Appliquer et, au besoin, modifier le programme de réalisation et de mise à jour des plans d'intervention pour les bâtiments représentant des risques de conflagration ou des caractéristiques particulières sur le plan de l'intervention.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
OBJECTIF 4														
21. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Mettre en place un programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l'intervention, c'est-à-dire un temps de réponse supérieur à 10 minutes.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		

22.Objectif de protection arrêté pour l'agglomération : Maintenir la promotion de la mise en place de mesures d'autoprotection telles que les brigades, les agents de préventions, l'utilisation d'extincteurs portatifs, l'installation de systèmes fixes, les mécanismes de détection rapide, etc.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
23. Objectif de protection arrêté pour l'agglomération (modifié) : Maintenir la collaboration avec les Services d'urbanisme, quant à la localisation des risques d'incendie, afin de favoriser une intervention efficace.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
OBJECTIF 5													
24. Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération : Maintenir le ou les autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
25. Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération : Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes de formation et d'entraînement spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

26. Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération : Rédiger, appliquer et, au besoin, modifier le ou les programmes d'entretien préventif et de remplacement des équipements spécifiques aux autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.	Direction du soutien stratégique et technique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
27. Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération : Adopter et maintenir les ententes inter-municipales requises afin que le déploiement des équipes d'interventions spécialisées revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
28. Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération(modifié) : Élaborer, maintenir à jour et transmettre au Centre de communication du SIM un protocole d'intervention spécifique revêtant un caractère optimal pour chacun des autres services de secours prévus au schéma de couverture de risques.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
OBJECTIF 6													

29. Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération : Planifier la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire en visant un temps de réponse de 10 minutes ou moins, à défaut, en utilisant les ressources aptes à intervenir le plus rapidement possible en faisant abstraction des limites des casernes.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
30. Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération : Mettre à jour les différents risques présents sur le territoire et apporter les modifications aux déploiements des ressources, le cas échéant.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
OBJECTIF 7													
31. Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération : Maintenir le service de sécurité incendie pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal, ainsi que maintenir et bonifier lorsque nécessaire sa collaboration en service spécialisé avec les municipalités limitrophes à son territoire.	Direction des opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
32. Nommer un coordonnateur ou coordonnatrice du schéma de couverture de risques incendie.	Direction du soutien stratégique et technique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
OBJECTIF 8													

33. Maintenir la collaboration avec les inspecteurs et les inspectrices de la Ville de Montréal.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques	Débuté	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
34. Maintenir la collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques	Débuté	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
35. Entamer une approche avec les villes liées afin que leur service d'inspection contribue aussi à la vérification de certains éléments de sécurité incendie.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
36. Objectifs de protection arrêtés pour l'agglomération : Maintenir les comités de concertation auxquels le SIM participe et tenir au minimum une réunion par année.	Direction de la prévention et gestion intégrée des risques Centre de services - Opérations		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

Plan de mise
en œuvre

2025-2034

Annexes

2025-2034

Population totale, densité
et détails sur l'âge

Nombre d'incendies de bâtiments
par arrondissement et ville liée

Pertes matérielles
par arrondissement et ville liée

Liste des véhicules par caserne

ANNEXES

Annexe 1

Tableau 1 : Population totale, densité et détails sur l'âge

Secteurs	Population 2021		Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)	Détails sur l'âge				
	Nombre	%			Âge moyen	Moins 15 ans	15-64 ans	65-84 ans	85 ans et plus
Arrondissements									
Ahuntsic- Cartierville	135 336	6.8	24.2	5 602	41.8	22 735	86 815	20 925	4 865
Anjou	43 243	2.2	13.7	3 161	43.4	7 735	25 730	8 180	1 600
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	170 583	8.5	21.4	7 956	39.5	25 730	118 035	22 505	4 305
Lachine	46 428	2.3	17.7	2 620	42.1	7 615	30 260	6 930	1 625
LaSalle	82 235	4.1	16.3	5 054	42.4	12 935	52 635	13 930	2 735
LePlateau-Mont- Royal	105 813	5.3	8.1	13 015	37.8	11 620	81 870	10 885	1 435
Le Sud-Ouest	84 553	4.2	15.7	5 392	39.2	10 805	62 580	9 545	1 620
L'Île-Bizard– Sainte- Geneviève	18 885	0.9	23.6	800	43.1	3 060	12 165	3 035	620
Mercier– Hochelaga- Maisonneuve	140 627	7	25.4	5 534	41.0	20 270	97 040	19 690	3 625
Montréal-Nord	88 471	4.4	11.1	8 006	41.0	16 895	54 640	14 020	2 920
Outremont	24 629	1.2	3.9	6 397	39.1	5 720	14 075	3 720	1115
Pierrefonds- Roxboro	70 382	3.5	27.1	2 601	40.9	12 310	46 195	10 595	1 290
Rivière-des- Prairies– Pointe-aux- Trembles	107 941	5.4	42.3	2 553	42.9	17 435	69 515	18 490	2 490
Rosemont–La Petite-Patrie	141 813	7.1	15.9	8 947	40.8	19 480	99 765	19 230	3 345
Saint-Laurent	102 104	5.1	42.8	2 387	39.7	19 725	65 430	14 160	2 785
Saint-Léonard	79 495	4	13.5	5 893	42.1	15 330	47 580	13 045	3 530
Verdun	70 377	3.5	9.7	7 244	41.9	9 765	48 145	10 950	1 520
Ville-Marie	104 944	5.2	16.5	6 353	39.3	7 565	83 040	12 690	1 660
Villeray–Saint- Michel– Parc-Extension	145 090	7.2	16.5	8 799	38.6	23 700	101 540	16 900	2 950
Sous-total	1 762 949	88	364.74	4833.5	40.6	270 430	1 197 040	249 445	46 035
Villes liées									
Baie-D'Urfé	3 764	0.2	6.0	626	46.5	505	2 270	785	195
Beaconsfield	19 277	1	11.0	1 756	42.3	3 470	12 040	3 325	440
Côte-Saint-Luc	34 504	1.7	6.9	4 972	45.2	6 030	18 560	7 740	2165
Dollard-Des Ormeaux	48 403	2.4	15.2	3 191	42.7	7 885	30 240	9 090	1 195

Dorval	19 302	1	20.9	926	44.1	2 655	12 600	3 595	460
Hampstead	7 037	0.4	1.8	3 940	39.7	1 395	4 425	1 050	165
Kirkland	19 413	1	9.6	2 017	43.3	3 065	12 500	3 430	420
L'Île-Dorval	30	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Montréal-Est	4 394	0.2	12.5	353	40.7	710	3 010	605	75
Montréal-Ouest	5 115	0.3	1.4	3 643	41.2	960	3 215	855	85
Mont-Royal	20 953	1	7.6	2 741	40.9	4 260	12 765	3 190	740
Pointe-Claire	33 488	1.7	18.8	1 777	47.2	4 880	19 295	6 820	2 490
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 027	0.3	10.6	476	45.3	545	3 365	810	315
Senneville	951	0	7.5	127	45.1	125	585	210	25
Westmount	19 658	1	4.0	4 892	46.7	2 840	11 245	4 490	1 085
Total agglomération de Montréal	2 004 265	100	498.3	4 022	41.0	309 765	1 343 175	295 440	55 885

Source : Statistique Canada 2021.

Annexe 2

Tableau 11 Nombre d’incendies de bâtiments par arrondissement et ville liée

Incendies de bâtiments	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Ville-Marie	112	116	91	90	110	97	127	140	883
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	112	122	106	112	106	119	88	104	869
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	100	113	82	109	89	82	100	103	778
Le Plateau-Mont-Royal	78	76	84	86	76	89	88	110	687
Rosemont–La Petite-Patrie	86	95	82	87	84	79	67	96	676
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	88	79	94	77	77	81	82	95	673
Ahuntsic-Cartierville	85	71	79	76	70	69	51	70	571
Le Sud-Ouest	54	66	73	67	52	48	74	74	508
Montréal-Nord	68	68	46	54	66	56	53	70	481
Saint-Laurent	61	49	64	44	58	57	57	70	460
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59	69	53	49	55	55	46	55	441
Lasalle	53	58	39	38	51	38	41	50	368
Verdun	41	46	44	37	38	40	36	47	329
Lachine	28	35	34	36	32	45	45	50	305
Saint-Léonard	27	35	27	24	31	38	46	39	267
Pierrefonds-Roxboro	40	24	34	35	21	30	32	32	248
Anjou	25	22	14	12	18	23	31	32	177
Dollard-des-Ormeaux	16	11	19	30	18	21	19	22	156
Côte Saint-Luc	29	19	18	18	12	14	20	11	141
Pointe-Claire	24	20	15	13	16	12	19	19	138
Dorval	10	17	18	9	18	12	14	16	114
Mont-Royal	12	15	11	11	14	6	16	10	95
Outremont	7	8	7	14	9	12	9	16	82
Westmount	14	10	8	14	8	11	9	7	81
Montréal-Est	7	10	8	9	10	9	10	9	72

L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	9	8	6	9	11	9	3	16	71
Kirkland	8	4	1	8	6	4	9	7	47
Beaconsfield	6	6	7	4	7	7	2	5	44
Sainte-Anne-de-Bellevue	6	2	1	3	2	1	3	3	21
Hampstead	4	3	5	0	1	1	3	3	20
Baie-D'Urfé	2	1	4	2	3	3	3	0	18
Montréal-Ouest	1	3	3	0	0	2	2	4	15
Senneville	0	2	0	1	1	2	1	0	7
L'Île Dorval	0	0	0	0	1	0	1	0	2
Total	1 272	1 283	1 177	1 178	1 171	1 172	1 207	1 385	9 845

Source : SSDO 2013 à 2020.

Annexe 3

Tableau 16 : Pertes matérielles par arrondissement et ville liée

Arrondissements et villes liées	2 013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
Ahuntsic-Cartierville	2 943 785	1 949 200	6 439 512	4 825 911	1 708 048	2 802 247	1 466 239	3 589 019	25 723 961	5.2%
Anjou	1 464 600	83 5000	1 029 100	1 073 300	7 877 320	390 600	607 450	2 557 650	15 835 020	3.2%
Baie-D'Urfé	16 000	4 015 000	11 000	837 600	56 000	79 000	440 000	0	5 454 600	1.1%
Beaconsfield	1 237 000	246 750	157 800	345 000	132 500	416 200	125 500	8 700	2 669 450	0.5%
Côte Saint-Luc	967 000	1 971 040	751 810	958 790	134 338	299 284	430 152	126 826	5 639 240	1.1%
Côte-des-Neiges-Notre Dame-de-Grâce	2 889 837	3 019 240	2 706 623	2 610 010	3 264 883	3 879 077	3 431 320	2 524 977	24 325 967	4.9%
Dollard-des-Ormeaux	1 008 200	247 000	567 100	1 286 800	615 000	280 782	958 450	934 050	5 897 382	1.2%
Dorval	83 875	584 003	533 750	371 500	1 628 955	724 200	530 610	16 171 931	20 628 824	4.2%
Hampstead	313 000	11 500	21 4001	0	2 188	17 000	23 000	46 108	626 797	0.1%
Kirkland	473 120	19 100	7 000	717 100	56 000	200 500	333 750	1 169 600	2 976 170	0.6%
Lachine	460 200	977 651	1 098 930	1 435 210	1 488 499	616 437	1 942 395	1 476 752	9 496 074	1.9%
LaSalle	1 454 618	1 064 414	1 613 025	1 361 173	1 745 355	4 937 281	1 333 750	2 900 381	16 409 997	3.3%
L'Île-Bizard–Sainte- Geneviève	261 250	416 600	369 000	91 200	0	1 109 500	365 500	944 600	3 557 650	0.7%
Mercier–Hochelega-Maisonneuve	3 258 920	4 421 421	2 660 840	1 962 305	113 275	4 697 486	7 776 229	4 269 524	29 160 000	5.9%
Montréal-Est	50 100	410 952	783 100	673 750	9 080 854	642 175	415 050	319 600	12 375 581	2.5%
Montréal-Nord	4 355 612	3 136 400	2 140 003	2 143 051	508 600	1 808 900	3 269 625	1 216 330	18 578 521	3.8%
Montréal-Ouest	100	34 500	125 000	0	3 107 804	55 500	41 500	51 000	3 415 404	0.7%
Mont-Royal	874 500	344 174	3 902 100	978 000	1 275 700	644 000	231 500	1 066 000	9 315 974	1.9%
Outremont	34 500	64 200	7 000	1 075 202	1 815 750	1 299 375	501 950	5 581 900	10 379 877	2.1%
Pierrefonds-Roxboro	1 435 200	873 750	935 650	2 100 300	961 991	1 123 765	2 580 001	1 791 050	11 801 707	2.4%
Le Plateau-Mont-Royal	2 943 431	2 601 141	3 061 140	5 122 822	1 315 525	5 622 070	3 587 430	2 722 318	26 975 877	5.5%

Pointe-Claire	575 316	697 400	900 400	331 202	476 500	259 265	1 024 600	1 008 400	5 273 083	1.1%
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	5 370 904	3 869 000	10 340 700	2 851 513	3 207 952	2 080 780	2 795 175	6 105 583	36 621 607	7.4%
Rosemont-La Petite-Patrie	2 752 424	4 801 822	4 046 821	4 772 205	3 273 076	2 444 637	4 054 960	4 799 805	30 945 750	6.3%
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 301 500	6 000	275 000	5 000	10 500	10 000	406 000	20 300	3 034 300	0.6%
Saint-Laurent	1 504 929	1 577 301	856 130	3 684 173	2 044 889	1 474 273	2 128 198	6 487 550	19 757 443	4.0%
Saint-Léonard	477 546	773 150	4 514 275	751 995	3 049 007	985 750	1 383 947	1 186 526	13 122 196	2.7%
Senneville	0	1 012 000	0	1 500	964 400	475 800	1 500	0	2 455 200	0.5%
Le Sud-Ouest	3 124 475	3 340 360	2 121 701	1 493 121	1 456 010	3 283 704	5 097 463	2 057 865	21 974 699	4.4%
Verdun	825 265	1 582 750	2 342 365	1 954 933	1 314 170	3 275 101	2 093 410	3 555 330	16 943 324	3.4%
Ville-Marie	4 871 905	7 327 950	1 917 921	7 956 256	3 729 053	8 577 971	3 799 905	7 066 317	45 247 278	9.1%
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	4 525 294	5 777 319	4 118 683	4 510 140	3 261 295	3 714 400	3 677 710	4 199 750	33 784 591	6.8%
Westmount	82 700	207 300	583 002	2 145 500	163 300	206 650	491 390	252 075	4 131 917	0.8%
L'Île Dorval	0	0	0	0	0	0	260 000	0	260 000	0.1%
Total général	52 937 106	58 215 388	61 130 482	60 426 562	59 838 737	58 433 710	57 605 659	86 207 817	494 795 461	100.0%

Source : SDO 2013 à 2020.

Note : ces données proviennent d'une estimation effectuée par les officiers du SIM.

Annexe 4

Tableau 25 : Liste des véhicules par caserne

Casernes	03	04	05	08	09	10	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	37	38	39	40	41	*				
Types de véhicules																																						
Véhicules de direction et de l'état-major (100)																																						
Autopompe (200)																																						
Autopompe à mousse (200M)																																						
Échelles aériennes (400)																																						
Véhicule de protection (500)																																						
Véhicule d'intervention pour sauvetage technique (600)																																						
Plateformes élévatrices (700)																																						
Véhicules de soutien/liaison (900)																																						
Poste de commandement mobile (000)																																						
Véhicule d'équipement pour sauvetage technique (1 100)																																						
Camionnette de premiers soins (pompiers auxiliaires) (1 200)																																						
Unité de soutien opérationnel (pompiers auxiliaires) (1 300)																																						
Véhicule d'aide aux sinistrés (autobus) (1 400)																																						
Bateaux pneumatiques (1 500)																																						
Véhicule d'approvisionnement en air (1 600)																																						

Casernes	03	04	05	08	09	10	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	37	38	39	40	41	*
Types de véhicules																																		
Véhicule d'intervention en présence de matières dangereuses (IMD) (1700)																																		
Bateaux à moteur (1 800)																																		
Remorque (1 900)																																		
Deuxième autopompe (2 000)																																		
Embarcation de sauvetage quatre saisons (2 100)																																		
Remorque à mousse (2 200)																																		
Remorques de bateau pneumatique (2 300)																																		
Unité d'épuisement (2 600)																																		
Échelles aériennes avec nacelle (4 000)																																		
Camion-citerne (6 000)																																		
Véhicules de service (8 000)																																		

Casernes	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	61	62	63	64	65	66	67	71	72	73	74	75	76	77	78	*
Types de véhicules																																		
Véhicules de direction et de l'état-major (100)																																		
Autopompe (200)																																		
Autopompe à mousse (200M)																																		
Échelles aériennes (400)																																		
Véhicule de protection (500)																																		
Véhicule d'intervention pour sauvetage technique (600)																																		
Plateformes élévatoires (700)																																		
Véhicules de soutien/liaison (900)																																		
Poste de commandement mobile (1 000)																																		
Véhicule d'équipement pour sauvetage technique (1 100)																																		

Casernes	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	61	62	63	64	65	66	67	71	72	73	74	75	76	77	78 *
Types de véhicules																																	
Camionnette de premiers soins (pompiers auxiliaires) (1200)																																	
Unité de soutien opérationnel (pompiers auxiliaires) (1 300)																																	
Véhicule d’aide aux sinistrés (autobus) (1 400)																																	
Bateaux pneumatiques (1 500)																																	
Véhicule d'approvisionnement en air (1 600)																																	
Véhicule d’intervention en présence de matières dangereuses (IMD) (1 700)																																	
Bateaux à moteur (1 800)																																	
Remorque (1 900)																																	
Deuxième autopompe (2 000)																																	
Embarcation de sauvetage quatre saisons (2 100)																																	
Remorque à mousse (2 200)																																	
Remorques de bateau pneumatique (2 300)																																	
Unité d’épuisement (2 600)																																	
Échelles aériennes avec nacelle (4 000)																																	
Camion-citerne (6 000)																																	
Véhicules de service (8 000)																																	

Source : SIM, 2022.

Note : les véhicules de réserve, les véhicules de prévention ainsi que les véhicules des autres bâtiments administratifs ne sont pas inclus dans ce tableau.

* Bâtiments administratifs

Toutes les autopompes ont un réservoir de 2 000 litres et les camions citernes ont un réservoir de 15 000 litres.



Publié par la Ville de Montréal
Service de sécurité incendie de Montréal
sim.montreal.ca

Dépôt légal — 3^e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-7647-1941-1
Schéma de couverture de risques

Montréal 